

INFORMATION TO USERS

This manuscript has been reproduced from the microfilm master. UMI films the text directly from the original or copy submitted. Thus, some thesis and dissertation copies are in typewriter face, while others may be from any type of computer printer.

The quality of this reproduction is dependent upon the quality of the copy submitted. Broken or indistinct print, colored or poor quality illustrations and photographs, print bleedthrough, substandard margins, and improper alignment can adversely affect reproduction.

In the unlikely event that the author did not send UMI a complete manuscript and there are missing pages, these will be noted. Also, if unauthorized copyright material had to be removed, a note will indicate the deletion.

Oversize materials (e.g., maps, drawings, charts) are reproduced by sectioning the original, beginning at the upper left-hand corner and continuing from left to right in equal sections with small overlaps. Each original is also photographed in one exposure and is included in reduced form at the back of the book.

Photographs included in the original manuscript have been reproduced xerographically in this copy. Higher quality 6" x 9" black and white photographic prints are available for any photographs or illustrations appearing in this copy for an additional charge. Contact UMI directly to order.

UMI

A Bell & Howell Information Company
300 North Zeeb Road, Ann Arbor MI 48106-1346 USA
313/761-4700 800/521-0600



Université d'Ottawa • University of Ottawa

THÈSE

EN VUE DE L'OBTENTION DE LA MAÎTRISE
EN ADMINISTRATION DES AFFAIRES
(M.B.A.)

COMPARAISON

INTERNATIONALE

DU RAPPORT

DU VÉRIFICATEUR

Soutenue par:

MARC TASSÉ

Superviseur:

Dr. DANIEL ZÉGHAL, professeur

**Université d'Ottawa
Faculté d'Administration
Département M.B.A.**

août 1997



National Library
of Canada

Bibliothèque nationale
du Canada

Acquisitions and
Bibliographic Services

Acquisitions et
services bibliographiques

395 Wellington Street
Ottawa ON K1A 0N4
Canada

395, rue Wellington
Ottawa ON K1A 0N4
Canada

Your file Votre référence

Our file Notre référence

The author has granted a non-exclusive licence allowing the National Library of Canada to reproduce, loan, distribute or sell copies of this thesis in microform, paper or electronic formats.

L'auteur a accordé une licence non exclusive permettant à la Bibliothèque nationale du Canada de reproduire, prêter, distribuer ou vendre des copies de cette thèse sous la forme de microfiche/film, de reproduction sur papier ou sur format électronique.

The author retains ownership of the copyright in this thesis. Neither the thesis nor substantial extracts from it may be printed or otherwise reproduced without the author's permission.

L'auteur conserve la propriété du droit d'auteur qui protège cette thèse. Ni la thèse ni des extraits substantiels de celle-ci ne doivent être imprimés ou autrement reproduits sans son autorisation.

0-612-26366-5

Canada

REMERCIEMENTS

J'aimerais remercier mon superviseur, le professeur Daniel Zéghal, qui m'a encadré avec beaucoup d'intérêt et de dévouement ainsi que le professeur Michael Maingot et Majdi Bouchekoua pour leurs observations et leur aide précieuse.

Je remercie également Nicole Zauhar pour l'excellent travail de révision ainsi que Chantal Ménard et Noëlla Tassé pour leur contribution au traitement de ce texte.

Je suis profondément reconnaissant envers le Centre de recherche en comptabilité CGA de l'Université d'Ottawa et à son personnel pour m'avoir permis d'avoir accès à leur collection de rapports annuels.

Je tiens aussi à exprimer mes sincères remerciements aux membres du jury:

Le professeur Daniel Lane (président);

Le professeur Michel Magnan (examineur); et

Le professeur Jacques Barrette (examineur).

Finalement, précisons que ce travail est dédié à tous les membres de ma famille dont je remercie particulièrement pour leur support moral de tout instant.



TABLE DES MATIÈRES

Résumé	viii
CHAPITRE UN - Introduction et sommaire	1
1. Importance du sujet.....	1
1.1 Problèmes.....	2
1.2 Remise en question.....	3
2. Rapport du vérificateur.....	5
2.1 Définition de la vérification.....	5
2.2 Raison d'être de la vérification et du rapport du vérificateur.....	6
2.3 Évolution du rapport du vérificateur.....	6
3. Importance de l'étude du rapport du vérificateur en milieu international.....	8
4. Plan de la recherche.....	12
5. Principaux résultats	13
5.1 Cadre réglementaire de la vérification dans les différents pays.....	13
5.2 Comparaison internationale des caractéristiques, du rôle et des fonctions du vérificateur.....	13
5.3 Emplacement du rapport du vérificateur dans le rapport annuel.....	14
5.4 Longueur du rapport du vérificateur.....	14
5.5 Caractéristiques du rapport du vérificateur.....	15
5.6 Organisation du rapport du vérificateur.....	15
5.7 Analyse des expressions clés utilisées au rapport du vérificateur.....	16
5.8 Lisibilité du rapport du vérificateur.....	16

CHAPITRE DEUX - Objectifs et cadre méthodologique de recherche.....	18
1. Recherches antérieures consacrées à l'étude du rapport du vérificateur	18
2. Objectifs de recherche.....	19
3. Méthodologie de recherche.....	20
3.1 Échantillon.....	20
3.1.1 Le modèle anglo-américain.....	22
3.1.2 Le modèle continental.....	22
3.2 Sources de données.....	22
3.3 Analyses statistiques.....	23
CHAPITRE TROIS - Cadre réglementaire de vérification	
dans les différents pays.....	25
1. Australie.....	26
2. Canada.....	27
3. États-Unis.....	28
4. Royaume-Uni.....	30
5. Allemagne.....	32
6. Belgique.....	33
7. France.....	34
8. Italie.....	35
9. Japon.....	36
9.1 Vérification en conformité avec le «Commercial Code».....	37
9.2 Vérification en conformité avec la «Securities and Exchange Law».....	38
10. Conclusion.....	41

CHAPITRE QUATRE - Comparaison internationale des caractéristiques, du rôle et des fonctions du vérificateur.....	43
1. Australie.....	44
2. Canada.....	44
3. États-Unis.....	45
4. Royaume-Uni.....	45
5. Allemagne.....	46
6. Belgique.....	47
7. France.....	47
8. Italie.....	48
9. Japon.....	49
10. Conclusion.....	52

CHAPITRE CINQ - Insertion du rapport du vérificateur au rapport annuel.....	55
1. Analyse selon les pays.....	57
1.1 Composantes autres que le rapport du vérificateur et les états financiers.....	57
1.2 Rapport du vérificateur et états financiers.....	58
2. Comparaison entre les pays.....	59
2.1 Composantes autres que le rapport du vérificateur et les états financiers.....	59
2.2 Rapport du vérificateur et états financiers.....	59
3. Analyse selon les deux modèles comptables.....	60
4. Conclusion.....	62

CHAPITRE SIX - Longueur du rapport du vérificateur.....	64
1. Analyse selon les pays.....	67
1.1 Longueur en nombre de mots.....	67
1.2 Longueur en nombre de paragraphes.....	68
1.2.1 Nombre de paragraphes.....	68
1.2.2 Nombre de mots par paragraphe.....	68
1.3 Longueur en nombre de phrases.....	69
1.3.1 Nombre de phrases.....	69
1.3.2 Nombre de mots par phrase.....	69
1.3.3 Nombre de phrases par paragraphe.....	70
2. Comparaison entre les pays.....	70
2.1 Longueur en nombre de mots.....	71
2.2 Longueur en nombre de paragraphes.....	71
2.2.1 Nombre de paragraphes.....	71
2.2.2 Nombre de mots par paragraphe.....	71
2.3 Longueur en nombre de phrases.....	72
2.3.1 Nombre de phrases.....	72
2.3.2 Nombre de mots par phrase.....	72
2.3.3 Nombre de phrases par paragraphe.....	72
3. Analyse selon les deux modèles comptables.....	73
4. Conclusion.....	75

CHAPITRE SEPT - Caractéristiques du rapport du vérificateur..... 77

1. Rapport du vérificateur à l'échelle internationale.....	77
2. Rapport standardisé du vérificateur.....	81
3. Australie.....	82
4. Canada.....	83
5. États-Unis.....	85
6. Royaume-Uni.....	86
7. Allemagne.....	86

8.	Belgique.....	88
9.	France.....	90
10.	Italie.....	92
11.	Japon.....	93
12.	Conclusion.....	95

CHAPITRE HUIT - Organisation du rapport du vérificateur..... 97

1.	Analyse selon les pays.....	98
1.1	Nombre de pages.....	101
1.2	Nombre de paragraphes.....	101
1.3	Nombre de paragraphes d'introduction.....	102
1.4	Nombre de paragraphes de délimitation.....	102
1.5	Nombre de paragraphes d'énoncé d'opinion.....	103
1.6	Nombre d'autres paragraphes.....	103
2.	Comparaison entre les pays.....	104
2.1	Nombre de pages.....	104
2.2	Nombre de paragraphes.....	105
2.3	Nombre de paragraphes d'introduction.....	105
2.4	Nombre de paragraphes de délimitation.....	106
2.5	Nombre de paragraphes d'énoncé d'opinion.....	106
3.	Analyse selon les deux modèles comptables.....	107
4.	Conclusion.....	109

**CHAPITRE NEUF - Analyse des expressions clés utilisées
au rapport du vérificateur..... 112**

1.	Analyse selon les pays.....	115
----	-----------------------------	-----

1.1	Le cadre de la vérification.....	116
1.1.1	Législation en vigueur (commerciale ou autre).....	116
1.1.2	P.C.G.R. ou principes comptables du pays.....	116
1.1.3	N.V.G.R. ou normes de vérification du pays.....	116
1.2	Les résultats de la vérification.....	116
1.2.1	«Présentent fidèlement».....	116
1.2.2	«Image juste et vraie».....	117
2.	Comparaison entre les pays.....	117
2.1	Le cadre de la vérification.....	117
2.1.2	Législation en vigueur (commerciale ou autre).....	117
2.1.2	P.C.G.R. ou principes comptables du pays.....	118
2.1.3	N.V.G.R. ou normes de vérification du pays.....	118
2.2	Les résultats de la vérification.....	118
2.2.1	«Présentent fidèlement».....	118
2.2.2	«Image juste et vraie».....	119
3.	Analyse selon les deux modèles comptables.....	119
4.	Conclusion.....	120

CHAPITRE DIX - Lisibilité du rapport du vérificateur..... 122

1.	Mesure de lisibilité.....	123
1.1	Méthode Flesch.....	126
1.2	Méthode Gunning.....	128
2.	Recherches antérieures.....	130
3.	Analyse selon les pays.....	134
3.1	Méthode Flesch.....	138
3.2	Méthode Gunning.....	139
4.	Comparaison entre les pays.....	140
4.1	Méthode Flesch.....	140
4.2	Méthode Gunning.....	140
5.	Analyse selon les deux modèles comptables.....	141
6.	Conclusion.....	145

CHAPITRE ONZE - Sommaire et principaux résultats	148
1. Importance de la vérification et du rapport du vérificateur.....	148
2. Importance du rapport du vérificateur en milieu international.....	149
3. Norme de vérification internationale.....	150
4. Recherches antérieures.....	151
5. Objectifs de cette recherche.....	152
6. Plan de la recherche et principaux résultats.....	153
7. Conclusion.....	163
8. Conséquences et implications de l'étude.....	165
8.1 Pour les utilisateurs du rapport du vérificateur en milieu international.....	165
8.2 Pour les normalisateurs.....	166
8.3 Pour les vérificateurs.....	166

Bibliographie

Annexes

Échantillon.....	annexe I
Insertion du rapport du vérificateur au rapport annuel.....	annexe II
Longueur du rapport du vérificateur.....	annexe III
Organisation du rapport du vérificateur.....	annexe IV
Utilisation des expressions clés au rapport du vérificateur.....	annexe V
Lisibilité du rapport du vérificateur.....	annexe VI
Lisibilité du rapport du vérificateur (analyses «Flesch Reading Ease» et «Gunning Fog Index»).....	annexe VII

Résumé

Cette recherche porte sur le rapport du vérificateur à l'échelle internationale. Ses principaux objectifs sont d'étudier le cadre réglementaire de la vérification et d'analyser le contenu et la lisibilité du rapport du vérificateur.

Notre approche consiste en une analyse comparative de ces aspects entre les pays et entre les groupes de pays.

En général, nous observons des différences significatives entre les pays à l'étude tant au regard du cadre réglementaire de la vérification qu'à celui du contenu et de la lisibilité du rapport du vérificateur.

De plus, il semble que le niveau de lisibilité du rapport du vérificateur ait diminué avec les années et que le rapport du vérificateur soit plus difficile à lire que le rapport annuel, les notes aux états financiers et le message du président du conseil d'administration et ceci, tant selon la méthode «Flesch Reading Ease» que d'après la méthode «Gunning Fog Index».

Ces résultats, nous l'espérons, pourront servir de base à des études plus spécifiques du rapport du vérificateur à l'échelon international et permettront de mieux comprendre les problèmes auxquels la profession comptable est actuellement confrontée.

CHAPITRE UN - Introduction et sommaire

1. Importance du sujet

L'information comptable est un élément de toute première importance du processus décisionnel de plusieurs agents économiques à l'intérieur et à l'extérieur de l'entreprise dont une proportion de plus en plus croissante relève de la communauté internationale.

La vérification joue un rôle majeur dans l'économie. La demande soutenue de services de vérification, notamment dans des milieux non réglementés, témoigne de cette importance.(41)

Le vérificateur indépendant a pour fonction d'attester la conformité des rapports comptables aux normes et règles en vigueur et de se prononcer sur la fiabilité et la fidélité des données qu'ils contiennent. Dans cette optique, les états financiers sont considérés comme un produit conjoint des administrateurs de l'entreprise et du vérificateur.

Comme le mentionnait J.K. Courtis, «le rapport du vérificateur fait partie intégrante de la communication de l'information économique et a pour intention d'accroître la crédibilité des informations financières préparées par la direction».(17)

Au Canada, les enquêtes et les récents événements laissent supposer que de nombreux utilisateurs comprennent mal le rôle et les responsabilités du vérificateur. Il est maintenant évident que le point de vue des utilisateurs des états financiers sur la fonction de vérification et son étendue diffère de celui de la profession. Pour désigner l'écart entre ces deux points de vue, on parle généralement du problème des «attentes du public».(32)

Certains utilisateurs semblent croire que le vérificateur exprime, à l'égard de la santé financière de l'entreprise, un degré de certitude plus élevé que celui que fournit le rapport du vérificateur sur les états financiers.(32)

Selon Leopold A. Bernstein, une compréhension partielle ou incomplète du travail du vérificateur et de la signification de son opinion peut être plus dommageable qu'un manque total de compréhension.(7)

De plus, toujours selon Bernstein, il importe de réduire l'écart entre la responsabilité que le vérificateur a l'intention d'assumer et la responsabilité que le public croit qu'il endosse.(7)

Il appert qu'il soit opportun d'étudier le cadre réglementaire de la vérification et d'analyser le contenu et la lisibilité du rapport du vérificateur à l'échelle internationale afin d'apporter plus d'éclairage sur les problèmes que doit envisager la profession dans le contexte actuel.

Ceci dit, enchaînons maintenant avec une brève analyse des problèmes et des remises en question auxquelles fait face, présentement, la profession d'expertise comptable nord-américaine.

1.1 Problèmes

La profession d'expertise comptable nord-américaine fait présentement l'objet de plusieurs poursuites intentées par des investisseurs.

Cette situation se manifeste surtout aux États-Unis où le système juridique actuel rend relativement facile et financièrement avantageuse la démarche d'intenter des poursuites contre les vérificateurs indifféremment au bien fondé de la plainte.

Toutefois, comme le mentionnait récemment Ian Jenkins, un associé de l'étude d'avocats britanniques Barlow, Lyde & Gilbert, le problème de poursuites intentées par des investisseurs commence à faire son apparition au Royaume-Uni et ainsi, n'est plus exclusif à la profession d'expertise comptable nord-américaine.(8)

En 1992, les vérificateurs américains faisaient face à des poursuites en dommages et intérêts qui totalisaient environ trente milliards de dollars.(37)

Philip Lochner, un ancien membre de la «Securities and Exchange Commission» (SEC) mentionnait dans le *Wall Street Journal* que les plaignants peuvent simplement avoir pour objectif de récupérer une perte résultant d'une mauvaise décision d'investissement lorsqu'ils intentent une poursuite contre le vérificateur qu'ils perçoivent comme étant un bien nanti («deep pocket»).

Aux États-Unis, l'érosion des poursuites intentées contre les vérificateurs a pour effet, selon A.A. Summer Jr., président du «Public Oversight Board», de faire en sorte que la profession a perdu une bonne part de la confiance que le public entretenait à l'égard de ses programmes d'auto-réglementation, de ses normes de vérification, de la pertinence du travail du vérificateur et du processus de communication de l'information financière.(9)

Selon Philip B. Chenok, président-directeur général de l'«American Institute of Certified Public Accountants» (AICPA), le plus grand défi que la profession d'expertise comptable doit relever est de trouver un juste équilibre entre le mandat confié au vérificateur et sa responsabilité professionnelle.(9)

À cet effet, Sommer précisait que des mesures devaient être entreprises le plus tôt possible afin d'enrayer ce problème.(35)

1.2 Remise en question

Au Canada, la profession comptable a adopté une attitude active (par exemple, en mettant sur pied la Commission MacDonald) pour trouver des moyens de réduire l'écart entre les attentes du public et la situation réelle, et pour faire connaître au public le rôle et les limites de la fonction de vérification.(32)

Dans son rapport publié en juin 1988, la *Commission sur les attentes du public à l'égard de la vérification* constatait l'existence d'un écart entre ce que les utilisateurs des états financiers attendent du vérificateur et ce qu'il est raisonnable d'attendre de ce dernier. Cet écart entre les attentes et la réalité peut être en partie attribué à une méconnaissance, de la part des utilisateurs, du processus d'établissement des états financiers, de ce que suppose la vérification de ces états et de la signification véritable du rapport du vérificateur.(10)

Inévitablement, un certain nombre d'insatisfactions découlent du manque de connaissance de la part du public des responsabilités du vérificateur et des limites de ce que l'on peut raisonnablement attendre de la vérification. Une meilleure explication des rôles respectifs du vérificateur et de la direction pourrait aider le public à mieux saisir ces aspects.(25)

Il est possible que la profession ait à envisager des changements dans le rapport type du vérificateur, ou l'ajout d'une explication au rapport type dans laquelle seraient définis le rôle et les responsabilités du vérificateur. Il semble que les utilisateurs souhaiteraient que soient établis différents degrés de certitude. On pourrait élargir le libellé du rapport du vérificateur afin de prévoir divers degrés de certitude échelonnés entre l'opinion sans réserve et l'opinion avec réserve.(32)

Dans ce même ordre d'idées, aux États-Unis, afin de remédier à la crise que doit affronter la profession d'expertise comptable américaine et ainsi recouvrer la confiance du public, le «Public Oversight Board» (POB) a émis un rapport qui mentionnait que lorsqu'une fraude a été commise, l'ensemble de la profession doit être informé de la façon dont les états financiers ont été trafiqués, des procédés de vérification qui auraient permis de mettre au jour l'irrégularité et des mesures à prendre pour s'assurer que la chose ne se répétera pas.(9)

De plus, dans son rapport, le POB demande l'adoption d'une loi qui exigerait que les vérificateurs avisent les autorités concernées de tout acte illégal ou délit commis par leurs clients.

À ce sujet, mentionnons que l'AICPA a donné son appui, il y a quelques temps, à une nouvelle loi, la *Loi sur la détection et la communication des fraudes financières* (Financial Fraud Detection and Disclosure Act) qui permettra que soient divulguées plus rapidement les fraudes et illégalités commises par le dirigeant d'entreprise. Les vérificateurs qui feront rapport à la «Securities Exchange Commission» des fraudes et illégalités commises par la direction d'une entreprise cliente se mettront, de ce fait, à l'abri des actions civiles auxquelles pourraient donner lieu des faits mentionnés dans leur rapport.(11)

Le POB est aussi d'avis que le «Auditing Standards Board» devrait revoir le rapport du vérificateur afin qu'il soit clair que certaines estimations comptables ne sont que cela. Cette mention ne devrait pas être écrite comme une mesure défensive, mais plutôt comme une explication de la limite du degré de confiance pouvant être accordée à certaines estimations comptables.(9)

Compte tenu de ces considérations, il appert qu'il soit opportun d'étudier le rapport du vérificateur à l'échelle internationale car cette recherche pourra contribuer, espérons-le, à résoudre le problème auquel fait face présentement la profession d'expertise comptable nord-américaine.

Ceci dit, discutons brièvement du domaine de la vérification et du rapport du vérificateur.

2. Rapport du vérificateur

Afin de bien comprendre le rapport du vérificateur, nous allons, dans un premier temps, définir la vérification pour ensuite discuter de la raison d'être de la vérification et du rapport du vérificateur et, finalement, décrire l'évolution du rapport du vérificateur.

2.1 Définition de la vérification

Attardons-nous premièrement à définir ce qu'est la vérification.

Dans la monographie publiée par l'Institut canadien des comptables agréés et intitulée : «Pour bien comprendre la vérification et le rapport du vérificateur», l'auteur, Martin Calpin, définissait la vérification comme suit :

«La vérification fournit un degré raisonnable de certitude que les états financiers de l'entité présentent fidèlement la situation financière de celle-ci, les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière selon les principes comptables généralement reconnus (PCGR). La notion clé est celle du degré **raisonnable** de certitude. Le vérificateur ne fournit pas une certitude absolue, celle-ci étant impossible à atteindre en raison de la

nécessité pour le vérificateur de faire appel à son jugement, de l'utilisation de sondages, des limites inhérentes au contrôle interne et du caractère généralement plutôt persuasif que concluant de l'information probante colligée par le vérificateur.»(10)

Selon les auteurs Stamp et Moonitz, le concept de la vérification fut développé pour la première fois en Angleterre au début du dix-neuvième siècle et fut introduit aux États-Unis au milieu du dix-neuvième siècle.(36)

2.2 Raison d'être de la vérification et du rapport du vérificateur

Dans leur livre intitulé : «l'Expert-comptable et la mission de vérification», les auteurs Chevalier et Houle définissent la raison d'être de la vérification et du rapport du vérificateur comme suit :

«La forme de cautionnement que procure la vérification indépendante des états financiers d'une entreprise constitue sa raison d'être fondamentale. Ce cautionnement n'est pas une assurance ou une garantie que les états financiers ne contiennent aucune erreur ou fraude. Cependant, l'opinion du vérificateur sous-entend, sauf indication contraire, qu'à un certain niveau de confiance, il n'y a pas d'erreur ou de fraude importante.

Même si le travail du vérificateur ne garantit pas l'exactitude des états financiers, il n'en demeure pas moins que la vérification indépendante leur ajoute une certaine crédibilité.»(13)

2.3 L'évolution du rapport du vérificateur

Au Canada et aux États-Unis, le rapport du vérificateur a beaucoup évolué depuis les soixante-dix dernières années.

Dans un article du mois de février 1993 paru dans le CA magazine, Robert Walker mentionnait ce qui suit (40) :

«Actuellement, ... nous pouvons conclure que les vérificateurs...

- 1) ne considèrent pas que la communication aux parties intéressées de faits importants observés en cours de vérification fasse partie intégrante de la vérification;
- 2) n'acceptent aucune responsabilité à l'égard des états financiers visés dans leur rapport, même s'ils les ont vérifiés;
- 3) déploient généralement peu d'efforts pour connaître l'étendue réelle des problèmes découverts en cours de vérification;
- 4) en dépit de l'utilisation de «modèles de risques», ne se soucient pas outre-mesure de déceler les fraudes et les erreurs, ou quoi que ce soit d'autre, d'ailleurs.

Comment en sommes-nous arrivés là? Après tout, il n'en a pas toujours été ainsi. Je prends plaisir à montrer aux gens mon édition 1921 de *Practical Auditing*, de Spicer et Pegler, dans laquelle les auteurs déclarent, sans la moindre équivoque :

Les deux principales raisons pour lesquelles une vérification peut être effectuée sont :

- a) la détection de fraudes;
 - b) la détection d'erreurs.
- et par ricochet, la prévention de fraudes et d'erreurs, en raison de l'effet de dissuasion et d'incitation à la rectitude que peut avoir une vérification.

Relativement à la détection des fraudes, les auteurs poursuivent: «dans l'esprit du grand public, et de la majorité des clients, la détection de fraudes est jusqu'à présent la principale fonction du vérificateur, éclipsant même ses autres fonctions, et il ne peut subsister aucun doute sur l'importance capitale de cette fonction.»

Nous pouvons donc conclure, sans crainte d'erreur, qu'en 1921, les vérificateurs comprenaient la notion du risque de non-détection, et que l'écart entre les attentes du public et le travail des vérificateurs n'existait pas!

«Selon moi (Walker), la réponse est néanmoins évidente. Pour commencer, nombre d'entreprises, de gouvernements et d'organismes sans but lucratif ont connu, depuis les années 20, une croissance phénoménale, tant du point de vue de la taille que de la complexité. Cette croissance s'est accompagnée d'une multiplication du volume d'informations produites, mais les outils dont disposent de nombreux vérificateurs pour examiner ces informations n'ont pas beaucoup évolué pendant ces 70 ans. Les vérificateurs se sont plutôt graduellement éloignés des sources empiriques d'éléments probants (obtenus en grande partie au moyen d'un examen critique des informations du client) en faveur des sources rationnelles, comme l'échantillonnage statistique, qui ne dévoilent pas la véritable étendue de problèmes comme la fraude.»(40)

Compte tenu de ces considérations, il sera intéressant de voir en quoi consiste actuellement, le cadre réglementaire du rapport du vérificateur dans les autres pays. Toutefois, avant de passer à cette analyse, discutons brièvement de l'importance du rapport du vérificateur en milieu international.

3. Importance de l'étude du rapport du vérificateur en milieu international

Le but de cette section de déterminer pourquoi il est devenu important de pouvoir analyser, comparer, comprendre et éventuellement normaliser le rapport du vérificateur en milieu international.

L'importance de bien comprendre les différents rapports du vérificateur au niveau international n'a jamais été aussi élevée que présentement.

«Le désir continu d'expansion des opérations jumelé aux innovations rapides dans le domaine des télécommunications et des technologies d'information ainsi que les occasions offertes par la libéralisation de certains marchés économiques a engendré une croissance phénoménale des opérations financières au niveau international.»(16)

«Ceci a provoqué un accroissement de la demande pour de l'information financière fiable et comparable au niveau international afin de répondre aux besoins suivants :

- évaluer la performance et les résultats financiers des filiales étrangères et autres investissements étrangers;
- évaluer les mérites relatifs des diverses occasions d'investissements et acquisitions potentielles;
- permettre de planifier, de façon optimale, les transactions financières tant sur le plan financier que fiscal;
- évaluer l'information financière concernant les compétiteurs étrangers.»(16)

«L'assurance que l'information financière contenue dans les états financiers est fiable est fournie par le vérificateur qui examine et émet une opinion sur celle-ci».(14)

Ainsi, avec l'internationalisation des décisions et la mondialisation des marchés, la compréhension, la comparabilité et la fiabilité du rapport du vérificateur prend une importance de plus en plus croissante.

Toutefois, il n'est pas rare d'entendre les utilisateurs d'états financiers et surtout les investisseurs internationaux dirent, qu'à leur avis, le rapport du vérificateur est très peu uniforme sur le plan international.

À ce sujet, on ne peut ignorer l'effet du contexte sur la comptabilité et le rapport du vérificateur.

Selon Alhashim et Arpan, le domaine de la comptabilité au sein d'un pays est influencé par plusieurs facteurs environnementaux, tels les éléments socioculturels, la législation et les politiques nationales et le contexte économique.(1)

i) Composantes socioculturelles

Une des conditions socioculturelles qui influencent le plus le domaine de la comptabilité relève de l'attitude des gens envers la confidentialité, l'horizon du temps, la croyance et le domaine des affaires.(1)

L'attitude des gens envers la confidentialité influe grandement sur la collecte et la divulgation de l'information comptable.(1)

La façon dont les gens perçoivent l'horizon du temps influence aussi les pratiques comptables. Dans un pays où les gens ont une vision temporelle plus longue et un sens de l'urgence moindre, ceux-ci accorderont probablement plus d'importance au bilan qu'à l'état des résultats et la publication de rapports financiers sera moins fréquente.(1)

L'attitude des gens envers la croyance affecte, elle aussi, le domaine de la comptabilité, surtout le domaine de la comptabilité de gestion. Si la majorité des gens croient qu'ils n'ont aucun contrôle sur les événements et la vie en général, alors il existe peu de nécessité de planifier, de budgeter et d'évaluer la performance.(1)

Finalement, l'attitude des gens envers le monde des affaires s'avère un autre facteur qui affecte le domaine de la comptabilité. Dans un pays où les gens ont très peu de confiance envers les gens d'affaires, il est fort probable qu'il y aura plusieurs règlements qui exigeront une plus vaste divulgation aux états financiers.(1)

ii) Législation et politiques nationales

Dans la majorité des pays, l'État exerce un impact direct sur les pratiques comptables car il les détermine et veille à leur application. Il procède ainsi soit en légiférant ou simplement en dictant les modalités comptables qui doivent être observées.(1)

La stabilité politique influence aussi le domaine de la comptabilité d'une certaine façon. Dans les pays où les pratiques comptables sont définies par l'État et que le

parti au pouvoir ou ses dirigeants changent, alors il n'est pas rare que les pratiques comptables changent elles aussi.(1)

iii) Contexte économique

La condition de l'économie intérieure d'un pays est probablement un des facteurs environnementaux qui influencent le plus le domaine de la comptabilité.(1)

Fondamentalement, la complexité de l'économie est reliée directement à la complexité de la comptabilité.(1)

Dans une société complexe, économiquement, le commerce international prend beaucoup d'importance.(1)

De plus, dans les pays économiquement instables, l'inflation devient un autre facteur qui affecte le domaine de la comptabilité.(1)

Dans ce même ordre d'idées, Choi et Mueller (1984) ont analysé l'influence de quelques facteurs environnementaux sur les pratiques comptables et de vérification et sur l'élaboration du rapport de vérificateur.(23)

Selon eux, les facteurs qui peuvent influencer l'élaboration du rapport du vérificateur peuvent se diviser en trois catégories soit : économiques, légaux et professionnels.(23)

Un des facteurs économiques qui peuvent entraîner des répercussions marquées sur l'élaboration du rapport du vérificateur relève de la nature de la propriété de l'entreprise. Plus la propriété de l'entreprise est répandue, plus la divulgation de l'information financière est vaste. Donc, le rapport du vérificateur peut en être directement affecté. Mentionnons, à titre d'exemple, que le rapport du vérificateur allemand est beaucoup plus bref que le rapport du vérificateur américain.(23)

Les facteurs environnementaux légaux qui peuvent influencer l'élaboration du rapport du vérificateur incluent la présence de règlements spécifiques à observer au regard de

la comptabilité et de la vérification ainsi que l'origine du système législatif. Dans les pays où des règlements spécifiques sont établis, le rapport du vérificateur a tendance à statuer sur le respect de la loi plutôt que sur la présentation adéquate des opérations financières de l'entité.(23)

Le niveau de développement de la profession comptable est perçu comme ayant un impact important sur l'élaboration du rapport du vérificateur. Dans les pays où la profession recèle beaucoup de compétence technique et de prestige, celle-ci joue un rôle plus actif dans l'élaboration et la promulgation des pratiques comptables et de vérification ainsi que dans la définition du rapport type du vérificateur.(23)

Finalement, un important facteur environnemental qui n'a pas été précisé jusqu'ici concerne l'uniformisation des grands cabinets comptables internationaux et la motivation des comptables à uniformiser l'information comptable aux fins de comparaison.

D'après ce qui précède, il apparaît, sans aucun doute, que les facteurs environnementaux d'un pays déterminent les besoins et les différentes utilités de la comptabilité et du rapport du vérificateur.

Ainsi, pour bien comprendre le domaine de la vérification et le rapport du vérificateur au sein d'un pays, on doit s'assurer de bien comprendre le contexte dans lequel ses habitants évoluent. C'est principalement ce que nous tenterons de découvrir aux chapitres trois et quatre de cette recherche.

4. Plan de recherche

Compte tenu de l'introduction, cette recherche comprend onze chapitres. Le chapitre deux traite des objectifs et du cadre méthodologique de recherche. Le chapitre trois passe en revue le cadre réglementaire de la vérification dans les différents pays. Au chapitre quatre, on retrouve une comparaison internationale des caractéristiques, du rôle et des fonctions du vérificateur. Le chapitre cinq examine l'insertion du rapport du vérificateur au rapport annuel. Le chapitre six traite de la longueur du rapport du vérificateur. Au chapitre sept,

nous étudierons les caractéristiques du rapport du vérificateur. Au chapitre huit, nous nous attarderons à l'organisation du rapport du vérificateur. Dans le chapitre neuf, nous procéderons à une analyse des expressions clés qui y sont inscrits. Le chapitre dix examine de façon approfondie la lisibilité du rapport du vérificateur. Enfin, le onzième chapitre présente un sommaire de la recherche, une série de conclusions et de recommandations.

5. Principaux résultats

5.1 Cadre réglementaire de vérification dans les différents pays

Il existe des disparités majeures dans l'évolution des normes de vérification au sein de divers pays.

L'appartenance des pays à des modèles comptables différents affecte de façon significative les dimensions de la vérification.

Dans les pays où l'État exerce une forte influence sur le domaine de la vérification, on accorde beaucoup d'importance à l'observance des lois dans la présentation des états financiers.

5.2 Comparaison internationale des caractéristiques, du rôle et des fonctions du vérificateur

Il existe des différences entre les vérificateurs des différents pays à l'étude et ceci, principalement au regard de la notion d'indépendance.

Un domaine important de divergences en termes de notion d'indépendance consiste en la prestation, par le vérificateur, de services autres que la vérification.

5.3 Insertion du rapport du vérificateur au rapport annuel

Il existe des divergences statistiquement significatives au sein d'un même pays, entre les pays et entre les deux modèles comptables dominants au regard de l'insertion du rapport du vérificateur au rapport annuel.

En majorité, les entreprises au sein des pays regroupés selon le modèle anglo-américain présentent le rapport du vérificateur avant les états financiers alors que c'est l'inverse chez les entreprises au sein des pays regroupés selon le modèle continental.

5.4 Longueur du rapport du vérificateur

Il existe des différences au sein des pays au regard de la longueur du rapport du vérificateur.

Il existe des différences statistiquement significatives entre les moyennes affichées dans les différents pays à tous les jalons de longueur du rapport du vérificateur.

Le regroupement des pays selon l'un des deux modèles comptables dominants donne des résultats statistiquement significatifs différents uniquement en ce qui a trait au nombre de phrases que contient le rapport du vérificateur.

Le rapport du vérificateur des entreprises au sein des pays regroupés selon le modèle anglo-américain est plus uniforme, en ce qui concerne sa longueur, que celui des entreprises au sein des pays regroupés d'après le modèle continental.

Le rapport du vérificateur des entreprises des pays regroupés selon le modèle anglo-américain est généralement plus long que celui des entreprises des pays regroupés d'après le modèle continental au regard de la longueur de l'ensemble du rapport et de ses paragraphes et c'est l'inverse au point de vue de la longueur des phrases.

5.5 Caractéristiques du rapport du vérificateur

La forme et le contenu du rapport du vérificateur varient entre les pays.

Le Canada est le seul pays qui respecte en tous points la *Norme de vérification internationale no. 13* au regard du type d'opinion exprimée par le vérificateur dans son rapport. Les autres pays dérogent à cette norme principalement en ce qui a trait à l'expression utilisée dans l'opinion avec réserve.

5.6 Organisation du rapport du vérificateur

Le rapport du vérificateur des entreprises au sein des pays regroupés selon le modèle anglo-américain contient en moyenne moins de pages, de paragraphes, et de paragraphes d'autres types mais plus de paragraphes d'introduction, de délimitation et d'énoncé d'opinion que celui des entreprises au sein des pays regroupés d'après le modèle continental.

Il existe peu de divergences au niveau de l'organisation du rapport du vérificateur au sein des entreprises d'un même pays alors qu'on retrace des divergences statistiquement significatives entre les pays et entre les pays regroupés d'après le modèle anglo-américain et ceux regroupés selon le modèle continental.

En général, l'organisation du rapport du vérificateur reliée à la nature et au nombre de paragraphes varie beaucoup entre les pays.

Il importe toutefois de préciser que malgré toutes ces divergences, toutes les entreprises des pays à l'étude (sauf la majorité des entreprises allemandes) respectent les exigences minimales de la *Norme de vérification internationale no. 13* «Le rapport du vérificateur sur les états financiers» au niveau de l'organisation du rapport type du vérificateur.

5.7 Analyse des expressions clés utilisées au rapport du vérificateur

L'utilisation des expressions clés contenues dans le rapport du vérificateur est beaucoup plus uniforme entre les entreprises au sein d'un même pays pour les pays regroupés selon le modèle anglo-américain qu'elle ne l'est pour les pays regroupés sous le modèle continental.

Il existe un bon nombre de divergences au niveau de l'utilisation des expressions clés dans le rapport du vérificateur au sein des pays regroupés selon un même modèle comptable mais il en existe très peu, au total, entre les pays regroupés sous le modèle anglo-américain et ceux regroupés d'après le modèle continental.

Le rapport du vérificateur de toutes les entreprises au sein des pays à l'étude fait référence aux normes de vérification généralement reconnues ou aux normes de vérification du pays à l'étude.

Il semble y avoir deux types de regroupement d'expressions, soit :

- P.C.G.R. ou *principes comptables du pays* et *présentent fidèlement*; et
- législation en vigueur (commerciale ou autre) et *image juste et vraie*.

5.8 Lisibilité du rapport du vérificateur

Le niveau de lisibilité du rapport du vérificateur est plutôt faible dans tous les pays à l'étude.

Il existe des différences au sein des pays au niveau de la difficulté de lisibilité du rapport du vérificateur et ceci tant selon la méthode de mesure de facilité de lecture «Flesch Reading Ease» que d'après la méthode d'indicateur de difficulté de lecture «Gunning Fog Index».

Il existe aussi des différences statistiquement significatives au regard de la lisibilité du rapport du vérificateur entre les résultats affichés dans les différents pays selon la méthode «Flesch Reading Ease» et celle de «Gunning Fog Index».

Le rapport du vérificateur des entreprises au sein des pays regroupés selon le modèle anglo-américain présente un niveau de difficulté de lisibilité inférieur à celui des entreprises à l'intérieur des pays regroupés d'après le modèle continental; et ceci, tant au niveau de la méthode «Flesch Reading Ease» que celle de «Gunning Fog Index».

Il semble que le niveau de la lisibilité du rapport du vérificateur ait diminué avec les années et que le rapport du vérificateur soit plus difficile à lire que les autres sections du rapport annuel, dont plus particulièrement les notes aux états financiers et le message du président du conseil d'administration; et ceci, tant selon la méthode «Flesch Reading Ease» que celle de «Gunning Fog Index».

Finalement, il semble aussi que le rapport du vérificateur soit très difficile à lire et qu'un nombre très peu élevé de lecteurs des états financiers possèdent les connaissances requises pour bien le comprendre et ce problème est relevé dans tous les pays à l'étude.

CHAPITRE DEUX - Objectifs et cadre méthodologique de recherche

1. Recherches antérieures consacrées à l'étude du rapport du vérificateur

Très peu d'études ont porté sur l'analyse du rapport du vérificateur.

Au regard de la forme et du contenu du rapport du vérificateur, Hussein, Bavishi et Gangolly ont effectué, en 1986, une étude sur les ressemblances et les divergences du rapport du vérificateur à l'échelle internationale.(23)

À cet effet, ceux-ci ont analysé les éléments définis par la *Norme de vérification internationale no. 13* portant sur le rapport du vérificateur sur les états financiers.

Mentionnons qu'aux fins de leur étude, les auteurs ont sélectionné 696 rapports de vérificateurs provenant de 27 pays.

En bref, les auteurs conclurent que les pays regroupés sous le modèle anglo-américain suivaient la *Norme de vérification internationale no. 13* dans une plus grande proportion que ceux regroupés sous le modèle continental et ceci, tant au regard de la forme que du contenu dudit document.

En ce qui a trait à la mesure de lisibilité, la plupart des recherches antérieures ont porté sur la lisibilité des rapports annuels et seulement deux se sont attardées à la lisibilité du rapport du vérificateur; soit celle de Barnett et Leoffler (1979) et celle de Pound (1981). De plus, mentionnons que les auteurs de ces deux études ont eu recours à la méthode «Flesch Reading Ease» pour effectuer leur analyse.

Aux fins de leur étude, Barnett et Leoffler ont sélectionné, comme échantillon, le rapport du vérificateur des cinquante premières compagnies figurant à la liste des cinq cents plus importantes sociétés industrielles aux États-Unis pour 1969, répertoriées par la revue *Fortune*.(6)

G.D. Pound a, quant à lui, sélectionné un échantillon aléatoire de 25 rapports de vérificateurs parmi les rapports annuels publiés par les sociétés australiennes.(33)

Mentionnons brièvement que l'étude de Barnett et Leoffler, tout comme celle de Pound, démontra que le rapport du vérificateur était en général plutôt difficile à lire.

2. Objectifs de recherche

L'objectif général de cette recherche est d'étudier, d'analyser et de procéder à une comparaison internationale du rapport du vérificateur.

Afin d'atteindre cet objectif, nous analyserons en détails tous les aspects importants du rapport du vérificateur et du vérificateur lui-même, soit :

- le cadre réglementaire de la vérification dans les différents pays;
- les caractéristiques, le rôle et les fonctions du vérificateur;
- les caractéristiques du rapport du vérificateur;
- l'organisation du rapport du vérificateur;
- l'insertion du rapport du vérificateur au rapport annuel;
- les expressions clés utilisées au rapport du vérificateur;
- la longueur du rapport du vérificateur; et
- la lisibilité du rapport du vérificateur.

Aucune recherche antérieure, à notre connaissance, n'a procédé à une étude aussi exhaustive que la nôtre, du rapport du vérificateur dans une perspective internationale.

Ceci dit, attardons-nous quelque peu à la méthodologie de recherche.

3. Méthodologie de recherche

La méthodologie de cette recherche est présentée en trois parties, soit l'échantillon, les sources de données, et les analyses statistiques.

3.1 Échantillon

En 1980, Nair et Frank (28) ont sélectionné trente-huit pays et les ont répartis en quatre modèles selon les caractéristiques de leur système comptable. Les quatre modèles qu'ils ont retenus pour les fins de leur étude sont :

- i) le modèle britannique,
- ii) le modèle latino-américain,
- iii) le modèle continental-européen, et
- iv) le modèle américain.

Parmi les trente-huit pays étudiés par Nair et Frank, neuf d'entre eux se distinguent des autres par leur niveau élevé d'industrialisation et le haut niveau de développement de leur profession comptable, soit :

- 1. l'Allemagne
- 2. l'Australie
- 3. la Belgique
- 4. le Canada
- 5. les États-Unis
- 6. la France
- 7. l'Italie
- 8. le Japon
- 9. le Royaume-Uni

Aux fins de notre recherche, nous avons regroupé, dans un premier temps, les quatre modèles de classification des pays, selon leur modèle comptable, utilisés par Nair et Frank

pour leur étude en deux modèles qui sont largement acceptés actuellement au regard de la comptabilité internationale, soit : le modèle anglo-américain et le modèle continental.

Dans un deuxième temps, nous avons réparti les neuf pays énumérés précédemment entre le modèle anglo-américain et le modèle continental.

Ainsi, les analyses, dans chacune des sections qui vont suivre, porteront sur une représentation des principaux pays appartenant à l'un et à l'autre des deux modèles comptables, soit :

pour le modèle anglo-américain...

- 1. l'Australie**
- 2. le Canada**
- 3. les États-Unis**
- 4. le Royaume-Uni**

et pour le modèle continental...

- 5. l'Allemagne**
- 6. la Belgique**
- 7. la France**
- 8. l'Italie**
- 9. le Japon**

Précisons à ce stade-ci, que nous avons décidé d'inclure le Japon comme appartenant au modèle continental principalement à cause que le domaine de la vérification dans ce pays est régit par l'État et que les études antérieures (Mueller et Watt, Hammer et Burge)(28) ont adoptées cette classification.

Il est à noter qu'un échantillon de dix rapports du vérificateur de chacun des neuf pays à l'étude (se reporter aux annexes I-a à I-i) fut sélectionné au hasard parmi la version anglaise des rapports annuels publiés entre 1990 et 1995 par les entreprises commerciales cotées en bourse.

Avant d'aller plus loin, attardons-nous quelque peu aux principales caractéristiques du modèle anglo-américain et du modèle continental.

3.1.1 Le modèle anglo-américain

- Il est orienté vers les besoins décisionnels des investisseurs et des créanciers.
- Il est non légaliste et se fonde sur la tradition du droit commun, il favorise l'exercice du jugement professionnel et, de ces faits, il s'ensuit généralement que le contenu s'avère plus important que la forme.
- Il est novateur et adaptable.
- Il permet une divulgation appréciable dans les rapports comptables.
- Les informations fournies peuvent être de nature complexe et perfectionnée.

3.1.2 Le modèle continental

- La priorité de la comptabilité n'est pas de satisfaire les besoins des décideurs privés mais de répondre aux exigences de l'État telles que celles reliées à la fiscalité et à d'autres décisions macro économiques.
- Il est très légaliste dans son orientation, il se base sur un code sévère et les règles comptables font lois.
- Il se compose principalement d'un grand nombre de modalités et d'ordonnances.
- Les pratiques comptables sont particulièrement conservatrices afin de protéger les créanciers et de respecter les politiques gouvernementales.

3.2 Sources de données

Les données furent recueillies à partir des rapports annuels faisant partie de la collection du Centre de recherche en comptabilité CGA de l'Université d'Ottawa.

Le Centre de recherche en comptabilité CGA de l'Université d'Ottawa entretient une librairie de rapports annuels d'entreprises appartenant à plusieurs pays.

Les autres informations de nature qualitative furent recueillies principalement à partir des différents ouvrages littéraires traitant de la comptabilité et de la vérification en milieu international.

Les objectifs et le cadre méthodologique de la recherche ayant été discutés, passons maintenant à l'étude du cadre réglementaire de la vérification.

3.3 Analyses statistiques

Aux fins de cette recherche, nous allons effectuer une analyse statistique pour les chapitres suivants:

Chapitre cinq: Insertion du rapport du vérificateur au rapport annuel

Chapitre six: Longueur du rapport du vérificateur

Chapitre huit: Organisation du rapport du vérificateur

Chapitre dix: Lisibilité du rapport du vérificateur

Les analyses statistiques des différents éléments de chacun de ces chapitres s'effectueront à l'aide du logiciel statistique S.P.S.S. et consisteront dans un premier temps, en une analyse de variance entre les pays à l'étude et, dans un second temps, en une analyse de variance entre les deux groupes de pays regroupés selon les modèles comptables anglo-américain et continental.

Le but de l'analyse de variance entre les pays est de déterminer s'il existe des différences significatives entre les moyennes affichées dans les différents pays, alors que l'analyse de variance entre les deux groupes de pays selon le modèle comptable aura pour but de

déterminer si le regroupement des pays d'après l'un des deux modèles comptables dominants donne des résultats différents.

Étant donné que notre comparaison des caractéristiques du rapport du vérificateur des divers pays à l'étude portera non seulement sur leur moyenne, mais également sur leur dispersion, notre analyse de variance renfermera les informations suivantes:

i) Analyse de variance entre les pays

- la moyenne au sein de chacun des pays;
- l'écart type au sein de chacun des pays;
- la moyenne pour tous les pays;
- l'écart type pour tous les pays;
- la valeur du F de la distribution de Fischer; et
- le niveau de signification du F de la distribution de Fischer.

ii) Analyse de variance entre les deux groupes de pays selon le modèle comptable

- la moyenne au sein de chacun des modèles comptables;
- l'écart type au sein de chacun des modèles comptables;
- la valeur du F de la distribution de Fischer; et
- le niveau de signification du F de la distribution de Fischer.

Pour les fins de cette recherche, nous n'avons pas cru bon de présenter les résultats F au complet; c'est-à-dire avec les degrés de liberté et les variances expliquées (Eta^2) afin de ne pas alourdir le contenu du rapport et, aussi, car ces résultats additionnels ne modifiaient pas les conclusions de nos analyses.

Finalement, précisons que, pour déterminer si une différence est significative, nous utiliserons un seuil de signification de 0.05. Ainsi, si le niveau de signification du F de la distribution de Fischer est inférieur à 0.05 nous dirons que la différence est statistiquement significative avec la valeur du F classifiée en tableaux.

CHAPITRE TROIS - Cadre réglementaire de la vérification dans les différents pays

La mise en place et l'élaboration de la vérification dans les différents pays se sont beaucoup démarquées par les caractéristiques économiques, sociales, culturelles, législatives et éducatives des pays d'accueil. L'objectif de ce chapitre est de déterminer si l'appartenance des pays à des modèles comptables différents affecte de façon significative les dimensions de la vérification.

L'importance de l'étude de cet aspect se relie au fait que le travail du vérificateur, ses caractéristiques et le cadre de la vérification dans les différents pays peuvent contribuer positivement ou négativement à la comparabilité des données comptables.

Tout au long de notre analyse du cadre réglementaire de la vérification, nous allons tenter de répondre aux questions suivantes pour chacun des pays à l'étude:

- quelle est l'origine du système juridique?
- qui définit les normes comptables?
- qui régit le domaine de la vérification?
- les normes de vérification sont-elles codées?
- quelles entreprises doivent être vérifiées?
- qui nomme le vérificateur?
- quelle est la durée du mandat du vérificateur? et
- à qui s'adresse le rapport du vérificateur?

Dans l'autre partie du chapitre, nous tenterons de répondre à chacune de ces questions dans le cadre de chaque pays couvert par cette recherche.

1. Australie

En Australie, le système juridique découle du droit commun (Common Law) alors que les normes comptables sont définies par la profession et l'État.(23)

Le domaine de la vérification, quant à lui, est régi par la profession et l'État (16) et les normes de vérification sont codées.(23)

Le «Companies Code» exige que les entreprises publiques soient vérifiées par des vérificateurs d'entreprises enregistrés soit des «registered company auditors».(16)

Actuellement, il existe deux organismes de comptables professionnels en Australie, (16) soit :

- «The Institute of Chartered Accountants in Australia»;
- «The Australian Society of Certified Practising Accountants».

Les deux organismes de comptables professionnels émettent les énoncés de critères et normes à observer tels : «Statements of Auditing Standards (AUS)», «Statements of Auditing Practices (AUP)» et les «Auditing Guidance Releases (AUGR)».(16)

L'AUS 1 définit les principes de base de la vérification tandis que les AUP et les AUGR fournissent les modalités à suivre pour que les normes de vérification soient correctement observées.(16)

La conformité aux exigences des règles professionnelles est obligatoire pour tous les membres des deux organismes de comptables professionnels.(16)

Le vérificateur est nommé par les actionnaires et il demeure en poste jusqu'à ce que ceux-ci décident de nommer un autre vérificateur. Toutefois, cette action doit être approuvée par la «Corporate Affairs Commission».(16)

Mentionnons finalement que le rapport du vérificateur s'adresse aux actionnaires.(16)

2. Canada

Au Canada, le système juridique découle du droit commun (Common Law), les normes comptables sont définies par la profession, et le domaine de la vérification, quant à lui, est régi par la profession et les normes de vérification sont codées.(12, 23)

Selon la *Loi sur les sociétés commerciales canadiennes* :

- les actionnaires des sociétés cotées sur le marché boursier doivent nommer annuellement un vérificateur qui est indépendant de l'entreprise et de ces apparentés;
- toute entreprise cotée sur le marché boursier doit former un comité de vérification composé d'au moins trois administrateurs et dont la majorité n'est pas constituée de dirigeants ou d'employés de la société ou des personnes morales de son groupe;
- le comité de vérification doit revoir les états financiers de la société avant leur approbation.

Le règlement 44 de la *Loi sur les sociétés commerciales canadiennes* de 1975 stipule que les états financiers et le rapport du vérificateur doivent être préparés en accord avec les recommandations de l'ICCA qui sont incluses dans son Manuel.(12)

Il existe trois organismes comptables professionnels au Canada, soit:

- L'Institut canadien des comptables agréés;
- L'Association des comptables généraux licenciés du Canada;
- La Société des comptables en management du Canada.(16)

L'exercice de la vérification varie d'une province à l'autre. Dans certaines provinces, les trois organismes de comptables professionnels sont autorisés à effectuer des mandats de vérification.(30)

Dans tous les cas, les vérificateurs doivent respecter les normes de vérification généralement reconnues émises par l'Institut canadien des comptables agréés.(16)

Le vérificateur est nommé par les actionnaires, la durée de son mandat est d'une année et son rapport s'adresse aux actionnaires.(10)

Tout administrateur ou dirigeant doit immédiatement aviser le comité de vérification et le vérificateur des erreurs ou renseignements inexacts dont il prend connaissance aux états financiers ayant fait l'objet d'un rapport de ce dernier ou de l'un de ses prédécesseurs.(16)

Le vérificateur, ou celui de ses prédécesseurs, qui prend connaissance d'une erreur ou d'un renseignement inexact, à son avis important, aux états financiers sur lequel il a fait rapport, doit en informer chacun des administrateurs.(16)

Finalement, mentionnons que les administrateurs avisés de l'existence d'erreurs ou de renseignements inexacts aux états financiers doivent:

- a) redresser et publier des états financiers rectifiés, et
- b) en informer les actionnaires par tous les moyens et, si la société est tenue de se conformer à l'article 154, en informer le directeur de la même manière.(16)

3. États-Unis

Aux États-Unis, le système juridique découle du droit commun, les normes comptables sont définies par la profession, le domaine de la vérification est aussi régi par la profession et les normes de vérification sont codées.(12, 23)

Les principales sources de législation sont gouvernementales, et concernent notamment la publication d'informations financières qui sont: (12)

- le «Securities Act» de 1933;
- le «Securities Exchange Act» de 1934.

Ces deux Lois ont été déposées et entérinées à la suite du krash boursier de 1929 afin de régler le marché boursier.(12)

Le «Securities Exchange Act» de 1934 s'applique à toutes les sociétés cotées sur le marché boursier et exige que celles-ci produisent annuellement des états financiers vérifiés. Il a désigné la Commission des valeurs mobilières «Securities and Exchange Commission» (SEC) pour administrer ces deux lois touchant ce domaine.(12)

La SEC, qui est un organisme paragouvernemental dont le président est généralement nommé par l'exécutif américain, a comme principale raison d'être de s'assurer que les investisseurs obtiennent une divulgation complète et équitable («a full and fair disclosure»).(12)

Aux États-Unis, l'organisme comptable professionnel est l'«American Institute of Certified Public Accountants» (AICPA).(12)

L'AICPA a approuvé et adopté dix normes de vérification intitulées «normes de vérification généralement reconnues» (GAAS) qui stipulent les qualités personnelles qu'un vérificateur devrait posséder, comment une vérification devrait être conduite ainsi que le format et le contenu recommandés dans la rédaction du rapport du vérificateur.(12)

L'«Auditing Standards Board» (ASB) est le comité au sein de l'AICPA tenu responsable de promulguer les normes de vérification et les modalités à être observées par les membres de l'AICPA conformément à l'«Institute Code of Professional Conduct» soit le code de déontologie.(12)

L'«Auditing Standards Division» (ASD), par le biais de l'ASB, expose les énoncés («statements») proposés pour commentaires et, par la suite, émet les «Statements on Auditing Standards »(SAS) ainsi que les explications s'y rapportant.(16)

Les «Certified Public Accountants» (CPA) sont réglementés par le «State Board of Accounting» de l'État où ils exercent leur profession.(12)

L'adhésion à l'AICPA est facultative. Toutefois, les CPA qui adhèrent à l'AICPA doivent respecter les normes définies par l'AICPA en plus des normes et règles de leur «State Board of Accountancy».(16)

Aux États-Unis, l'exercice de la comptabilité publique est du ressort de chaque État. Les lois régissant la comptabilité sur chaque territoire sont relativement uniformes d'un État à l'autre. Les «State Boards of Accountancy» délivrent des permis aux CPA (Certified Public Accountants) qui, sauf pour de très rares exceptions, possèdent le droit exclusif d'exercer la comptabilité publique, ce qui comprend toute opinion ou tout rapport sur des états financiers ou de l'information financière.(30)

Finalement, mentionnons que le vérificateur est nommé par les actionnaires, la durée de son mandat est d'une année, et son rapport s'adresse aux actionnaires.(27)

4. Royaume-Uni

Le Royaume-Uni possède une longue histoire dans les domaines de la comptabilité et de la vérification, mais ne dispose de normes de vérification codées que depuis quelques années.(12)

Les exigences légales relatives à la vérification des comptes (bilan seulement) remontent au «Joint Stock Companies Act» de 1844.(23)

Au Royaume-Uni, le système juridique découle du droit commun (Common Law) et les normes comptables sont définies par la profession et l'État.(12)

Toutes les sociétés, à quelques exceptions près, doivent se soumettre à une vérification comptable.(16)

Présentement, il existe, au Royaume-Uni, six organismes comptables professionnels, soit : (12)

- «The Institute of Chartered Accountants in England and Wales» (ICAEW)

- «The Institute of Chartered Accountants of Scotland» (ICAS)
- «The Institute of Chartered Accountants in Ireland» (ICAI)
- «The Chartered Association of Certified Accountants» (CACA)
- «The Institute of Cost and Management Accountants» (ICMA)
- «The Chartered Institute of Public Finance and Accountancy» (CIPFA)

Les membres de l'ICAEW, l'ICAS, l'ICAI et du CACA travaillent habituellement dans le domaine de la pratique privée ou dans le secteur industriel. Les membres de l'ICMA oeuvrent presque exclusivement au sein de la grande entreprise. Les membres du CIPFA travaillent presque exclusivement dans le volet de la fonction publique soit en comptabilité gouvernementale ou dans le champ de la vérification.(12)

Les six organismes comptables professionnels sont représentés au sein du «Consultative Committee of Accountancy Bodies» (CCAB) dont l'objectif est de fournir un point de repère aux personnes qui désirent traiter avec la profession comptable.(12)

Le vérificateur est nommé par les actionnaires et la durée de son mandat est d'une année.(16) Le rapport du vérificateur s'adresse aux actionnaires.(12)

Les devoirs et obligations des vérificateurs sont inclus dans les «Auditing Standards and Guidelines».(16)

Les directives du «Auditing Standards and Guidelines» sont élaborées par le «Auditing Practices Committee», un comité du CCAB, et sont approuvées et distribuées à leurs membres par le biais de cinq organismes comptables professionnels,(16) soit :

- «The Institute of Chartered Accountants in England and Wales» (ICAEW)
- «The Institute of Chartered Accountants of Scotland» (ICAS)
- «The Institute of Chartered Accountants in Ireland» (ICAI)
- «The Chartered Association of Certified Accountants» (CACA)
- «The Chartered Institute of Public Finance and Accountancy» (CIPFA)

Les normes de vérification définissent les principes et les pratiques courantes que les membres des organismes émetteurs doivent suivre lorsqu'ils exécutent un mandat de vérification.(16)

Finalement, il est intéressant de noter que les normes de vérification ne traitent pas de l'indépendance du vérificateur ni de la scolarité et de la formation pratique de ce dernier. Les exigences en matière d'indépendance sont incluses dans le code de déontologie des différents organismes d'expertise comptable.(12)

5. Allemagne

En Allemagne, le système juridique découle du droit romain. L'État exerce une influence prédominante dans le domaine de la comptabilité et de la vérification. Les normes comptables sont définies par le gouvernement.(12, 23)

Dans ce cadre juridique, le «German Institute of Certified Public Accountants» est l'organisme de réglementation qui définit les normes de vérification. Ces normes ne sont pas codées.(16, 23)

Les lois commerciales ont exercé un impact important sur le développement du domaine de la vérification. Toutes les moyennes et grandes entreprises par actions et les sociétés à responsabilité limitée doivent se soumettre à une vérification comptable.(12, 16)

Le vérificateur est nommé par les actionnaires, la durée de son mandat est d'une année, et le rapport du vérificateur s'adresse aux actionnaires.(16)

Tous les «German Certified Public Accountants» ou les associations de «German Certified Public Accountants» (sous la forme d'entreprise à responsabilité limitée ou de société par actions) sont éligibles à agir à titre de vérificateurs.(16)

Les «Certified Public Accountants» doivent être membres de la «German Professional Association».(16)

Enfin, mentionnons que le champ de la vérification comprend le rapport de la direction, le bilan, l'état des résultats ainsi que les notes complémentaires.(12)

6. Belgique

En Belgique, le système juridique découle du droit romain, le domaine de la vérification est régi par le gouvernement et les normes comptables sont définies par la profession sous la surveillance de l'État. Toutefois, les normes de vérification ne sont pas codées.(16, 23)

Toutes les sociétés publiques, les entreprises à responsabilité limitée de grande taille et les compagnies qui forment un groupe considéré comme étant important doivent se soumettre à une vérification comptable.(16)

Les grandes entreprises doivent préparer des états financiers qui sont conformes aux exigences légales et publier ces états financiers en les soumettant à l'«Office of the Commercial Court» lesquels, par la suite, sont transmis à la Banque nationale de Belgique («National Bank of Belgium») où ils sont mis à la disposition du public.(16)

Les normes de vérification sont émises par la «Belgian Auditors Institute» et elles s'apparentent aux directives internationales en vérification comptable: de l'«International Auditing Guidelines».(16) Le Conseil supérieur de l'Institut des vérificateurs belges «Superior Council of the Belgian Auditors Institute» supervise les directives concernant les vérificateurs afin de s'assurer que les vérifications soient effectuées dans l'intérêt du public. Ce Conseil «Superior Council of the Belgian Auditors Institute» est attaché au ministère des Affaires économiques et est composé de particuliers nommés par le Roi. Seuls les membres du «Belgian Auditors Institute» sont autorisés à effectuer des mandats de vérification.(16)

Le vérificateur est nommé par les actionnaires. Par contre, lorsqu'un comité de travailleurs existe, celui-ci doit approuver la nomination du vérificateur. Si la nomination n'est pas sanctionnée, alors la Cour commerciale nomme un vérificateur. La durée de son mandat est de trois ans.(16)

7. France

En France, le système juridique découle du droit romain, le domaine de la vérification est régi par l'État, les normes comptables sont définies par le gouvernement, et les normes de vérification ne sont pas codées.(12, 23)

Les compagnies qui doivent produire des états financiers consolidés et celles qui satisfont à deux des trois critères suivants doivent nommer deux vérificateurs(16) :

- actifs consolidés supérieurs à 100 000 000 FF;
- ventes consolidées supérieures à 200 000 000 FF;
- nombre moyen d'employés (total pour le groupe) supérieur à 500.

Seules les personnes ou les firmes qui sont enregistrées sur la liste maintenue par la Cour d'appel de leur district peuvent être nommées vérificateurs.(16)

Le vérificateur est nommé par les actionnaires et la durée de son mandat est de six ans; la fréquence du renouvellement du mandat d'un vérificateur n'est pas limitée.(16)

Seuls les commissaires aux comptes peuvent effectuer des vérifications statutaires.(16)

Les commissaires aux comptes sont membres de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes (CNCC), un des deux organismes comptables professionnels. L'autre organisme comptable professionnel est l'Ordre des experts-comptables et des comptables agréés (OECCA). Les experts-comptables possèdent un niveau de qualifications plus élevé que les comptables agréés qui, eux, sont essentiellement des teneurs de livres. Le titre de comptable agréé n'est plus attribué et disparaîtra éventuellement.(12)

L'OECCA est régi par l'ordonnance gouvernementale de 1945 qui lui confère le droit exclusif d'exercer la comptabilité publique à l'exception des vérifications statutaires.(12)

Les experts-comptables perdent leur titre s'ils quittent la pratique publique de la comptabilité.(12)

La CNCC et l'OECCA ont tous deux émis des normes de vérification. Les normes de vérification émises par la CNCC sont essentiellement des recommandations plutôt que des exigences. Néanmoins, même si les normes de vérification émises par la CNCC ne sont pas obligatoires, elles constituent une ligne de conduite en matière de vérification pour ses membres.(12)

Les normes de vérification émises par l'OECCA sont également des recommandations plutôt que des exigences. Tous les membres de l'OECCA sont censés se conformer à ces normes de vérification mais, s'il ne le font pas, aucune sanction ne leur est imposée.(12)

Le rapport du vérificateur s'adresse aux actionnaires.(12)

Au regard du travail de vérification, il est important de mentionner que, selon Campbell (1985), il n'est pas pratique courante en France d'évaluer le système de contrôle interne, de confirmer les comptes bancaires, les dettes actives et passives, d'assister au décompte physique d'inventaire et de vérifier les événements subséquents à la date du bilan lors de l'exécution d'un mandat de vérification.(12)

En dernière instance, mentionnons que le commissaire aux comptes doit fournir, dans un rapport à la direction, le détail des tests de vérification effectués, des redressements ou corrections qu'il considère nécessaires devant être apportées aux états financiers, des erreurs et irrégularités découvertes et une conclusion sur les résultats de l'exercice.(12)

8. Italie

En Italie, le système juridique découle du droit romain. Le domaine de la vérification, quant à lui, est régi par l'État et les normes comptables sont définies par le gouvernement. Les normes de vérification ne sont pas codées.(12, 23)

Toutes les entreprises cotées sur le marché boursier, les sociétés d'état détenues par le gouvernement et celles qui, selon la Loi particulière, requièrent une vérification, doivent se soumettre à une vérification comptable.(16)

Le vérificateur est nommé par les actionnaires, la durée de son mandat est de trois ans et son mandat peut être renouvelé pour deux autres périodes de trois ans. Subséquemment, un cabinet ne peut être nommé de nouveau vérificateur pour la même entreprise avant une période de cinq ans.(16)

Seules les firmes de vérification enregistrées auprès de la Commission nationale des sociétés boursières soit la «Commissione Nazionale per la Societa e la Borsa (CONSOB)» sont autorisées à effectuer les mandats de vérification.(16)

Un des critères d'enregistrement exige que la majorité des associés du cabinet soient membres de la «Italian Accounting Profession» ou de tout autre organisme étranger équivalent. Les cabinets doivent être constitués en sociétés de personnes avec responsabilités illimitées des associés.(16)

Les normes de vérification sont émises par la «Consiglio Nazionale dei Dottori Commercialisti e dei Ragionieri», un organisme qui détermine les modalités de vérification à suivre; néanmoins ces modalités ne sont pas obligatoires.(16)

Finalement, mentionnons que le rapport du vérificateur s'adresse aux actionnaires.(16)

9. Japon

Au Japon, le système juridique découle d'une combinaison du droit commun (Common Law) et du droit romain. Le domaine de la vérification, quant à lui, est régi par l'État et les normes comptables sont définies par la profession et le gouvernement. Les normes de vérification sont codées (12, 16).

L'organisme comptable professionnel se nomme le «Japanese Institute of Certified Public Accountants» (JICPA) et tous les «Certified Public Accountants» (CPA) en sont membres. La JICPA émet des recommandations et des directives concernant le domaine de la comptabilité.(12)

Le domaine de la vérification est fortement influencé par le ministère des Finances et le Conseil de délibération de comptabilité commerciale soit le «Business Accounting Deliberation Council» (BADC). Le BADC est l'organisme principal en matière de normes de vérification.(12)

L'observance des normes de vérification est obligatoire pour tous les CPA et les firmes d'expertise-comptable.(12)

Les pratiques de vérification généralement reconnues se fondent sur les normes de vérification émises par le BADC.(12)

Il est à noter qu'au Japon, il existe deux types de vérification, soit le «Commercial Code» ou la «Securities and Exchange Law»(12, 16).

9.1 Vérification en conformité avec le «Commercial Code»

Le «Commercial Code» requiert que chaque société par actions à responsabilité illimitée nomme un ou plusieurs vérificateurs statutaires lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires. Les vérificateurs statutaires («statutory auditors») ne sont pas tenus de posséder des qualifications professionnelles. Le mandat des vérificateurs statutaires peut être renouvelé pour une période de deux ans.(12)

Les états financiers ainsi que les annexes appartenant à de grandes sociétés doivent être vérifiés par des vérificateurs statutaires et des vérificateurs indépendants. Les vérificateurs indépendants sont soit des CPA ou des firmes d'expertise-comptable.(16)

Une firme d'expertise-comptable se compare fortement aux cabinets de comptables américains.(12)

Les vérificateurs statutaires examinent principalement les décisions des gestionnaires. Les vérificateurs indépendants vérifient les registres comptables et les états financiers.(16)

Les vérificateurs indépendants sont tenus de soumettre leur rapport du vérificateur aux directeurs et aux vérificateurs statutaires dans les quatre semaines suivant la réception des états financiers.(16)

Les vérificateurs statutaires sont tenus de soumettre leur rapport aux directeurs et aux vérificateurs indépendants dans la semaine suivant la réception du rapport des vérificateurs indépendants.(16)

Le vérificateur statutaire doit se prononcer sur (12) :

- le contenu du rapport de gestion («business report»);
- les actes illégaux posés par la direction;
- les raisons pour lesquelles le rapport du vérificateur sans réserve ne peut être soumis (le cas échéant);
- la raisonnable des méthodes de vérification utilisées par le vérificateur indépendant.

En principe, le bilan, l'état des résultats et la proposition pour l'appropriation des bénéfices non répartis requièrent l'approbation des actionnaires lors de leur assemblée annuelle.(16)

Toutefois, si le vérificateur statutaire soumet un rapport du vérificateur sans réserve, l'approbation du bilan et de l'état des résultats par les actionnaires n'est pas requise.(16)

9.2 Vérification en conformité avec la «Securities and Exchange Law»

Les états financiers des sociétés qui font appel à l'épargne publique ou dont les actions sont transigées publiquement, doivent être vérifiés par des vérificateurs indépendants. Le vérificateur est nommé par les actionnaires et la durée de son mandat est d'une année.(16)

Le ministère des Finances a émis un règlement stipulant que la vérification des états financiers des entreprises, régie par la «Securities and Exchange Law», doit respecter les pratiques de vérification généralement reconnues.(12)

La vérification indépendante régie par la «Securities and Exchange Law» se rapproche du concept nord-américain de la vérification et est requise uniquement des sociétés cotées sur le marché boursier. Les vérifications indépendantes effectuées conformément à la «Securities and Exchange Law» sont régies par les normes de vérification codées émises par le BADC. En pratique, ces normes de vérification concordent avec celles des CPA et des firmes d'expertise-comptable qui effectuent des vérifications indépendantes de grandes entreprises privées.(12)

Précisons finalement que, aux fins de ce document, nous allons nous limiter à l'étude de la vérification conforme à la «Securities and Exchange Law» puisqu'elle est exigée des sociétés qui font appel à l'épargne publique.

Tableau 1 - Analyse du cadre réglementaire de vérification

Pays	Origine du système juridique	Ont défini les normes comptables?	Qui régit le domaine de la vérification?	Les normes de vérification sont-elles codées?	Quelles entreprises doivent être vérifiées?	Qui nomme le vérificateur?	Quelle est la durée du mandat du vérificateur?	À qui l'adresse le rapport de vérificateur?
Modèle anglo-américain								
Australie	le droit commun	une combinaison	une combinaison	oui	toutes les sociétés (à quelques exceptions près)	actionnaires (note 1)	non-définie (note 1)	actionnaires
Canada	le droit commun	la profession	la profession	oui	toutes les sociétés cotées en bourse	actionnaires	1 an	actionnaires
États-Unis	le droit commun	la profession	la profession	oui	toutes les sociétés cotées en bourse	actionnaires	1 an	actionnaires
Royaume-Uni	le droit commun	une combinaison	la profession	oui	toutes les sociétés (à quelques exceptions près)	actionnaires	1 an	actionnaires
Modèle continental								
Allemagne	le droit romain	l'État	l'État	non	toutes les moyennes et grandes entreprises par actions et les compagnies à responsabilité limitée	actionnaires	1 an	actionnaires
Belgique	le droit romain	l'État	l'État	non	toutes les sociétés publiques, les grandes entreprises à responsabilité limitée et les compagnies qui forment un groupe considéré comme étant gros	actionnaires (note 2)	3 ans	actionnaires
France	le droit romain	l'État	l'État	non	toutes les sociétés sauf les petites sociétés de personnes et les petites sociétés fermées à peu d'actionnaires	actionnaires	6 ans	actionnaires
Italie	le droit romain	l'État	l'État	non	toutes les sociétés cotées en bourse, les sociétés d'état et celles qui, selon une loi spéciale, requièrent une vérification	actionnaires	3 ans	actionnaires
Japon	une combinaison	une combinaison	l'État	oui	toutes les sociétés par actions à responsabilité illimitée	actionnaires	1 an	actionnaires

10. Conclusion

Le tableau 1 offre un sommaire des résultats de notre analyse du cadre réglementaire de vérification. Dans l'ensemble, nous avons remarqué qu'il existe des disparités majeures dans l'évolution des normes de vérification dans les divers pays. Par exemple, les États-Unis ont établi, depuis plusieurs décennies, des normes de vérification codées alors que le Royaume-Uni, bien qu'il possède depuis longtemps une profession d'expertise comptable bien établie, n'a procédé à la codification des normes de vérification que depuis quelques années.

Dans tous les pays étudiés, les normes de vérification se composent généralement de normes générales, de critères concernant le travail de vérification et d'exigences relevant du rapport du vérificateur. Toutefois, dans certains pays, certaines normes générales ont été exclues des normes de vérification codées, mais ont été incluses dans des décrets professionnels.

Au niveau du cadre de vérification, nous pouvons noter que dans les pays qui adhèrent au modèle anglo-américain, le système juridique découle du droit commun, la profession d'expertise comptable joue un rôle important au regard de la comptabilité et de la vérification et les normes de vérification y sont codées. À l'opposé, dans les pays qui adhèrent au modèle continental (sauf au Japon), le système juridique découle du droit romain, les domaines de la comptabilité et de la vérification sont fortement influencés par l'État et les normes de vérification n'y sont pas codées.

Dans tous les pays que nous avons étudiés, ce sont les actionnaires qui nomment les vérificateurs de la société à être vérifiée et le rapport du vérificateur s'adresse à ces actionnaires. De plus, la durée du mandat de vérification varie d'un pays à l'autre, mais ne dépasse pas six ans.

Compte tenu de toutes ces considérations, il appert que l'appartenance des pays à des modèles comptables différents affecte de façon significative les dimensions de la vérification.

À cet effet, nous avons pu constater que dans les pays où l'État exerce une forte influence sur le domaine de la vérification, on accorde beaucoup d'importance à l'observance des lois dans la présentation des états financiers.

En conséquence, comme le mentionnaient Stamp et Moonitz (1978) dans leur ouvrage, lorsque la loi est bien codée, comme c'est le cas en Allemagne, il est relativement facile de déterminer si le vérificateur a exécuté son mandat correctement. La loi elle-même détermine les exigences en matière d'exercice du jugement professionnel.

Ainsi, ceci constitue certainement un déterminant majeur dans le nombre peu élevé de poursuites intentées contre les vérificateurs allemands.

CHAPITRE QUATRE - Comparaison internationale des caractéristiques, du rôle et des fonctions du vérificateur

Les caractéristiques personnelles et professionnelles du vérificateur constituent un déterminant majeur de la qualité de ses services. L'objectif de ce chapitre est de déterminer si les caractéristiques, le rôle et les fonctions du vérificateur varient entre les pays.

Dans cette section, nous analyserons quelques-unes des caractéristiques reliées à la formation du vérificateur et à son indépendance. Nous analyserons aussi son rôle et ses fonctions.

L'importance de l'étude de cet aspect réside dans le fait que les caractéristiques, le rôle et les fonctions du vérificateur peuvent affecter la comparabilité du rapport du vérificateur.

Tout au long de ce chapitre, nous tenterons d'analyser de façon spécifique les aspects suivants:

i) Formation:

- doit-il détenir un diplôme d'études postsecondaires?
- doit-il être membre d'un organisme comptable professionnel?
- doit-il réussir des examens d'une corporation comptable professionnelle?
- quelle est la durée de la période du stage?

ii) Fonctions:

- quelles sont les fonctions du vérificateur? et

iii) Indépendance:

- quelles sont les critères en termes d'indépendance du vérificateur?

Ceci dit, passons maintenant à l'analyse des points énumérés ci-haut pour chacun des pays à l'étude.

1. Australie

Formation: Pour devenir vérificateur, le candidat doit détenir un diplôme d'études postsecondaires, être membre d'un organisme comptable professionnel, réussir les examens d'une des corporations comptables et effectuer un stage d'une durée de trois ans.(16, 23)

Fonctions: Le vérificateur se doit d'émettre une opinion sur la véracité et la justesse (truth and fairness) des états financiers et sur le respect de l'entreprise à l'égard des exigences du «Companies Code».(16)

Indépendance: Le vérificateur doit maintenir une vision objective des faits et ne rien laisser porter atteinte à son indépendance.(5)

Toutefois, le vérificateur peut avoir contracté des dettes envers la compagnie qu'il vérifie jusqu'à concurrence de 5 000 \$.(16)

2. Canada

Formation: Pour devenir vérificateur, le candidat doit détenir un diplôme d'études postsecondaires (23), être membre d'un organisme comptable professionnel, réussir les examens d'une des corporations comptables et effectuer un stage d'une durée variant de deux à trois ans selon la province.(31)

Fonctions: La responsabilité du vérificateur à l'égard des états financiers consiste à formuler une opinion, puis à indiquer dans son rapport si ces états, dans leur ensemble, sont présentés fidèlement selon les principes comptables généralement reconnus.(10)

Indépendance: Le vérificateur doit être indépendant dans les faits et aussi en apparence.(10)

3. États-Unis

Formation: Pour devenir vérificateur, le candidat doit détenir un diplôme d'études postsecondaires et réussir les examens de la corporation comptable.(23) Certains États exigent que le candidat effectue un stage d'une durée variant de un à six ans alors que d'autres n'exigent aucune période de stage.(21)

Fonctions: Le vérificateur se doit d'émettre une opinion à savoir si les états financiers sont présentés en accord avec les principes comptables généralement reconnus.(12)

Indépendance: Le vérificateur doit maintenir une objectivité d'esprit dans toutes circonstances reliées au mandat de vérification (3).

4. Royaume-Uni

Formation: Pour devenir vérificateur, un diplôme d'études postsecondaires n'est pas requis mais, le candidat doit être membre d'un organisme comptable professionnel, réussir les examens d'une des corporations comptables et effectuer un stage d'une durée de trois ans.(21, 23)

Fonctions: Le vérificateur a la responsabilité d'émettre une opinion à savoir si le bilan et l'état des résultats de l'entreprise ont été préparés en conformité avec le «Companies Act» et si les états financiers présentent une image juste et vraie («true and fair») de la situation financière de l'entreprise à la fin de l'exercice ainsi que des résultats d'exploitation de la société durant ledit exercice.(16)

Si la société n'a pas maintenu des registres comptables appropriés durant l'exercice, alors le vérificateur doit en faire mention dans son rapport.(16)

De plus, si les informations suivantes ne sont pas incluses dans les états financiers, le vérificateur doit les inscrire dans son rapport :

- la rémunération et autres bénéfices et prestations versés aux dirigeants de l'entreprise;
- les prêts et autres transactions effectuées par les dirigeants de l'entreprise.(16)

Indépendance: Le vérificateur doit éviter les facteurs qui pourraient porter atteinte à son objectivité par rapport au mandat de vérification.(36)

5. Allemagne

Formation: Pour devenir vérificateur, le candidat doit obtenir un diplôme d'études postsecondaires, être membre du «German Professional Association», réussir les examens de la corporation comptable et effectuer un stage d'une durée de six ans.(1, 13, 21)

Fonctions: Le vérificateur a la responsabilité d'émettre une opinion à savoir si les états financiers respectent les règlements légiférés, s'ils ont été préparés en accord avec les principes comptables requis et s'ils présentent une image juste et vraie («true and fair») de la valeur nette, de la situation financière et des résultats d'exploitation de la société.(16)

Le rapport du vérificateur couvre aussi le rapport de la direction qui accompagne les états financiers. Le vérificateur doit s'assurer que les informations narratives ne contiennent pas d'affirmations trompeuses.(1)

Si le vérificateur découvre, lors de sa vérification, des dérogations majeures à la loi, il doit en aviser immédiatement les dirigeants concernés au sein de l'entreprise.(36)

Indépendance: Le vérificateur doit être, et doit être perçu comme étant, libre de toute influence ou liens qui pourraient affecter son indépendance. Néanmoins, le vérificateur peut agir à titre de conseiller financier et fiscal auprès de l'entreprise qu'il vérifie.(12)

Il est intéressant de noter qu'en Allemagne, certaines banques sont propriétaires de cabinets d'expertise-comptable qui vérifient les entreprises auxquelles ces mêmes banques avancent des fonds et/ou de qui elles détiennent des actions.(12)

6. Belgique

Formation: Pour devenir vérificateur, le candidat doit obtenir un diplôme d'études postsecondaires, être membre du «Belgian Auditors Institute», réussir les examens de la corporation comptable et effectuer un stage d'une durée de trois ans.(16, 23)

Fonctions: Le vérificateur a la responsabilité d'émettre une opinion sur les informations financières présentées par la société, incluant si les états financiers présentent une image juste et vraie («true and fair») de la situation financière et des résultats d'exploitation de l'entreprise, et sur le respect par la compagnie des Lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Le rapport du vérificateur couvre aussi les informations annuelles fournies par la direction au comité de travailleurs .(16)

Indépendance: Le vérificateur doit être indépendant de la société qu'il vérifie.(16)

7. France

Formation: Pour devenir vérificateur (commissaire aux comptes), un diplôme d'études postsecondaires est exigé et le candidat doit être membre d'un organisme comptable professionnel, réussir les examens d'une des corporations comptables et effectuer un stage d'une durée de deux ans.(20)

Fonctions: Le vérificateur (commissaire aux comptes) a la responsabilité d'émettre une opinion sur la régularité et la sincérité des états financiers.(1) (Ces termes font références à la conformité des états financiers aux lois (régularité) et à la justesse de leur présentation (sincérité)).

Le rapport du vérificateur couvre aussi les informations financières incluses dans le rapport de la direction qui accompagne les états financiers.(1)

La Loi exige que le vérificateur (commissaire aux comptes) avise le Procureur de la Couronne de tout acte criminel, commis par les directeurs de l'entreprise lequel aurait été relevé lors de la vérification .(12)

Indépendance: Le vérificateur doit être, et être perçu comme étant, indépendant. Il doit maintenir une attitude d'esprit qui lui permette d'effectuer la vérification avec intégrité et objectivité, et de plus, il doit être libre de toutes relations qui pourraient porter atteinte à son intégrité et son objectivité. Finalement, le vérificateur ne peut offrir de services de gestion, de fiscalité et de tenue de livres à l'entreprise qu'il vérifie.(12)

8. Italie

Formation: Pour devenir vérificateur, le candidat doit détenir un diplôme d'études postsecondaires, être membre de la «Italian Accounting Profession», réussir les examens de la corporation comptable et effectuer un stage d'une durée de deux ans.(1, 16, 23)

Fonctions: Le vérificateur a la responsabilité d'émettre une opinion sur la véracité et la justesse («truth and fairness») des comptes et sur le respect qu'affiche l'entreprise à l'égard des règlements du code civil («Civil Code»).(16)

Indépendance: Le vérificateur peut posséder des intérêts financiers dans la société qu'il vérifie, mais il ne peut être directeur ou employé de celle-ci.(1)

9. Japon

Formation: Pour devenir vérificateur, un diplôme d'études postsecondaires n'est pas requis, mais le candidat doit être membre de la «Japanese Institute of Certified Public Accountants», réussir les examens de la corporation comptable et effectuer un stage d'une durée de trois ans.(1, 16, 23)

Fonctions: Le vérificateur a la responsabilité d'émettre une opinion à savoir si les états financiers présentent fidèlement «fairly present» la situation financière et les résultats d'exploitation de la société, en se référant à la conformité aux normes comptables définies par le conseil de délibération de comptabilité commerciale («Business Accounting Deliberation Council»), à la continuité d'application des principes comptables et au respect des exigences réglementaires.(12)

Le vérificateur indépendant doit faire mention des éléments qui n'ont pas d'effet sur les états financiers actuels mais qui peuvent recéler un effet matériel sur les états financiers éventuels.(12)

Indépendance: L'indépendance des vérificateurs et les exigences en matière de rapport de vérification sont établies par l'«Ordinance Concerning Audit Certification of Financial Statements».(16)

Le vérificateur doit toujours maintenir un détachement en termes d'attitude mentale, dans toutes circonstances, se rapportant à la reconnaissance de faits, à l'exercice de son jugement en matière de traitements comptables et à l'expression de son opinion.(4)

Le vérificateur ne doit pas entretenir de relations matérielles avec son client.(36)

Tableau 2 - Analyse des exigences pour exercer les fonctions de vérificateur

Pays	Diplôme postsecondaire	Membre d'organisme professionnel	Examens de corporation	Durée du stage
Modèle anglo-américain				
Australie	oui	oui	oui	3 ans
Canada	oui	oui	oui	2 à 3 ans
États-Unis	oui	facultatif	oui	0 à 6 ans
Royaume-Uni	non	oui	oui	3 ans
Modèle continental				
Allemagne	oui	oui	oui	6 ans
Belgique	oui	oui	oui	3 ans
France	oui	oui	oui	2 ans
Italie	oui	oui	oui	2 ans
Japon	non	oui	oui	3 ans

Tableau 3 - Analyse du rôle du vérificateur et de ses fonctions

Pays

<i>Modèle anglo-américain</i>	
Australie	opinion sur la véracité et la justesse (truth and fairness) des états financiers et sur le respect de l'entreprise à l'égard des exigences du «Companies Code».
Canada	se prononcer sur le fait que les états financiers dans leur ensemble, sont présentés fidèlement selon les PCGR.
États-Unis	émettre une opinion à savoir si les états financiers sont présentés en accord avec les PCGR.
Royaume-Uni	opinion à savoir si le bilan et l'état des résultats ont été préparés en accord avec le «Companies Act» et s'ils présentent une image juste et vraie (true and fair view) de la situation.
<i>Modèle continental</i>	
Allemagne	<p>émettre une opinion à savoir si les états financiers respectent les règlements légiférés, s'ils ont été préparés en accord avec les principes comptables reconnus et s'ils présentent une image juste et vraie (true and fair view) de la valeur nette, de la situation financière et des résultats d'exploitation de la société.</p> <p>Le rapport du vérificateur couvre aussi le rapport de la direction qui accompagne les états financiers. Le vérificateur doit s'assurer que les informations narratives ne contiennent pas d'affirmations trompeuses.</p>
Belgique	<p>une opinion sur les informations financières incluant si les états financiers présentent une image juste et vraie (true and fair view), et sur le respect par la compagnie des Lois sur les sociétés commerciales.</p> <p>Le rapport du vérificateur couvre aussi les informations annuelles fournies par la direction au comité de travailleurs.</p>
France	<p>émettre une opinion sur la régularité et la sincérité des états financiers.</p> <p>Le rapport couvre aussi les informations financières incluses dans le rapport de la direction qui accompagne les états financiers.</p>
Italie	émettre une opinion sur la véracité et la justesse (truth and fairness) des comptes et sur le respect de l'entreprise à l'égard des règlements du code civil.
Japon	émettre une opinion à savoir si les états financiers présentent fidèlement (fairly present) la situation financière et les résultats d'exploitation de la société, en se référant à la conformité aux normes comptables, à la continuité d'application des principes comptables reconnus et au respect des exigences réglementaires.

Tableau 4 - Analyse des caractéristiques importantes du vérificateur

Pays

Modèle anglo-américain

Australie
Canada
États-Unis
Royaume-Uni

<p>maintenir une vision indépendante et ne rien laisser porter atteinte à son objectivité.</p> <p>doit être indépendant dans les faits et aussi en apparence.</p> <p>doit maintenir une objectivité d'esprit dans toutes circonstances reliées à son mandat.</p> <p>doit éviter les facteurs qui pourraient porter atteinte à son objectivité par rapport à son mandat.</p>

Modèle continental

Allemagne
Belgique
France
Italie
Japon

<p>doit être, et être perçu comme étant, libre de toute influence ou liens qui pourraient affecter son indépendance/impartialité.</p> <p>néanmoins, le vérificateur peut agir à titre de conseiller financier et fiscal auprès de l'entreprise qu'il vérifie.</p> <p>doit être indépendant de la société qu'il vérifie.</p> <p>doit être, et être perçu comme étant, indépendant, objectif et impartial. ne peut offrir des services de gestion, de fiscalité et de tenue de livres à l'entreprise qu'il vérifie.</p> <p>peut posséder des intérêts financiers dans la société qu'il vérifie, mais il ne peut être un directeur ou un employé de celle-ci.</p> <p>doit toujours maintenir une impartialité en termes d'attitude mentale, dans toutes circonstances, se rapportant à la reconnaissance de faits, à l'exercice de son jugement en matière de traitements comptables et à l'expression de son opinion.</p> <p>ne doit pas entretenir de relations matérielles avec son client.</p>

10. Conclusion

Comme on peut le constater dans les tableaux 2, 3 et 4, nous avons résumé les exigences concernant la formation du vérificateur, ses fonctions et son indépendance dans les différents pays regroupés selon les deux principaux modèles comptables.

En ce qui a trait au vérificateur, tous les pays étudiés (sauf les États-Unis) exigent que ce dernier soit membre d'un organisme comptable professionnel, réussisse des examens d'une corporation comptable professionnelle et qu'il effectue un stage d'une durée variant de un à six ans selon les pays.

Pour ce qui est des responsabilités du vérificateur, dans tous les pays étudiés, celui-ci doit émettre une opinion à savoir si les états financiers présentent une image juste et vraie de la situation financière de l'entreprise et de ses résultats d'exploitation (ou si les états financiers sont présentés fidèlement, selon les principes comptables généralement reconnus). Toutefois, en Allemagne, en Belgique et en France, le vérificateur doit aussi exprimer une opinion sur les informations fournies par la direction lesquelles accompagnent les états financiers. De plus, à l'exception du Canada, des États-Unis et du Japon, le vérificateur doit faire mention dans son rapport si les états financiers respectent les lois du pays en cause.

En ce qui a trait à l'indépendance du vérificateur, tous les pays étudiés possèdent des normes établies, claires et précises à ce sujet, mais celles-ci diffèrent beaucoup d'un pays à l'autre. Par exemple, en Australie et en Italie, le vérificateur peut entretenir des relations matérielles avec son client ce qui n'est pas permis dans les autres pays.

Un autre exemple de divergences en matière d'indépendance relève du fait qu'en Allemagne, certaines banques sont propriétaires de cabinets d'expertise-comptable qui vérifient les entreprises auxquelles ces mêmes banques avancent des fonds et/ou de qui elle détiennent des actions.

Dans cet ordre d'idées, signalons qu'un domaine important de divergences en termes de notion d'indépendance consiste en la prestation par le vérificateur de services autres que la vérification. Dans ce domaine, la plupart des pays qui adhèrent au modèle comptable continental (sauf l'Allemagne qui permet la prestation de services de gestion et de fiscalité) ont tendance à désapprouver cette pratique plus que ne le font le Royaume-Uni et les États-Unis.

Ainsi, notre analyse des caractéristiques, du rôle et des fonctions du vérificateur nous a permis de constater qu'il existe des différences entre les vérificateurs des différents pays à l'étude et ceci principalement au regard de la notion d'indépendance ce qui, toutefois, à notre humble avis, ne devrait pas avoir beaucoup d'influence sur la comparabilité du rapport du vérificateur à l'échelon international.

CHAPITRE CINQ - Insertion du rapport du vérificateur au rapport annuel

L'objectif de ce chapitre est de déterminer si l'insertion du rapport du vérificateur au rapport annuel varie entre les pays.

L'étude de cet aspect revêt une grande importance car il est possible que le lecteur des états financiers accorde une importance variée au rapport du vérificateur dépendamment de la place qu'on lui réserve pour l'intercaler au rapport annuel. À titre d'exemple, il est probable que le lecteur perçoive différemment l'importance du rapport du vérificateur si ce dernier précède les états financiers au lieu d'être présenté après les notes aux états financiers.

Ainsi, nous chercherons principalement à déterminer quel est le point d'insertion du rapport du vérificateur au rapport annuel et à établir s'il existe des différences à l'intérieur d'un même pays, d'un pays à l'autre et entre les regroupements de pays.

La méthode d'approche que nous avons adoptée consiste à classer par ordre de présentation les six principaux articles suivants qui figurent au rapport annuel, soit :

- les points saillants;
- le message du président du conseil d'administration;
- le rapport du président;
- le rapport de la direction;
- le rapport du vérificateur; et
- les états financiers.

Notre analyse sera structurée comme suit:

- i) Analyse selon les pays
- ii) Comparaison entre les pays
- iii) Analyse selon les deux modèles comptables

Tableau 5 - Analyse de l'insertion du rapport du vérificateur au rapport annuel selon le rang de présentation

Résultats de l'analyse de variance entre les pays

Pays	Points saillants		Message du président du conseil d'administration		Rapport du président		Rapport de la direction		Rapport du vérificateur		États financiers	
	Moyenne	Écart type	Moyenne	Écart type	Moyenne	Écart type	Moyenne	Écart type	Moyenne	Écart type	Moyenne	Écart type
Australie	1.30	0.48	1.70	0.48	3.00	0.00	4.00	0.00	5.70	0.48	5.30	0.48
Canada	1.00	0.00	2.00	0.00	3.00	0.00	4.00	0.00	5.00	0.00	6.00	0.00
États-Unis	1.10	0.32	1.90	0.32	3.00	0.00	4.00	0.00	5.80	0.42	5.20	0.42
Royaume-Uni	1.00	0.00	2.00	0.00	3.00	0.00	4.00	0.00	5.10	0.32	5.90	0.32
Allemagne	1.00	0.00	2.00	0.00	3.00	0.00	4.00	0.00	5.90	0.32	5.10	0.32
Belgique	1.00	0.00	2.00	0.00	3.00	0.00	4.00	0.00	6.00	0.00	5.00	0.00
France	1.00	0.00	2.00	0.00	3.00	0.00	4.00	0.00	6.00	0.00	5.00	0.00
Italie	1.00	0.00	2.00	0.00	3.00	0.00	4.00	0.00	5.90	0.32	5.10	0.32
Japon	1.00	0.00	2.00	0.00	3.00	0.00	4.00	0.00	6.00	0.00	5.00	0.00
Tous les pays	1.04	0.21	1.96	0.21	3.00	0.00	4.00	0.00	5.71	0.46	5.29	0.46
Valeur de F	2.7750		2.7750		n/a		n/a		19.1250		19.1250	
Niveau de	0.0000		0.0000						0.0000		0.0000	

1. Analyse de l'insertion du rapport du vérificateur au rapport annuel selon les pays

Le but de cette analyse est de déterminer s'il existe des différences au sein des pays au regard de la place réservée au rapport du vérificateur inséré au rapport annuel selon le rang de présentation.

Cette analyse est basée sur les données qui figurent aux annexes II-a à II-i et les résultats apparaissent dans le tableau 5.

À ce sujet, mentionnons que ce tableau indique les résultats de l'analyse de variance entre les pays à l'étude et renferme les informations suivantes:

- la moyenne au sein de chacun des pays;
- l'écart type au sein de chacun des pays;
- la moyenne pour tous les pays;
- l'écart type pour tous les pays;
- la valeur du F de la distribution de Fisher; et
- le niveau de signification du F de la distribution de Fisher.

Ces analyses seront présentées pour les composantes autres que le rapport du vérificateur et les états financiers et pour le rapport du vérificateur et les états financiers.

1.1 Composantes autres que le rapport du vérificateur et les états financiers

Selon les quatre premières colonnes du tableau 5, nous pouvons constater que tous les pays semblent suivre le classement suivant dans le rapport annuel:

- premièrement, les points saillants;
- deuxièmement, le message du président du conseil d'administration;
- troisièmement, le rapport du président; et
- quatrièmement, le rapport de la direction.

1.2 Rapport du vérificateur et états financiers

Les cinquième et sixième colonnes du tableau 5 démontrent que les entreprises du Canada et du Royaume-Uni présentent en moyenne le rapport du vérificateur au cinquième rang, soit avant les états financiers.

Toutefois, les entreprises de la Belgique, de la France, du Japon, de l'Allemagne, de l'Italie, des États-Unis et de l'Australie présentent en moyenne le rapport du vérificateur au sixième rang, soit après les états financiers.

Toujours au regard du point d'insertion du rapport du vérificateur au rapport annuel, nous pouvons aussi constater qu'il y a uniformité totale entre les entreprises au sein d'un même pays pour le Canada, la Belgique, la France et le Japon.

Toutefois, l'Australie, les États-Unis, le Royaume-Uni, l'Allemagne et l'Italie (avec un écart type respectif de 0.48, 0.42, 0.32, 0.32 et 0.32) présentent des divergences entre les entreprises au sein d'un même pays.

À cet effet, en voici quelques exemples:

- en Australie (Annexe II-a), sept des dix entreprises de notre échantillon présentent le rapport du vérificateur après les états financiers alors que les trois autres le présentent avant les états financiers;
- aux États-Unis (Annexe II-c), huit des dix entreprises de notre échantillon insèrent le rapport du vérificateur après les états financiers alors que les deux autres le présentent avant les états financiers; et
- au Royaume-Uni (Annexe II-d), neuf des dix entreprises de notre échantillon intercalent le rapport du vérificateur avant les états financiers alors que l'autre le place après les états financiers.

- En Allemagne et en Italie (Annexes II-e et II-h respectivement) neuf des dix entreprises de notre échantillon présentent le rapport du vérificateur après les états financiers alors que l'autre le glisse avant les états financiers.

2. Comparaison du point d'insertion du rapport du vérificateur au rapport annuel entre les pays

Le but de cette analyse est de déterminer s'il existe des différences significatives entre les moyennes affichées dans les différents pays au niveau de la place réservée au rapport du vérificateur dans le rapport annuel selon le rang de présentation.

Les résultats de cette analyse basée sur une analyse de variance apparaissent au tableau 5.

2.1 Composantes autres que le rapport du vérificateur et les états financiers

Il ressort des quatre premières colonnes du tableau 5 qu'en moyenne les points saillants apparaissent au 1.04 rang, le message du président du conseil d'administration au 1.96 rang, le rapport du président au troisième rang et le rapport de la direction au quatrième rang dans le rapport annuel.

De plus, signalons qu'au niveau des points saillants et du message du président du conseil d'administration, il existe au moins un pays dont la moyenne du rang de présentation de ces deux éléments est différente de celle des autres pays et que cette différence est statistiquement significative au seuil de 0.0092 avec une valeur de F de 2.7750.

2.2 Rapport du vérificateur et les états financiers

Cette analyse qui apparaît dans la cinquième colonne du tableau 5 indique qu'en moyenne le rapport du vérificateur est présenté au 5.71 rang dans le rapport annuel, soit après les états financiers (5.29 rang), avec un écart type de 0.46 et qu'il existe au moins un pays dont la moyenne du rang de présentation du rapport du vérificateur dans le rapport annuel est différente de celle des autres pays.

À cet égard, mentionnons que cette différence est statistiquement significative au seuil de 0.0000 avec une valeur de F de 19.125.

3. Analyse de l'insertion du rapport du vérificateur au rapport annuel selon les deux modèles comptables

Le but de cette analyse est de déterminer si le regroupement des pays selon l'un des deux modèles comptables dominants donne des résultats différents au niveau de la place accordée au rapport du vérificateur dans le rapport annuel selon le rang de présentation.

Cette analyse dont les résultats apparaissent sur le tableau 6 semble indiquer les différences et les ressemblances suivantes :

**Tableau 6 - Analyse de l'insertion du rapport du vérificateur au rapport annuel
selon le rang de présentation**

**Résultats de l'analyse de variance entre les deux groupes de pays
selon le modèle comptable**

Pays	Points saillants		Message du président du conseil d'administration		Rapport du président		Rapport de la direction		Rapport du vérificateur		États financiers	
	Moyenne	Écart type	Moyenne	Écart type	Moyenne	Écart type	Moyenne	Écart type	Moyenne	Écart type	Moyenne	Écart type
Anglo-américain	1.10	0.30	1.90	0.30	3.00	0.00	4.00	0.00	5.40	0.50	5.60	0.50
Continental	1.00	0.00	2.00	0.00	3.00	0.00	4.00	0.00	5.96	0.20	5.04	0.20
Valeur de F	5.4321		5.4321		n/a		n/a		53.2346		53.2346	
Niveau de signification	0.0221		0.0221		n/a		n/a		0.0000		0.0000	

Le rapport du vérificateur et les états financiers apparaissent en moyenne au 5.4 rang et 5.6 rang respectivement dans le rapport annuel des entreprises au sein des pays regroupés selon le modèle anglo-américain comparativement au 5.96 rang et 5.04 rang respectivement dans le rapport annuel des entreprises au sein des pays regroupés d'après le modèle continental. Il semblerait y avoir plus de variance dans le rapport annuel des entreprises au sein des pays regroupés selon le modèle anglo-américain que dans celui des entreprises au sein des pays regroupés sous le modèle continental (écart type de 0.5 comparativement à 0.2).

Dans l'ensemble, les entreprises au sein des pays regroupés selon le modèle anglo-américain ont tendance à placer le rapport du vérificateur avant les états financiers alors que les entreprises au sein des pays regroupés d'après le modèle continental sont portés à faire l'inverse. Cette différence de comportement est significative au seuil de 0.0000 avec une valeur de F de 53.2346.

De plus, il existe une différence statistiquement significative entre les deux groupes de pays en ce qui a trait à la place accordée aux points saillants (au seuil de 0.0221 avec une valeur de F de 5.4321), au message du président du conseil d'administration (au seuil de 0.0221 avec une valeur de F de 5.4321); mais aucune différence statistiquement significative au regard de l'insertion du rapport du président et du rapport de la direction au rapport annuel.

4. Conclusion

Cette recherche nous a permis de constater que, dans tous les pays à l'étude, les entreprises structurent généralement leur rapport annuel de la façon suivante:

- premièrement, les points saillants;
- deuxièmement, le message du président du conseil d'administration;
- troisièmement, le rapport du président; et
- quatrièmement, le rapport de la direction.

Toutefois, il existe des divergences au regard de la place réservée au rapport du vérificateur et aux états financiers.

À cet effet, mentionnons, qu'en majorité, les entreprises au sein des pays regroupés selon le modèle anglo-américain présentent le rapport du vérificateur avant les états financiers, alors que c'est l'inverse pour les entreprises au sein des pays regroupés d'après le modèle continental.

Ainsi, les résultats de notre analyse nous démontrent qu'il existe des divergences statistiquement significatives au sein d'un même pays, entre les pays et entre les deux modèles comptables dominants au niveau du point d'insertion du rapport du vérificateur au rapport annuel.

CHAPITRE SIX - Longueur du rapport du vérificateur

L'objectif de ce chapitre est de déterminer si la longueur du rapport du vérificateur varie entre les pays.

L'importance de l'étude de cet aspect relève du fait que la longueur du rapport du vérificateur peut avoir une influence dans un premier temps sur l'importance que le lecteur des états financiers accorde au rapport du vérificateur et, dans un deuxième temps, sur le niveau de compréhensibilité de celui-ci.

Plus spécifiquement, mentionnons, premièrement, qu'il semble que la croyance populaire soit que plus un texte est long, plus celui-ci est important et, deuxièmement, plus un texte est long, plus il y a de possibilités que le lecteur éprouve de la difficulté à interpréter correctement le contenu de ce texte.

Tout au long de notre analyse qui s'effectuera à trois paliers, nous tenterons de répondre aux questions suivantes, soit :

- i) Analyse de la longueur en nombre de mots
 - combien de mots contient le rapport du vérificateur?

- ii) Analyse de la longueur en nombre de paragraphes
 - combien de paragraphes contient le rapport du vérificateur?
 - combien de mots par paragraphe contient le rapport du vérificateur?

- iii) Analyse de la longueur en nombre de phrases
 - combien de phrases contient le rapport du vérificateur?
 - combien de mots par phrase contient le rapport du vérificateur? et
 - combien de phrases par paragraphe contient le rapport du vérificateur?

Sur la base des réponses à ces questions, nous chercherons à établir s'il existe des différences à l'intérieur d'un pays, d'un pays à l'autre et entre les regroupements de pays.

Notre analyse sera structurée comme suit:

- i) Analyse selon les pays**
- ii) Comparaison entre les pays**
- iii) Analyse selon les deux modèles comptables**

1. Analyse de la longueur du rapport du vérificateur selon les pays

Le but de cette analyse est de déterminer s'il existe des différences au sein des pays au regard de la longueur du rapport du vérificateur.

Cette analyse s'appuie sur les données qui figurent aux annexes III-a à III-i et les résultats apparaissent dans les tableaux 7 et 8.

À ce sujet, mentionnons que le tableau 7 indique les résultats de l'analyse de variance entre les pays et renferme les informations suivantes:

- la moyenne au sein de chacun des pays;
- l'écart type au sein de chacun des pays;
- la moyenne pour tous les pays;
- l'écart type pour tous les pays;
- la valeur du F de la distribution de Fisher; et
- le niveau de signification du F de la distribution de Fisher.

Ces analyses seront présentées pour le nombre total de mots, le nombre de mots par paragraphe, le nombre de mots par phrase, le nombre de paragraphes, le nombre de phrases et le nombre de phrases par paragraphe.

1.1 Longueur en nombre de mots

La première colonne du tableau 7 démontre que le rapport du vérificateur des entreprises allemandes contient le nombre moyen de mots le plus faible (85.1) alors que celui des entreprises italiennes contient le nombre moyen le plus élevé (395.2).

Toujours au regard du nombre de mots que contient le rapport du vérificateur, nous pouvons aussi constater qu'il y a très peu de disparités entre les entreprises au sein d'un même pays pour le Canada, l'Allemagne et le Royaume-Uni (avec un écart type respectif de 6.43, 14.76 et 16.69) alors que l'Italie avec un écart type de 140.37 présente des divergences considérables.

À ce sujet, signalons qu'en Italie, le nombre de mots que contient le rapport du vérificateur varie de 174 à 666.

1.2 Longueur en nombre de paragraphes

1.2.1 Nombre de paragraphes

La deuxième colonne du tableau 7 démontre que le rapport du vérificateur des entreprises allemandes contient le nombre moyen de paragraphes le plus faible (1.2) alors que celui des entreprises italiennes contient le nombre moyen le plus élevé (5.8).

Le Canada et le Royaume-Uni sont les seuls pays à présenter une uniformité totale entre les entreprises au sein d'un même pays au regard du nombre de paragraphes alors que la Belgique et l'Italie (avec un écart type respectif de 1.65 et 1.62) accusent des disparités considérables.

À ce propos, il importe aussi de préciser qu'en Italie le nombre de paragraphes que contient le rapport du vérificateur varie de trois à huit.

1.2.2 Nombre de mots par paragraphe

Cette analyse apparaît dans la troisième colonne du tableau 7 et démontre que le rapport du vérificateur des entreprises françaises contient le nombre moyen de mots par paragraphe le plus faible (45.83) alors que celui des entreprises australiennes contient le nombre moyen le plus élevé (81.19).

Pour ce qui est des divergences entre les entreprises au sein d'un même pays au regard du nombre de mots par paragraphe que contient le rapport du vérificateur, le Canada, le Royaume-Uni et l'Australie n'en présentent alors que très peu (avec un écart type respectif de 2.15, 3.34 et 5.60) alors que la Belgique, l'Italie et la France (avec un écart type respectif de 25.94, 18.68 et 16.65) en présentent beaucoup plus.

Sur ce dernier point, mentionnons qu'en Belgique le nombre de mots par paragraphe que contient le rapport du vérificateur varie de 31.71 à 116.67.

1.3 Longueur en nombre de phrases

1.3.1 Nombre de phrases

Cette analyse qui apparaît dans la quatrième colonne du tableau 7 démontre que le rapport du vérificateur des entreprises allemandes contient le nombre moyen de phrases le plus faible (3.3) alors que celui des entreprises italiennes contient le nombre moyen le plus élevé (10.9).

Seul le Canada présente une uniformité totale entre les entreprises au sein d'un même pays au regard du nombre de phrases alors que les divergences les plus marquées se situent au sein des entreprises italiennes (écart type de 4.68).

Sur ce qui précède, signalons qu'en Italie le nombre de paragraphes que contient le rapport du vérificateur varie de cinq à dix-neuf.

1.3.2 Nombre de mots par phrase

En examinant la cinquième colonne du tableau 7, nous pouvons constater que le rapport du vérificateur des entreprises canadiennes contient le nombre moyen de mots par phrase le plus faible (23.7) alors que celui des entreprises australiennes contient le nombre moyen le plus élevé (39.11).

Mentionnons aussi que le nombre de mots par phrase que contient le rapport du vérificateur varie très peu entre les entreprises canadiennes (écart type de 0.81) alors qu'il diffère considérablement entre les entreprises japonaises (écart type 7.88).

Relativement à ce qui précède, il importe de mentionner qu'au Japon le nombre de mots par phrase que contient le rapport du vérificateur fluctue de 28.09 à 48.75.

1.3.3 Nombre de phrases par paragraphe

Selon la sixième colonne du tableau 7, nous pouvons constater que le rapport du vérificateur des entreprises belges contient le nombre moyen de phrases par paragraphe le plus faible (1.60) alors que celui des entreprises allemandes contient le nombre moyen le plus élevé (2.85).

Il importe de mentionner que seul le Canada présente une uniformité totale entre les entreprises au sein d'un même pays au regard du nombre de phrases par paragraphe, alors que les disparités les plus marquées se situent au sein des entreprises françaises (écart type de 0.65).

Finalement, précisons que le nombre de phrases par paragraphe que contient le rapport du vérificateur en Belgique oscille de 1.14 à 3.

2. Comparaison de la longueur du rapport du vérificateur entre les pays

Le but de cette analyse est de déterminer s'il existe des différences significatives entre les moyennes affichées dans les différents pays au regard de la longueur du rapport du vérificateur.

Les résultats de cette analyse fondée sur une analyse de variance apparaissent au tableau 7.

2.1 Longueur en nombre de mots

Les résultats de cette analyse qui figurent dans la première colonne du tableau 7, nous permettent de constater, qu'en moyenne le rapport du vérificateur contient 251.31 mots avec un écart type de 105.52.

De plus, selon l'analyse de variance, il existe au moins un pays dont la moyenne du nombre de mots est différente des autres pays. Cette différence est significative au seuil de 0.0000 et une valeur de F de 26.0949.

2.2 Longueur en nombre de paragraphes

2.2.1 Nombre de paragraphes

Pour ce qui est du nombre de paragraphes, la deuxième colonne du tableau 7 indique que le rapport du vérificateur en contient en moyenne 4.06 avec un écart type de 1.62 et que selon l'analyse de variance, il existe au moins un pays dont la moyenne du nombre de paragraphes est différente des autres pays.

Ici, aussi, cette différence est statistiquement significative et ceci, au seuil de 0.0000 avec une valeur de F de 21.1868.

2.2.2 Nombre de mots par paragraphe

Selon la troisième colonne du tableau 7, nous pouvons constater que le rapport du vérificateur contient en moyenne 61.97 mots par paragraphe avec un écart type de 18.55 et que selon l'analyse de variance, il existe au moins un pays dont la moyenne du nombre de mots par paragraphe est différente des autres pays.

À ce sujet, précisons que cette différence est statistiquement significative au seuil de 0.0000 avec une valeur de F de 7.6169.

2.3 Longueur en nombre de phrases

2.3.1 Nombre de phrases

En examinant la quatrième colonne du tableau 7, nous pouvons constater qu'en ce qui a trait au nombre de phrases, le rapport du vérificateur en contient en moyenne 8.02 avec un écart type de 2.91 et que selon l'analyse de variance, il existe au moins un pays dont la moyenne du nombre de phrases est différente des autres pays.

Mentionnons, entre autres, que cette différence est statistiquement significative au seuil de 0.0000 avec une valeur de F de 10.0810.

2.3.2 Nombre de mots par phrase

Cette analyse apparaît dans la cinquième colonne du tableau 7 et indique que le rapport du vérificateur contient en moyenne 31.35 mots par phrase avec un écart type de 6.97 et qu'il existe au moins un pays dont la moyenne du nombre de mots par phrase est différente des autres pays.

À cet égard, mentionnons que cette différence est statistiquement significative au seuil de 0.0000 avec une valeur de F de 10.6279.

2.3.3 Nombre de phrases par paragraphe

Selon la sixième colonne du tableau 7, nous pouvons constater que le rapport du vérificateur contient en moyenne 1.98 phrases par paragraphe avec un écart type de 0.62.

De plus, selon l'analyse de variance, il existe au moins un pays dont la moyenne du nombre de phrases par paragraphe est différente des autres pays.

Finalemment, précisons que cette différence est statistiquement significative au seuil de 0.0000 avec une valeur de F de 14.7962.

3. Analyse de la longueur du rapport du vérificateur selon les deux modèles comptables

Le but de cette analyse est de déterminer si le regroupement des pays selon l'un des deux modèles comptables dominants donne des résultats différents en comparant la longueur du rapport du vérificateur.

Cette analyse dont les résultats apparaissent sur le tableau 8 semble indiquer les disparités et les ressemblances suivantes :

Résultats de l'analyse de variance entre les deux groupes de pays selon le modèle comptable

Pays	Nombre de mots au total		Nombre de mots/paragraphe		Nombre de mots/phrased		Nombre de paragraphes		Nombre de phrases		Nombre de phrases/paragraphe	
	Moyenne	Écart type	Moyenne	Écart type	Moyenne	Écart type	Moyenne	Écart type	Moyenne	Écart type	Moyenne	Écart type
Anglo-américain	265.95	68.57	67.51	13.49	30.41	6.56	4.00	0.91	8.75	1.28	2.27	0.47
Continental	239.60	127.14	63.47	21.74	32.09	7.27	4.10	2.03	7.44	3.65	2.03	0.70
Valeur de F	1.3920		1.0601		1.3044		0.0834		4.6752		3.7143	
Niveau de signification	0.2413		0.3060		0.2565		0.7734		0.0333		0.0572	

Le rapport du vérificateur des entreprises au sein des pays regroupés selon le modèle anglo-américain contient en moyenne plus de mots (265.95 comparativement à 239.6), plus de mots par paragraphe (67.51 comparativement à 63.47), plus de phrases (8.75 comparativement à 7.44) et plus de phrases par paragraphe (2.27 comparativement à 2.03) mais moins de mots par phrase (30.41 comparativement à 32.09) et moins de paragraphes (4 comparativement à 4.1) que celui des entreprises au sein des pays regroupés sous le modèle continental.

Le rapport du vérificateur des entreprises au sein des pays regroupés d'après le modèle anglo-américain est plus uniforme que celui des entreprises au sein des pays regroupés sous le modèle continental à tous les niveaux de longueur de celui-ci, soit au regard du nombre de mots (écart type de 68.57 comparativement à 127.14), du nombre de mots par paragraphe (écart type de 13.49 comparativement à 21.74), du nombre de mots par phrase (écart type de 6.56 comparativement à 7.27), du nombre de paragraphes (écart type de 0.91 comparativement à 2.03), du nombre de phrases (écart type de 1.28 comparativement à 3.65) et du nombre de phrases par paragraphe (écart type de 0.47 comparativement à 0.70).

Il existe une différence statistiquement significative entre les deux groupes de pays au regard du nombre de phrases (au seuil de 0.0333 avec une valeur de F de 4.6752) mais aucune au regard du nombre de mots, du nombre de mots par paragraphe, du nombre de mots par phrase, du nombre de paragraphes et du nombre de phrases par paragraphe.

4. Conclusion

Nous avons pu constater qu'il existe des différences au sein des pays au niveau de la longueur du rapport du vérificateur. À ce sujet, le plus uniforme est celui des entreprises canadiennes et le plus varié est celui des entreprises italiennes.

Il nous a aussi été possible de constater qu'il existe des différences statistiquement significatives entre les moyennes affichées dans les différents pays à tous les niveaux de longueur du rapport du vérificateur.

De plus, nous avons été en mesure de remarquer que le regroupement des pays selon l'un des deux modèles comptables dominants donne des résultats statistiquement différents uniquement au regard du nombre de phrases que contient le rapport du vérificateur.

Toutefois, sur ce dernier point, précisons que le rapport du vérificateur des entreprises au sein des pays regroupés selon le modèle anglo-américain est plus uniforme que celui des entreprises au sein des pays regroupés d'après le modèle continental.

Finalement, l'étude de ce sujet nous a permis d'observer que le rapport du vérificateur des entreprises des pays regroupés selon le modèle anglo-américain est généralement plus long que celui des entreprises des pays regroupés d'après le modèle continental au regard de la longueur de l'ensemble du rapport et de ses paragraphes et que c'est l'inverse au regard de la longueur des phrases.

Ainsi, puisque le rapport du vérificateur des entreprises des pays regroupés selon le modèle anglo-américain est plus long (en ce qui a trait à l'ensemble du rapport) et que le nombre de poursuites intentées contre les vérificateurs des entreprises des pays regroupés d'après le modèle anglo-américain est plus élevé, il semble que la croyance populaire, voulant que plus un texte est long, plus la possibilité est grande que le lecteur éprouve de la difficulté à en interpréter correctement son contenu, soit justifiée.

CHAPITRE SEPT - Caractéristiques du rapport du vérificateur

L'objectif de ce chapitre est de déterminer si la forme et le contenu du rapport du vérificateur varient entre les pays.

L'importance de l'étude de cet aspect est que la forme et le contenu du rapport du vérificateur peuvent influencer directement la comparabilité de celui-ci.

Le reste du chapitre sera structuré comme suit:

Premièrement, nous résumerons les résultats d'une étude empirique sur la comparaison de certains rapports nationaux par rapport à la norme internationale. Par la suite, nous rappellerons brièvement la structure du rapport standard du vérificateur et nous analyserons les caractéristiques du rapport du vérificateur de chaque pays à l'étude; puis, finalement, nous concluons sur cette analyse.

1. Le rapport du vérificateur à l'échelle internationale

Le Conseil de la Fédération internationale des comptables (IFAC) dont la mission vise le développement et l'avancement d'une profession comptable apte à fournir, de façon soutenue, des services de grande qualité dans l'intérêt du public a mis sur pied le Comité international de normalisation de la vérification.(26).

Ce Comité établit et publie, au nom du Conseil de l'IFAC, des normes et des prises de position portant sur la vérification et les domaines connexes.(26)

C'est la Norme de vérification internationale no. 13 portant sur le rapport du vérificateur sur les états financiers qui définit les éléments que doit contenir le rapport du vérificateur.

Dans leur étude sur les ressemblances et les divergences du rapport du vérificateur à l'échelle internationale, Hussein, Bavishi et Gangolly (23) regroupaient ces éléments comme suit...

Forme

- titre
- identification du destinataire
- signature du vérificateur
- adresse du vérificateur
- inscription de la date du rapport du vérificateur
- paragraphe distinct pour l'étendue et l'opinion
- rapport indexé

Contenu

étendue:

- identification de l'entité vérifiée
- identification des états financiers vérifiés
- indication de la période couverte
- mention relative aux normes de vérification

opinion:

- mention des mots «présentent fidèlement» («present fairly») ou «présentent une image juste et vraie» («true and fair view»)
- mention relative à la conformité aux principes comptables généralement reconnus
- mention relative à la continuité d'application des principes comptables généralement reconnus
- mention relative à la continuité d'application des principes comptables généralement reconnus.

Tableau 9-a - Caractéristiques du rapport du vérificateur - forme
(Pourcentage des rapports du vérificateur qui respectent les exigences définies dans la Norme de vérification internationale no. 13)

	Titre	Identification du destinataire	Signature du vérificateur	Adresse du vérificateur	Rapport du vérificateur daté	Paragraphe distinct pour l'énoncé et l'opinion	Rapport daté du vérificateur
Modèle anglo-américain							
Australie	100	4	100	88	100	88	52
Canada	100	88	100	100	100	100	47
États-Unis	98	87	100	100	100	81	55
Royaume-Uni	100	0	100	57	100	97	95
Modèle continental							
Allemagne	10	0	100	100	100	7	5
Belgique	100	8	85	85	85	100	62
France	100	4	98	83	95	96	63
Italie	75	50	50	25	37	44	37

Selon les résultats de leurs études synthétisées dans le tableau 9-a pour la forme et dans le tableau 9-b pour le contenu, nous pouvons faire les observations suivantes :

D'abord, au niveau de la forme, les pays regroupés sous le modèle anglo-américain semblent suivre la norme internationale dans une très forte proportion comparativement aux pays regroupés sous le modèle continental. L'identification du destinataire semble être la caractéristique qui génère le plus d'écarts entre les rapports dans les différents pays.

Pour ce qui est du contenu, la majorité des pays regroupés sous le modèle anglo-américain semble suivre la norme internationale de façon presque unanime à quelques exceptions près. La modalité suivie dans le groupe des pays regroupés sous le modèle continental est beaucoup moins conforme à la norme internationale et beaucoup moins harmonisée parmi les pays et à l'intérieur du même pays. Parmi les caractéristiques qui semblent entraîner le plus de controverses, il y a lieu de mentionner la référence ou non à «présentent fidèlement/image juste et vraie» et la «mention relative à la continuité d'application».

Nous approfondirons, au point 3, l'analyse du contenu du rapport du vérificateur.

Toutefois, avant de passer à cette analyse, regardons brièvement la structure du rapport standardisé du vérificateur.

2. Rapport standardisé du vérificateur

La Norme de vérification internationale no. 13 «Le rapport du vérificateur sur les états financiers», définit la structure du rapport standardisé du vérificateur comme suit :

«Le rapport type comprend normalement deux paragraphes. Le vérificateur indique la portée de la vérification dans le premier, et il exprime son opinion dans le second.».(29)

«L'opinion exprimée par le vérificateur dans son rapport peut être :

- une opinion sans réserve;
- une opinion avec réserve;
- une opinion défavorable;
- une récusation.»(29)

De plus, une opinion avec réserve doit comporter l'expression «À l'exception de» suivie de l'effet du problème qui cause la réserve.(29)

Selon Micheline Coderre de l'Ordre des comptables agréés du Québec, l'Organisation des Nations-Unies (O.N.U.) a recours à la *Norme de vérification internationale no. 13* sur le rapport du vérificateur sur les états financiers pour définir la structure du rapport standardisé du vérificateur.

Ceci dit, enchaînons maintenant avec l'analyse des caractéristiques du rapport du vérificateur.

L'analyse des caractéristiques du rapport du vérificateur des pays à l'étude se concentre principalement sur les types de rapports que le vérificateur de ces pays peut émettre.

3. Australie

En Australie, c'est le «Companies Code» qui définit le format standardisé du rapport du vérificateur.(16)

Il est à noter que les normes de vérification ne fournissent pas d'exemples du libellé exact à utiliser dans la rédaction des rapports du vérificateur, avec ou sans réserve. Une opinion avec réserve émise par le vérificateur doit décrire d'une façon claire et informative les motifs de cette réserve.(12)

4. Canada

Au Canada, selon une publication de l'ICCA (1990), il existe quatre types de rapports du vérificateur selon la nature de l'opinion qu'ils contiennent.(10)

- i) **Opinion sans réserve (rapport type)** - le vérificateur exprime une opinion favorable à l'égard des états financiers pris dans leur ensemble.

Le rapport typique d'une opinion sans réserve comprend généralement les éléments suivants:

- i) paragraphe d'introduction
- ii) paragraphe de délimitation
- iii) paragraphe d'énoncé d'opinion

Paragraphe d'introduction

Le paragraphe d'introduction énumère les états financiers qui ont fait l'objet de la vérification. On y précise que la responsabilité des états financiers incombe à la direction de l'entité et que le vérificateur a, pour sa part, la responsabilité d'exprimer une opinion sur les états financiers.

Paragraphe de délimitation

Le paragraphe de délimitation décrit la nature et l'étendue du travail du vérificateur, ainsi que le degré de certitude qui y est exprimé. Il renvoie aux normes de vérification généralement reconnues et présente quelques procédés importants mis en oeuvre par le vérificateur.

Paragraphe d'énoncé d'opinion

Le paragraphe d'énoncé d'opinion exprime la conclusion à laquelle le vérificateur est parvenu au terme de son travail de vérification effectué conformément aux normes de vérification généralement reconnues.

- ii) **Opinion avec réserve** - le vérificateur exprime une opinion favorable à l'égard des états financiers pris dans leur ensemble, mais nuance son opinion par suite d'une dérogation aux principes comptables généralement reconnus ou d'une limitation de son travail de vérification.

Le rapport du vérificateur comportant une opinion avec réserve se compose comme suit :

- ° paragraphe d'introduction
- ° paragraphe de délimitation
- ° paragraphe fournissant une explication sommaire du problème
- ° paragraphe d'énoncé d'opinion avec réserve

- iii) **Opinion défavorable** - le vérificateur exprime l'avis que les états financiers pris dans leur ensemble ne présentent pas fidèlement la situation selon les principes comptables généralement reconnus.

Le rapport du vérificateur comportant une opinion défavorable se compose comme suit :

- ° paragraphe d'introduction
- ° paragraphe de délimitation
- ° paragraphe fournissant une explication du problème
- ° paragraphe d'énoncé d'opinion défavorable

- iv) **Récusation** - le vérificateur n'est pas en mesure d'exprimer une opinion sur les états financiers par suite d'une limitation de son travail de vérification.

Le rapport du vérificateur comportant une récusation se compose comme suit :

- ° paragraphe d'introduction
- ° paragraphe de délimitation
- ° paragraphe fournissant une explication du problème
- ° paragraphe d'énoncé de récusation

5. États-Unis

Aux États-Unis, il existe quatre catégories de rapports du vérificateur autres que le rapport type.(39)

Premièrement, le vérificateur doit émettre une opinion défavorable («adverse opinion») lorsqu'il considère que les états financiers ne sont pas présentés avec justesse, en accord avec les principes comptables généralement reconnus.

Deuxièmement, le vérificateur doit se récuser («disclaimer of opinion») lorsqu'il ne peut exprimer une opinion sur les états financiers en raison d'incertitudes fondamentales ou de contraintes à son travail de vérification.

Troisièmement, le vérificateur doit émettre une opinion avec réserve de type «assujetti à telle ou telle exigence» («subject to») lorsqu'il ne peut émettre une opinion sans réserve en raison d'incertitudes affectant les états financiers.

Finalement, le vérificateur doit émettre une opinion avec réserve de type «exception faite de» («except for») dans tous les autres cas où il ne peut émettre une opinion sans réserve.

Le rapport du vérificateur américain, tel qu'exprimé dans le «SAS 58», est presque identique à celui du Canada (puisque l'ICCA s'est grandement inspiré du «SAS 58» lors de la révision du rapport du vérificateur au Canada).(39)

La principale divergence au rapport du vérificateur américain se présente lorsqu'il y a eu une modification dans l'application des principes comptables généralement reconnus. Le

vérificateur américain, contrairement au canadien, est tenu de préciser, dans un paragraphe explicatif suivant le paragraphe d'énoncé d'opinion, la nature de la modification et de renvoyer le lecteur à la note correspondante dans les états financiers.(39)

6. Royaume-Uni

Au Royaume-Uni, il existe quatre types de rapports du vérificateur autres que le rapport type, soit (12) :

- _ le rapport de récusation («Disclaimer of opinion») : utilisé dans une situation d'incertitude fondamentale;
- _ le rapport avec opinion défavorable («Adverse opinion») : utilisé dans une situation de désaccord fondamental;
- _ le rapport avec opinion de type «sujet à» («Subject to opinion») : utilisé dans une situation d'incertitude matérielle mais non fondamentale;
- _ le rapport avec opinion de type «sauf pour» («Except for opinion») : utilisé dans une situation de désaccord matériel mais non fondamental.

Lorsqu'il émet une récusation, le vérificateur doit indiquer qu'il n'est pas en mesure d'émettre une opinion à savoir si les états financiers présentent une image juste et vraie (true and fair view). Dans le cas où il émet une opinion défavorable, le vérificateur doit mentionner que, selon la loi, les états financiers ne présentent pas une image juste et vraie («true and fair view»).(12)

7. Allemagne

En Allemagne, la section 166 de la Loi de 1965 requiert que le vérificateur soumette un rapport du vérificateur «longue version» au conseil d'administration de l'entreprise. Ce rapport doit inclure les aspects suivants(12) :

- i) décrire de façon analytique les titres figurant aux états financiers;
- ii) mentionner si les registres comptables et les états financiers de l'entreprise ainsi que le rapport de la direction respectent la législation en vigueur;
- iii) indiquer tout état de fait qui met en danger la position actuelle ou le développement futur de la société ou qui ne respecte pas les lois et règlements définis par la haute direction de l'entreprise.

Le rapport du vérificateur «longue version» n'est pas distribué aux actionnaires mais est requis, à l'occasion, par les banques et les bailleurs de fonds. La Loi de 1965 exige que le vérificateur soumette un rapport du vérificateur de «courte version» avec les états financiers.

Ce rapport est très bref et relève uniquement du respect des lois.(12)

Le rapport du vérificateur peut être (i) sans réserve, (ii) avec réserve, ou (iii) de récusation(12) :

- i) la section 167 de la Loi de 1965 stipule qu'une opinion sans réserve doit être émise si, sur la base des résultats finaux de la vérification, aucune exception n'est notée. Les exceptions non matérielles ne sont pas suffisantes pour empêcher l'expression d'une opinion sans réserve.(12)
- ii) Une opinion avec réserve doit être émise lorsque, sur la base des résultats finaux de la vérification, des exceptions matérielles sont notées. Parmi les exceptions matérielles, on signale(12) :
 - des déficiences dans les registres comptables;
 - des dérogations aux principes d'évaluation ou de divulgation établis par la Loi ou la direction de la compagnie;
 - des présentations ou explications insuffisantes fournies au vérificateur.

Enfin, l'opinion avec réserve doit être émise seulement s'il est possible de déterminer et d'expliquer clairement l'exception. Cette opinion indique clairement les faits et motifs de la réserve et inclut la locution «exception faite de» en quantifiant l'exception (12) si possible.

iii) Le vérificateur doit se récuser lorsqu'il n'est pas en mesure de se former une opinion sur les questions comptables.

Des ajouts au rapport type du vérificateur sont permis lorsque le vérificateur juge que des renseignements supplémentaires (explications) sont nécessaires. Toutefois, ces additions doivent être présentées de façon à ne pas laisser croire qu'elles font partie du rapport type en temps normal.(12)

8. Belgique

Le rapport (du vérificateur) contient l'opinion du réviseur d'entreprises (vérificateur) sur l'image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats que doivent donner les comptes annuels, compte tenu des dispositions légales et réglementaires ainsi que des mentions figurant dans l'annexe.(15)

Lorsque le rapport contient des réserves sur les comptes annuels, il sera nécessaire de résumer l'opinion du réviseur y compris l'objet de la réserve dans un paragraphe de conclusion qui ne laisse aucun doute sur la portée de l'attestation des comptes annuels telle qu'elle est définie à la norme 3.5 des présentes normes.(15)

Dans son rapport, le réviseur d'entreprises indique et justifie avec précision et clarté les réserves qu'il estime devoir formuler ou les faits qui le conduisent à refuser l'attestation des comptes annuels ou à délivrer une déclaration d'abstention. Dans les conclusions de son rapport, il rappelle que l'attestation est donnée sans réserve, avec réserve, qu'elle est refusée ou qu'il n'est pas en mesure de donner une opinion.(15, 18)

Lorsque le réviseur ne peut pas marquer son accord sur le contenu ou la présentation d'un ou de plusieurs éléments des comptes annuels, il émet une réserve sur ces aspects

particuliers des comptes annuels. Le texte du rapport ne doit laisser au lecteur aucun doute sur la signification et l'incidence des réserves sur les comptes annuels. En conséquence, il doit mentionner :

- la nature du fait qui incite le réviseur à émettre cette réserve;
- les motifs de cette réserve;
- les répercussions chiffrées sur la situation et sur les résultats de l'entreprise pour autant qu'il soit possible de les calculer.(15)

Le refus de l'attestation recouvre deux situations très différentes qui sont dénommées dans la pratique professionnelle: refus de certifier les comptes et déclaration de l'abstention.

Lorsque le réviseur désapprouve les comptes parce qu'il est en désaccord avec les dirigeants sur un ou plusieurs points tellement essentiels que même une attestation avec réserve ne peut pas être donnée, il refusera de certifier les comptes annuels. Le désaccord doit porter soit sur le fait que les comptes annuels ne donnent pas une image fidèle du patrimoine de l'entreprise, de sa situation financière et de ses résultats, soit sur le fait que les comptes annuels ne sont pas préparés conformément aux dispositions de la loi comptable de sorte que l'image en est profondément affectée. Dans ces deux hypothèses, le rapport doit mentionner que les comptes annuels ne donnent pas une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ou des résultats de l'entreprise et justifier succinctement les motifs du refus de certifier.(15)

Le réviseur d'entreprises ne peut faire une déclaration d'abstention que dans les deux cas énumérés plus bas.

- i) Lorsque les données fournies sont tellement insuffisantes qu'il devient impossible d'émettre un avis fondé sur le point de savoir si les comptes annuels reflètent fidèlement le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise.

À titre d'exemple ceci pourrait résulter:

- de l'impossibilité d'accomplir certaines modalités de vérification considérées essentielles;

- de la disparition accidentelle des pièces justificatives et/ou livres comptables;
 - d'une faiblesse fondamentale du système de contrôle interne qui ne peut être compensée par des vérifications alternatives suffisantes.
- ii) Lorsque le réviseur d'entreprises se trouve confronté à des incertitudes inhabituelles portant sur la réalisation d'un événement touchant l'activité de l'entreprise ou sur le montant d'une rubrique des comptes annuels et que cette incertitude est de nature à influencer de manière fondamentale la situation financière ou les résultats de l'entreprise.

À titre d'exemple, ceci pourrait résulter :

- d'événements politiques graves dans un pays étranger où se trouve l'essentiel des actifs et de l'activité de l'entreprise;
- de l'aboutissement d'un litige grave dont la perte pourrait entraîner celle de l'entreprise.(15)

Le réviseur ne peut s'abstenir qu'après avoir fait ce qui est en son pouvoir en vue d'établir si les comptes annuels présentent une image fidèle et après avoir établi qu'aucune technique de contrôle n'est appropriée pour résoudre les incertitudes qui justifient sa déclaration d'abstention.

Si le rapport contient une déclaration d'abstention, les raisons doivent en être données avec précision car ce type d'attestation prive les utilisateurs de toute indication quant à la crédibilité des comptes annuels dans leur ensemble.(15)

9. France

En France, le commissaire aux comptes doit fournir aux actionnaires un rapport général et un rapport auxiliaire.(12)

Le rapport général doit fournir des détails sur la vérification par sondages et, si applicable, les raisons pour lesquelles il ne peut émettre une opinion sans réserve sur la régularité et la sincérité des états financiers.(12)

Le rapport général doit aussi inclure des détails sur les changements dans les méthodes d'évaluation et les pratiques de présentation, les erreurs et les irrégularités décelées lors de la vérification et certains faits relatifs à l'acquisition d'actions.(12)

Le rapport auxiliaire («special report») fournit un compte rendu des transactions avec les directeurs et les apparentés.(12)

Même si la loi requiert que les commissaires aux comptes incluent certains termes spécifiques dans leur rapport aux actionnaires, elle ne spécifie pas la forme précise ou les termes à utiliser et à inclure dans le rapport du vérificateur.(12)

Lorsque le commissaire aux comptes ne peut se prononcer sur la régularité et la sincérité des états financiers, ou lorsqu'il émet une réserve, il doit en indiquer clairement les raisons et, si possible, quantifier les montants en cause.(12)

Le rapport du vérificateur, autre que le rapport type, peut être soit un rapport du vérificateur contenant une réserve ou une récusation.(12)

Le rapport du vérificateur contenant une réserve doit décrire le problème et doit indiquer que, sauf pour le problème mentionné, le vérificateur certifie la régularité et la sincérité de l'information pertinente. Une récusation peut se produire dans deux situations(12) :

- i) lorsqu'on décèle des erreurs fondamentales ou des désaccords tels que le vérificateur considère que les états financiers ne sont ni réguliers, ni justes («correct and fair»);**
- ii) lorsque le travail du vérificateur a été soumis à des contraintes d'une façon telle que celui-ci ne peut émettre une opinion impartiale sur les états financiers.**

Il est à noter que le format du rapport de vérificateur déterminé par les normes de vérification n'est pas accepté par la CNCC qui requiert une disposition particulière.(16)

10. Italie

Le rapport du vérificateur italien contient quatre paragraphes principaux.(12)

Le premier paragraphe est le paragraphe d'introduction et identifie les états financiers qui ont fait l'objet de la vérification.(12)

Le deuxième paragraphe est le paragraphe de délimitation et indique la nature des principes comptables utilisés.(12)

Le troisième paragraphe inclut les commentaires du vérificateur sur tous les points importants se rapportant aux états financiers ainsi que l'identification de toutes dérogations (non matérielles, sur les états financiers) aux principes comptables généralement reconnus.(12)

Finalement, le quatrième paragraphe est le paragraphe d'énoncé d'opinion et dans ce paragraphe le vérificateur atteste que :

- i) les états financiers concordent avec les transactions enregistrées dans les registres comptables et avec les résultats des modalités comptables suivies;
- ii) les états financiers sont conformes aux exigences du Code Civil au regard de la présentation et du contenu; et
- iii) les principes comptables utilisés pour l'enregistrement des transactions financières sont adéquats.(12)

Il est très important de noter qu'en Italie, le Code Civil ne requiert aucun format standardisé pour le rapport du vérificateur. Il indique seulement que le vérificateur doit fournir dans

son rapport des explications pour les déviations aux principes comptables généralement reconnus.(19)

11. Japon

Au Japon, le rapport du vérificateur indépendant doit couvrir les aspects suivants (12) :

- i) fournir une description des états financiers vérifiés;
- ii) indiquer si les normes de vérification ont été respectées;
- iii) mentionner, par voie de note, les raisons pour lesquelles une modalité de vérification habituelle n'a pas été respectée;
- iv) indiquer si les états financiers présentent fidèlement («present fairly») la situation financière et les résultats d'exploitation de la société en se référant à la conformité aux normes de comptabilité de la BACD, à l'application continue des principes comptables, au respect des exigences réglementaires et aux exceptions importantes à ces exigences;
- v) si applicable, justifier les raisons pour lesquelles il émet une opinion avec réserve;
- vi) si applicable, motiver les raisons pour lesquelles il émet une récusation par rapport aux états financiers;
- vii) énumérer les événements qui ont un effet matériel sur les états financiers subséquents.

Tableau 10 - Analyse du type de rapport du vérificateur - forme

Pays	Options sans réserve	Options avec réserve de type "à l'exception de"	Options avec réserve de type "sauf"	Options avec réserve (sans type spécifique)	Options défavorables	Résumés
Modèle anglo-américain						
Australie	oui	non	non	oui	non	non
Canada	oui	oui	non	non	oui	oui
États-Unis	oui	oui	oui	non	oui	oui
Royaume-Uni	oui	oui	oui	non	oui	oui
Modèle continental						
Allemagne	oui	oui	non	non	non	oui
Belgique	oui	non	non	oui	oui	oui
France	oui	oui	non	non	non	oui
Italie	oui	(note 1)	(note 1)	(note 1)	(note 1)	(note 1)
Japon	oui	non	non	oui	non	oui

12. Conclusion

Les tableaux 9-a et 9-b qui résument les résultats de l'étude de Hussein, Bavishi et Gangolly sur les ressemblances et les divergences du rapport du vérificateur à l'échelle internationale, nous démontrent que les pays regroupés sous le modèle anglo-américain suivent la *Norme internationale de vérification no. 13* dans une plus grande proportion que ceux regroupés sous le modèle continental et ceci, tant au regard de la forme que du contenu du rapport du vérificateur.

Le tableau 10 qui résume la présence des différents types de rapports du vérificateur dans les différents pays nous permet de faire les observations suivantes :

- seul le rapport avec opinion sans réserve semble faire l'unanimité à travers tous les pays;
- d'autres rapports comme le rapport de récusation ou le rapport avec réserve du type «à l'exception de» semblent recueillir plus ou moins d'unanimité;
- le rapport avec opinion défavorable semble largement en usage dans le groupe des pays suivant le modèle américain, mais moins en usage dans le groupe des pays adhérant au modèle continental;
- le rapport d'opinion avec réserve de type «sans aucun type spécifié» est utilisé principalement en Australie, en Belgique et au Japon;
- finalement, le rapport d'opinion avec réserve de type «sujet à» est utilisé principalement aux États-Unis et au Royaume-Uni.

Le Canada est le seul pays qui respecte en tous points la *Norme de vérification internationale no. 13* au niveau du type d'opinion exprimée par le vérificateur dans son rapport. Les autres pays dérogent à cette norme principalement au regard de l'expression qui est utilisée dans l'opinion avec réserve.

Ainsi, notre analyse des caractéristiques du rapport du vérificateur nous a permis de constater que la forme et le contenu dudit rapport du vérificateur varient entre les pays, rendant celui-ci du même coup moins comparable au niveau international.

CHAPITRE HUIT - Organisation du rapport du vérificateur

L'objectif de ce chapitre est d'analyser l'organisation du rapport du vérificateur en milieu international.

Nous chercherons, plus spécifiquement, à répondre aux questions suivantes pour chacun des pays à l'étude:

- combien de pages contient le rapport du vérificateur?
- combien de paragraphes contient le rapport du vérificateur?
- le rapport du vérificateur contient-il un paragraphe d'introduction?
- le rapport du vérificateur contient-il un paragraphe de délimitation?
- le rapport du vérificateur contient-il un paragraphe d'énoncé d'opinion?
- le rapport du vérificateur contient-il d'autres types de paragraphes?

Sur la base des réponses à ces questions, nous chercherons à établir s'il existe des différences à l'intérieur d'un pays, d'un pays à l'autre et entre les regroupements de pays.

L'importance de l'étude de cet aspect relève du fait que l'organisation du rapport du vérificateur peut influencer sa comparabilité et l'interprétation qui en est faite par les lecteurs des états financiers.

Notre analyse sera structurée comme suit:

- i) Analyse selon les pays
- ii) Comparaison entre les pays
- iii) Analyse selon les deux modèles comptables

Comme mentionné au chapitre précédent, la *Norme de vérification internationale no. 13* «Le rapport du vérificateur sur les états financiers» se contente des quelques lignes qui suivent au sujet de l'organisation du rapport du vérificateur :

«Le rapport type comprend normalement deux paragraphes. Le vérificateur indique la portée de la vérification dans le premier, et il exprime son opinion dans le second».(29)

1. Analyse de l'organisation du rapport du vérificateur selon les pays

Le but de cette analyse est de déterminer s'il existe des différences au sein des pays au niveau de l'organisation du rapport du vérificateur selon la nature et le nombre de paragraphes.

Cette analyse se fonde sur les données qui figurent aux annexes IV-a à IV-i et les résultats apparaissent aux tableaux 11 et 12.

À ce sujet, mentionnons tout d'abord que le tableau 11 indique la moyenne et le rang qu'occupe chacun des paragraphes que renferme le rapport du vérificateur des entreprises au sein de chacun des pays à l'étude.

Mentionnons ensuite que le tableau 12 indique les résultats de l'analyse de variance entre les pays à l'étude et renferme les informations suivantes:

- la moyenne au sein de chacun des pays;
- l'écart type au sein de chacun des pays;
- la moyenne pour tous les pays;
- l'écart type pour tous les pays;
- la valeur du F de la distribution de Fisher; et
- le niveau de signification du F de la distribution de Fisher.

Ces analyses seront présentées pour le nombre de pages, le nombre de paragraphes, le nombre de paragraphes d'introduction, le nombre de paragraphes de délimitation et le nombre de paragraphes d'énoncé d'opinion.

**Tableau 11 - Analyse de l'organisation du rapport du vérificateur
selon la nature et le nombre de paragraphes**

Pays	Nombre de pages	Nombre de paragraphes	Nombre de paragraphe(s) d'introduction/rang	Nombre de paragraphe(s) de délimitation/rang	Nombre de paragraphe(s) d'énoncé d'opinion/rang	Nombre d'autres paragraphe(s)/rang
Australie	1.0	4.5	1.00 premier	2.50 deuxième, troisième et/ou quatrième	1.00 quatrième ou cinquième	0.00 aucun
Canada	1.0	3.0	1.00 premier	1.00 deuxième	1.00 troisième	0.00 aucun
États-Unis	1.0	3.5	0.94 premier	0.93 deuxième	0.93 troisième	0.70 quatrième
Royaume-Uni	1.0	5.0	2.00 premier et deuxième	2.00 troisième et quatrième	1.00 cinquième	0.00 aucun
Allemagne	1.0	1.2	0.52 premier	0.34 premier	0.34 premier	0.00 aucun
Belgique	1.0	5.5	0.85 premier	2.00 deuxième et troisième	0.95 cinquième ou sixième	1.70 quatrième et/ou cinquième
France	1.0	4.2	0.95 premier	0.90 deuxième	0.95 troisième	1.40 quatrième et/ou cinquième
Italie	1.5	5.8	0.95 premier	2.15 deuxième et troisième	1.00 quatrième	1.70 cinquième et/ou sixième
Japon	1.0	3.8	0.80 premier	0.80 deuxième	1.00 troisième	1.20 quatrième

**Tableau 12 - Analyse de l'organisation du rapport du vérificateur
selon la nature et le nombre de paragraphes**

Résultats de l'analyse de variance entre les pays

Pays	Nombre de page(s)		Nombre de paragraphe(s)		Nombre de paragraphe(s) d'introduction		Nombre de paragraphe(s) de délimitation		Nombre de paragraphe(s) d'énoncé d'opinion	
	Moyenne	Écart type	Moyenne	Écart type	Moyenne	Écart type	Moyenne	Écart type	Moyenne	Écart type
Australie	1.00	0.00	4.50	0.53	1.00	0.00	2.50	0.53	1.00	0.00
Canada	1.00	0.00	3.00	0.00	1.00	0.00	1.00	0.00	1.00	0.00
États-Unis	1.00	0.00	3.50	0.71	0.94	0.19	0.93	0.22	0.93	0.22
Royaume-Uni	1.00	0.00	5.00	0.00	2.00	0.00	2.00	0.00	1.00	0.00
Allemagne	1.00	0.00	1.20	0.42	0.52	0.25	0.34	0.08	0.34	0.08
Belgique	1.00	0.00	5.50	1.65	0.85	0.24	2.00	1.15	0.95	0.28
France	1.00	0.00	4.20	1.23	0.95	0.16	0.90	0.21	0.95	0.16
Italie	1.50	0.53	5.80	1.62	0.95	0.16	2.15	1.00	1.00	0.00
Japon	1.00	0.00	3.80	0.79	0.80	0.26	0.80	0.26	1.00	0.00
Tous les pays	1.06	0.23	4.06	1.62	1.00	0.42	1.40	0.89	0.91	0.24
Valeur de F	9.0000		21.1868		53.2427		18.6358		25.6747	
Niveau de signification	0.0000		0.0000		0.0000		0.0000		0.0000	

1.1 Nombre de pages

La première colonne du tableau 12 démontre que la moyenne du nombre de pages du rapport du vérificateur est égale à une page dans tous les pays et que cette moyenne est uniforme entre les entreprises au sein d'un même pays, à l'exception de l'Italie où le rapport est en moyenne plus long, et que cette longueur n'est pas uniforme.

En effet, le rapport du vérificateur en Italie varie d'une à deux pages (Annexe IV-h).

1.2 Nombre de paragraphes

Selon la deuxième colonne du tableau 12, le rapport du vérificateur des entreprises allemandes contient le nombre moyen de paragraphes le plus faible (1.2) alors que celui des entreprises italiennes contient le nombre moyen le plus élevé (5.8).

Pour appuyer ce qui précède, mentionnons simplement qu'en Allemagne, le rapport du vérificateur de huit des dix entreprises au sein de notre échantillon contient uniquement un paragraphe alors qu'en Italie le rapport du vérificateur de Montefibre S.p.A. en contient huit.

Toujours au regard du nombre de paragraphes que contient le rapport du vérificateur, nous pouvons aussi constater qu'il n'y a pas de divergences entre les entreprises au sein d'un même pays pour le Canada et le Royaume-Uni, alors que des pays tels l'Allemagne, la Belgique, la France et l'Italie présentent des disparités considérables (avec un écart type respectif de 0.42, 1.65, 1.23 et 1.62).

Signalons, à ce propos, qu'en Allemagne, deux des entreprises au sein de notre échantillon présentent un rapport du vérificateur contenant deux paragraphes plutôt qu'un seul (Annexe IV-e). Ceci s'explique par le fait que le rapport du vérificateur de ces deux entreprises présente un premier paragraphe pour l'introduction et un deuxième paragraphe pour la délimitation et l'énoncé d'opinion.

En ce qui a trait à la Belgique, le nombre de paragraphes que contient le rapport du vérificateur varie de trois à sept selon les entreprises en cause (Annexe IV-f). La différence provient principalement du nombre de paragraphes de délimitation et d'énoncé d'opinion sur la vérification spécifique.

D'autre part, en France, le nombre de paragraphes que contient le rapport du vérificateur varie de deux à six (Annexe IV-g) et cette différence provient principalement du nombre de paragraphes d'énoncé d'opinion sur la vérification spécifique.

Finalement, mentionnons qu'en Italie, le rapport du vérificateur contient entre trois et huit paragraphes (Annexe IV-h) et que la différence provient principalement du nombre de paragraphes de délimitation et de changements de pratiques comptables et autres.

1.3 Nombre de paragraphes d'introduction

Cette analyse apparaît dans la troisième colonne du tableau 12 et démontre que le rapport du vérificateur des entreprises allemandes contient le nombre moyen de paragraphes d'introduction le plus faible (0.52) alors que celui des entreprises du Royaume-Uni contient le nombre moyen le plus élevé (2.0).

Pour ce qui est des divergences entre les entreprises au sein d'un même pays au regard du nombre de paragraphes d'introduction que contient le rapport du vérificateur, l'Australie, le Canada et le Royaume-Uni n'en présentent aucune, alors que les autres pays, à l'exception de l'Allemagne (écart type de 0.25), n'en accusent que très peu.

À ce sujet, signalons qu'en Allemagne, le nombre de paragraphes d'introduction varie de 0.4 à 1 (Annexe IV-e).

1.4 Nombre de paragraphes de délimitation

En examinant la quatrième colonne du tableau 12, nous pouvons observer que le rapport du vérificateur des entreprises allemandes contient le nombre moyen de paragraphes de

délimitation le plus faible (0.34) alors que celui des entreprises australiennes contient le nombre moyen le plus élevé (2.5).

Le nombre de paragraphes de délimitation que contient le rapport du vérificateur est uniforme entre les entreprises au sein d'un même pays au Canada et au Royaume-Uni alors qu'il varie considérablement en Belgique (écart type de 1.15) et en Italie (écart type de 1).

Sur ce dernier point, mentionnons qu'en Belgique et en Italie le nombre de paragraphes de délimitation varie de 0.5 à 4.

1.5 Nombre de paragraphes d'énoncé d'opinion

La cinquième colonne du tableau 12 démontre que le rapport du vérificateur des entreprises allemandes contient le nombre moyen de paragraphes d'énoncé d'opinion le plus faible (0.34) alors que celui des entreprises de l'Australie, du Canada, du Royaume-Uni, de l'Italie et du Japon contient le nombre moyen le plus élevé (1.0).

Les États-Unis, l'Allemagne, la Belgique et la France (avec un écart type respectif de 0.22, 0.08, 0.28 et 0.16) sont les seuls pays qui présentent des divergences entre les entreprises au sein d'un même pays au niveau du nombre de paragraphes d'énoncé d'opinion que contient le rapport du vérificateur.

Relativement à ce qui précède, il importe de mentionner que c'est en Belgique que le nombre de paragraphes d'énoncé d'opinion varie le plus, soit de 0.5 à 1.5.

1.6 Nombre d'autres paragraphes

Cette analyse, qui apparaît dans la sixième colonne du tableau 11, démontre que le rapport du vérificateur des entreprises de l'Australie, du Canada, du Royaume-Uni et de l'Allemagne ne contient aucun autre paragraphe que ceux déjà mentionnés jusqu'ici.

Néanmoins, parmi les entreprises qui présentent d'autres paragraphes que ceux déjà mentionnés jusqu'ici, nous pouvons remarquer que le rapport du vérificateur des entreprises américaines contient le nombre moyen de paragraphes de types autres le plus faible (0.7) alors que celui des entreprises belges et italiennes contient le nombre moyen le plus élevé (1.7).

Sur ce dernier point, il convient toutefois de préciser qu'aux États-Unis, certaines entreprises présentent un paragraphe distinct pour les changements de pratiques comptables et ceci, parce que les principes comptables généralement reconnus dans ce pays exigent un paragraphe distinct pour les changements de pratiques comptables.

Notre analyse nous a aussi permis de constater que la Belgique et la France ont recours à un ou des paragraphes distincts par lesquels le vérificateur émet une opinion sur la vérification spécifique exigée par la loi.

Finalement, il importe aussi de mentionner qu'en Italie et au Japon un ou des paragraphes additionnels (qui suivent généralement le paragraphe d'énoncé d'opinion) sont utilisés pour présenter des renseignements additionnels aux lecteurs.

2. Comparaison de l'organisation du rapport du vérificateur entre les pays

Le but de cette analyse est de déterminer s'il existe des différences significatives entre les moyennes affichées dans les différents pays au regard de l'organisation du rapport du vérificateur selon la nature et le nombre de paragraphes.

Les résultats de cette analyse fondée sur l'examen de(s) variance(s) apparaissent au tableau 12.

2.1 Nombre de pages

Les résultats de cette analyse qui figurent dans la première colonne du tableau 12, nous permettent de constater, qu'en moyenne, le rapport du vérificateur contient 1.06 page avec un écart type de 0.23.

De plus, selon l'analyse de variance, il existe au moins un pays dont la moyenne du nombre de pages est différente des autres pays (soit l'Italie). Cette différence est statistiquement significative au seuil de 0.0000 avec une valeur de F de 9.0.

2.2 Nombre de paragraphes

Cette analyse qui apparaît dans la deuxième colonne du tableau 12 indique qu'au regard du nombre de paragraphes, le rapport du vérificateur en contient en moyenne 4.06 avec un écart type de 1.62 et que selon l'analyse de variance, il existe au moins un pays dont la moyenne du nombre de paragraphes est différente des autres pays.

Mentionnons, entre autres, que cette différence est statistiquement significative au seuil de 0.0000 avec une valeur de F de 21.1868.

2.3 Nombre de paragraphes d'introduction

Selon la troisième colonne du tableau 12, nous pouvons constater que le rapport du vérificateur contient en moyenne un paragraphe d'introduction avec un écart type de 0.42 et que selon l'analyse de variance, il existe au moins un pays dont la moyenne du nombre de paragraphes d'introduction est différente des autres pays.

À ce sujet, précisons que cette différence est statistiquement significative au seuil de 0.0000 avec une valeur de F de 53.2427.

En dernier lieu, notons que, selon la troisième colonne du tableau 11, le rapport du vérificateur de tous les pays analysés débute avec le paragraphe d'introduction.

2.4 Nombre de paragraphes de délimitation

Pour ce qui est du nombre de paragraphes de délimitation, la quatrième colonne du tableau 12 indique que le rapport du vérificateur en contient en moyenne 1.40 avec un écart type de 0.89 et que selon l'analyse de variance, il existe au moins un pays dont la moyenne du nombre de paragraphes de délimitation est différent des autres pays.

Ici, aussi, cette différence est statistiquement significative et ceci, au seuil de 0.0000 avec une valeur de F de 18.6358.

Finalement, soulignons que la quatrième colonne du tableau 11 nous démontre que le rapport du vérificateur de tous les pays intercale le paragraphe de délimitation après le paragraphe d'introduction.

2.5 Nombre de paragraphes d'énoncé d'opinion

Cette analyse qui apparaît dans la cinquième colonne du tableau 12 indique que le rapport du vérificateur contient en moyenne 0.91 paragraphe d'énoncé d'opinion avec un écart type de 0.24 et qu'il existe au moins un pays dont la moyenne du nombre de paragraphes d'énoncé d'opinion est différente des autres pays.

À cet égard, mentionnons que cette différence est statistiquement significative au seuil de 0.0000 avec une valeur de F de 25.6747.

Pour terminer, précisons que la cinquième colonne du tableau 11 indique que le rapport du vérificateur de tous les pays place le paragraphe d'énoncé d'opinion après le paragraphe de délimitation.

3. Analyse de l'organisation du rapport du vérificateur selon les deux modèles comptables

Le but de cette analyse est de déterminer si le regroupement des pays selon l'un des deux modèles comptables dominants donne des résultats différents en ce qui a trait à l'organisation du rapport du vérificateur au regard de la nature et du nombre de paragraphes.

Cette analyse, dont les résultats apparaissent sur le tableau 13, semble indiquer les différences et les ressemblances suivantes:

**Tableau 13 - Analyse de l'organisation du rapport du vérificateur
selon la nature et le nombre de paragraphes**

**Résultats de l'analyse de variance entre les deux groupes de pays
d'après le modèle comptable**

Modèle	Nombre de page(s)		Nombre de paragraphe(s)		Nombre de paragraphe(s) d'introduction		Nombre de paragraphe(s) de délimitation		Nombre de paragraphe(s) d'énoncé d'opinion	
	Moyenne	Écart type	Moyenne	Écart type	Moyenne	Écart type	Moyenne	Écart type	Moyenne	Écart type
Anglo-américain	1.00	0.00	4.00	0.91	1.24	0.46	1.61	0.73	0.98	0.11
Continental	1.10	0.30	4.10	2.03	0.81	0.26	1.24	0.98	0.85	0.30
Valeur de F	4.3457		0.0834		30.0059		3.9226		7.4594	
Niveau de signification	0.0400		0.7734		0.0000		0.0508		0.0076	

Le rapport du vérificateur des entreprises au sein des pays regroupés selon le modèle anglo-américain contient en moyenne moins de pages (1 comparativement à 1.1) et de paragraphes (4 comparativement à 4.1) mais plus de paragraphes d'introduction (1.24 comparativement à 0.81), de délimitation (1.61 comparativement à 1.24) et d'énoncé d'opinion (0.98 comparativement à 0.85) que celui des entreprises au sein des pays regroupés d'après le modèle continental.

Le rapport du vérificateur des entreprises au sein des pays regroupés selon le modèle anglo-américain est plus uniforme que celui des entreprises au sein des pays regroupés sous le modèle continental au regard du nombre de pages (écart type de 0 comparativement à 0.3), du nombre de paragraphes (écart type de 0.91 comparativement à 2.03), du nombre de paragraphes de délimitation (écart type de 0.73 comparativement à 0.98) et du nombre de paragraphes d'énoncé d'opinion (écart type de 0.11 comparativement à 0.3) alors que c'est l'inverse au regard du nombre de paragraphes d'introduction (écart type de 0.46 comparativement à 0.26).

Il existe une différence statistiquement significative entre les deux groupes de pays en ce qui concerne le nombre de pages (au seuil de 0.0400 avec une valeur de F de 4.3457), le nombre de paragraphes d'introduction (au seuil de 0.0000 avec une valeur de F de 30.0059) et le nombre de paragraphes d'énoncé d'opinion (au seuil 0.0076 avec une valeur de F de 7.4594) mais aucune différence statistiquement significative en ce qui a trait au nombre de paragraphes et au nombre de paragraphes de délimitation.

4. Conclusion

Les résultats de l'analyse de variance entre les pays ont permis de constater que le rapport du vérificateur contient en moyenne 1.06 page, 4.06 paragraphes, 1 paragraphe d'introduction, 1.40 paragraphe de délimitation, 0.91 paragraphe d'énoncé d'opinion et 0.75 autre type de paragraphes.

À ce sujet, précisons que l'Allemagne présente le rapport du vérificateur le plus court (en moyenne 1.2 paragraphe) alors que l'Italie présente le plus long (en moyenne 5.8 paragraphes).

Lors de notre analyse, il nous a aussi été possible de percevoir que l'ordre de présentation du rapport du vérificateur des entreprises au sein des pays à l'étude est, en général, toujours le même (sauf pour la Belgique) soit :

- premièrement, le(s) paragraphe(s) d'introduction;
- deuxièmement, le(s) paragraphe(s) de délimitation;
- troisièmement, le(s) paragraphe(s) d'énoncé d'opinion; et
- quatrièmement, le(s) autre(s) paragraphe(s).

En ce qui a trait à la Belgique, la différence consiste en ce que les autres paragraphes précèdent le paragraphe d'énoncé d'opinion.

Les résultats de l'analyse de variance entre les deux groupes de pays selon le modèle comptable nous ont permis, quant à eux, de constater que le rapport du vérificateur des entreprises au sein des pays regroupés d'après le modèle anglo-américain contient en moyenne moins de pages, de paragraphes et de paragraphes d'autres types, mais plus de paragraphes d'introduction, de délimitation et d'énoncé d'opinion que celui des entreprises au sein des pays regroupés selon le modèle continental.

De plus, il ressort qu'il existe peu de divergences au regard de l'organisation du rapport du vérificateur au sein des entreprises d'un même pays (sauf pour la Belgique et l'Italie concernant le nombre de paragraphes) alors qu'il existe des divergences statistiquement significatives (à tous les égards) entre les pays et entre les pays regroupés selon le modèle anglo-américain et ceux regroupés d'après le modèle continental (au regard du nombre de pages, de paragraphes d'introduction et de paragraphes d'énoncé d'opinion).

Il importe toutefois de préciser que malgré toutes ces disparités, toutes les entreprises des pays à l'étude (sauf la majorité des entreprises allemandes) respectent les exigences minimales de la *Norme de vérification internationale no. 13* «Le rapport du vérificateur sur les états financiers» en ce qui a trait à l'organisation du rapport type du vérificateur.

En Allemagne, huit des dix entreprises au sein de notre échantillon présentent un rapport du vérificateur contenant un seul paragraphe, ce qui est à l'encontre des exigences minimales de la *Norme de vérification internationale no. 13*.

Pour conclure, mentionnons que nous croyons pouvoir affirmer, qu'en général, l'organisation du rapport du vérificateur selon la nature et le nombre de paragraphes varie beaucoup entre les pays et que ceci peut avoir un effet significatif sur la compréhension et l'interprétation du document par les lecteurs d'états financiers à l'échelle internationale.

CHAPITRE NEUF - Analyse des expressions clés utilisées au rapport du vérificateur

L'objectif de ce chapitre est de déterminer si l'utilisation de certains mots clés varie entre les pays.

Tel que mentionné dans le chapitre 7, la *Norme de vérification internationale no. 13* portant sur le rapport du vérificateur sur les états financiers définit certains éléments et termes que peut contenir ledit rapport.

Aux fins de cette recherche, qui s'inspire de l'étude de Hussein, Bavishi et Gangolly(23), nous avons sélectionné quelques-uns de ces éléments en raison de leur importance au regard du cadre et des résultats de la vérification.

Au fait, on se trouve à se référer à deux aspects:

- i) Le cadre de vérification:
 - **législation commerciale ou autres du pays à l'étude;**
 - **principes comptables généralement reconnus (P.C.G.R.) ou principes comptables du pays à l'étude; et**
 - **normes de vérification généralement reconnues (N.V.G.R.) ou normes de vérification du pays à l'étude.**

- ii) Les résultats de la vérification:
 - **présentent fidèlement; et**
 - **image juste et vraie.**

L'importance de l'étude de cet aspect relève du fait que certaines expressions clés (en l'occurrence celles qui furent retenues pour cette analyse) reflètent la philosophie et les

fondements du rapport du vérificateur, définissent les modalités (nature et étendue) du travail effectué par le vérificateur et précisent la portée de l'opinion émise par celui-ci sur les états financiers.

Ainsi, leur utilisation par le vérificateur peut avoir un effet direct sur l'interprétation que les lecteurs des états financiers font du rapport du vérificateur.

Lors de poursuites intentées contre les vérificateurs par des investisseurs ou d'autres utilisateurs des états financiers, les tribunaux doivent très souvent statuer sur l'interprétation qui a été faite par le lecteur des états financiers de ces expressions clés .

Afin d'analyser l'utilisation des expressions clés dans le rapport du vérificateur, nous allons nous attarder à la mention, ou non, de chacune de ces expressions clés et ceci pour chacune des compagnies figurant dans notre échantillon.

Notre analyse sera structurée comme suit :

- i) Analyse selon les pays
- ii) Comparaison entre les pays
- iii) Analyse selon les deux modèles comptables

Tableau 14 - Analyse de l'utilisation des expressions clés dans le rapport du vérificateur

SOMMAIRE

Modèle anglo-américain	Cadre de la vérification						Résultats de la vérification	
	Loi commerciale / autre législation		P.C.G.R. / Principes comptables du pays		N.V.G.R. / Normes de vérification du pays		Présentent fidèlement	Image juste et vraie
	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON
Australie	10	0	10	0	10	0	10	0
Canada	0	10	10	0	10	0	0	10
États-Unis	0	10	10	0	10	0	0	10
Royaume-Uni	10	0	0	10	10	0	10	0
Moyenne	20 / 40	20 / 40	30 / 40	10 / 40	40 / 40	0 / 40	20 / 40	20 / 40

Modèle continental	Cadre de la vérification						Résultats de la vérification	
	Loi commerciale / autre législation		P.C.G.R. / Principes comptables du pays		N.V.G.R. / Normes de vérification du pays		Présentent fidèlement	Image juste et vraie
	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON
Allemagne	10	0	10	0	10	0	10	0
Belgique	10	0	3	7	10	0	6	4
France	7	3	3	7	10	0	3	7
Italie	0	10	10	0	10	0	6	4
Japon	0	10	10	0	10	0	0	10
Moyenne	27 / 50	23 / 50	36 / 50	14 / 50	50 / 50	0 / 50	25 / 50	25 / 50

Moyenne

1. Analyse de l'utilisation des expressions clés dans le rapport du vérificateur selon les pays

Le but de cette analyse est de déterminer s'il existe des différences au sein des pays au regard de l'utilisation des expressions clés dans le rapport du vérificateur.

Cette analyse se fonde sur les données qui figurent aux annexes V-a à V-i et les résultats apparaissent dans le tableau 14.

À ce sujet, mentionnons que le tableau 14 indique le nombre d'entreprises qui font référence ou non à certaines expressions clés dans leur rapport du vérificateur et ceci, pour chacun des pays à l'étude.

Ces analyses seront présentées pour les expressions clés suivantes :

i) Le cadre de vérification:

- loi commerciale ou autre législation du pays à l'étude;
- principes comptables généralement reconnus (P.C.G.R.) ou principes comptables du pays à l'étude; et
- normes de vérification généralement reconnues (N.V.G.R.) ou normes de vérification du pays à l'étude.

ii) Les résultats de la vérification:

- *présentent fidèlement*; et
- *image juste et vraie*.

1.1 Le cadre de vérification

1.1.1 Loi commerciale ou autre législation en vigueur

La première colonne du tableau 14 indique que seule la France présente des divergences entre les entreprises au sein d'un même pays concernant l'utilisation dans le rapport du vérificateur du terme Loi commerciale ou législation en vigueur (sept entreprises l'utilisent et les trois autres ne l'utilisent pas).

1.1.2 P.C.G.R. ou principes comptables du pays

Cette analyse qui apparaît dans la deuxième colonne du tableau 14 démontre que seules la Belgique et la France présentent des divergences entre les entreprises au sein d'un même pays en ce qui a trait à l'utilisation dans le rapport du vérificateur du terme P.C.G.R. ou principes comptables du pays à l'étude (dans les deux cas, trois entreprises l'utilisent et les sept autres ne l'utilisent pas).

1.1.3 N.V.G.R. ou normes de vérification du pays

Selon la troisième colonne du tableau 14, il n'y a pas de divergences entre les entreprises au sein d'un même pays au regard de l'utilisation dans le rapport du vérificateur du terme N.V.G.R. ou normes de vérification du pays à l'étude.

1.2 Les résultats de la vérification

1.2.1 Présentent fidèlement

La quatrième colonne du tableau 14 démontre que seules la Belgique, la France et l'Italie présentent des divergences au regard de l'utilisation dans le rapport du vérificateur du terme *présentent fidèlement* (en Belgique et en Italie, quatre entreprises l'utilisent et les six autres

ne l'utilisent pas, alors qu'en France, sept entreprises l'utilisent et les trois autres ne s'en servent pas).

1.2.2 Image juste et vraie

En examinant la cinquième colonne du tableau 14, nous pouvons constater, ici aussi, que seules la Belgique, la France et l'Italie présentent des divergences au niveau de l'utilisation dans le rapport du vérificateur du terme *image juste et vraie* (en Belgique et en Italie, six entreprises l'utilisent et les quatre autres pas, alors qu'en France, trois entreprises l'utilisent et sept autres ne l'emploient pas).

2. Comparaison entre les pays de l'utilisation des expressions clés dans le rapport du vérificateur

Le but de cette analyse est de déterminer s'il existe des différences entre les résultats affichés dans les différents pays en ce qui a trait à l'utilisation des expressions clés dans le rapport du vérificateur.

Les résultats de cette analyse apparaissent au tableau 14.

2.1 Le cadre de vérification

2.1.1 Loi commerciale ou autre législation en vigueur

Les résultats de cette analyse qui figurent dans la première colonne du tableau 14, nous permettent de constater que les entreprises australiennes, britanniques, allemandes et belges utilisent unanimement dans leur rapport du vérificateur le terme Loi commerciale ou autre législation en vigueur. De plus, mentionnons que les entreprises françaises l'utilisent majoritairement.

À l'opposé, signalons que les entreprises canadiennes, américaines, italiennes et japonaises sont unanimes à ne pas employer ce terme dans leur rapport du vérificateur.

2.1.2 P.C.G.R. ou principes comptables du pays

Selon la deuxième colonne du tableau 14, nous pouvons constater que les entreprises australiennes, canadiennes, américaines, allemandes, italiennes et japonaises utilisent unanimement, dans leur rapport du vérificateur, le terme P.C.G.R. ou principes comptables du pays à l'étude.

Toutefois, les entreprises du Royaume-Uni (unanimement) et les entreprises belges et françaises (majoritairement) n'utilisent pas ce terme dans leur rapport du vérificateur.

2.1.3 N.V.G.R. ou normes de vérification du pays

À la troisième colonne du tableau 14, nous pouvons constater que toutes les entreprises des pays à l'étude utilisent, dans leur rapport du vérificateur, le terme N.V.G.R. ou normes de vérification du pays à l'étude.

2.2 Les résultats de la vérification

2.2.1 Présentent fidèlement

Cette analyse qui apparaît dans la quatrième colonne du tableau 14 indique que les entreprises australiennes, canadiennes, américaines et japonaises (unanimement) ainsi que les entreprises françaises (majoritairement) utilisent dans leur rapport du vérificateur le terme *présentent fidèlement*.

Néanmoins, les entreprises du Royaume-Uni et de l'Allemagne (unanimement) et les entreprises belges et italiennes (majoritairement) n'utilisent pas ce terme dans leur rapport du vérificateur.

2.2.2 Image juste et vraie

Selon la cinquième colonne du tableau 14, nous pouvons constater que les entreprises australiennes, britanniques, et allemandes (unanimement) et celles de la Belgique et de l'Italie (majoritairement) utilisent, dans leur rapport du vérificateur, le terme *image juste et vraie*.

À l'inverse, les entreprises canadiennes, américaines et japonaises (unanimement) ainsi que les entreprises françaises (majoritairement) n'utilisent pas ce terme dans leur rapport du vérificateur.

3. Analyse de l'utilisation des expressions clés dans le rapport du vérificateur selon les deux modèles comptables

Le but de cette analyse est de déterminer si le regroupement des pays selon l'un des deux modèles comptables dominants donne des résultats différents au regard de l'utilisation des expressions clés dans le rapport du vérificateur.

Cette analyse dont les résultats apparaissent sur le tableau 14 semble indiquer les différences et les ressemblances suivantes :

- il n'existe aucune divergence entre les entreprises au sein d'un même pays au niveau de l'utilisation des expressions clés dans le rapport du vérificateur des entreprises au sein des pays regroupés selon le modèle anglo-américain;
- il existe des disparités entre les entreprises au sein d'un même pays en ce qui concerne l'utilisation des expressions clés dans le rapport du vérificateur des entreprises au sein des pays regroupés d'après le modèle continental. À ce sujet, mentionnons que ces divergences se manifestent dans le rapport du vérificateur des entreprises françaises, belges et italiennes et concernent principalement l'utilisation des termes *présentent*

fidèlement, image juste et vraie et principes comptables généralement reconnus ou du pays en cause;

- les entreprises au sein des pays regroupés selon le modèle anglo-américain utilisent le terme *Loi commerciale* ou autre législation en vigueur dans leur rapport du vérificateur dans une plus petite proportion que celles au sein des pays regroupés sous le modèle continental (20 entreprises sur 40 comparativement à 27 entreprises sur 50);
- les entreprises au sein des pays regroupés selon le modèle anglo-américain utilisent le terme *principes comptables généralement reconnus* ou *principes comptables du pays en cause* dans leur rapport du vérificateur dans une plus grande proportion que celles des pays regroupés d'après le modèle continental (30 entreprises sur 40 comparativement à 36 entreprises sur 50); et
- les entreprises au sein des pays regroupés selon le modèle anglo-américain utilisent le terme *présentent fidèlement* dans leur rapport du vérificateur dans une plus grande proportion que celles des pays regroupés d'après le modèle continental (30 entreprises sur 40 comparativement à 25 entreprises sur 50).

Toutefois, il est à noter que les entreprises au sein des pays regroupés selon le modèle anglo-américain ainsi que celles au sein des pays regroupés d'après le modèle continental utilisent le terme *image juste et vraie* dans leur rapport du vérificateur dans une proportion identique (20 entreprises sur 40 comparativement à 25 entreprises sur 50).

4. Conclusion

Un fait important qui est ressorti de notre analyse de l'utilisation des expressions clés dans le rapport du vérificateur est qu'il semble y avoir deux types de regroupement de mots et d'expressions, soit :

- P.C.G.R. ou principes comptables du pays et *présentent fidèlement*; et
- Loi commerciale ou autre législation en vigueur et *image juste et vraie*.

Un autre fait important à signaler est que le rapport du vérificateur des entreprises australiennes se différencie de celui des autres pays à l'étude car il fait référence aux termes *présentent fidèlement* et *image juste et vraie* et non pas un seul de ces deux termes comme c'est le cas pour les autres pays à l'étude.

À ce sujet, les résultats de notre étude nous ont permis de constater que les entreprises qui figurent dans notre échantillon pour l'Allemagne, la Belgique, la France et l'Italie font toutes références dans leur rapport du vérificateur à l'expression *présentent fidèlement* ou *image juste et vraie* alors que Hussein, Bavishi et Gangolly (23) ont obtenu des résultats très différents (se reporter au tableau 9-b) au niveau de l'utilisation de ces deux termes. Ces différences peuvent s'expliquer du fait que l'analyse de Hussein, Bavishi et Gangolly remonte à plus de 10 ans. Toutefois, il nous semble logique que, présentement, toutes entreprises fassent référence aux expressions clés *présentent fidèlement* ou *image juste et vraie* dans son rapport du vérificateur au sujet des résultats de la vérification.

De plus, compte tenu des résultats de notre analyse, il ressort que l'utilisation des expressions clés dans le rapport du vérificateur est beaucoup plus uniforme entre les entreprises au sein d'un même pays pour les pays regroupés selon le modèle anglo-américain que pour les pays regroupés d'après le modèle continental.

Il nous a aussi été possible de constater qu'il existe un bon nombre de disparités en ce qui a trait à l'utilisation des expressions clés dans le rapport du vérificateur au sein des pays regroupés selon un même modèle comptable, mais qu'il en existe très peu, au total, entre les pays regroupés selon le modèle anglo-américain et ceux regroupés d'après le modèle continental.

Finalement, comme mentionné précédemment, cela nous a permis de constater que le rapport du vérificateur de toutes les entreprises au sein des pays à l'étude faisait référence aux normes de vérification généralement reconnues ou aux normes de vérification du pays à l'étude. Ainsi, il semble y avoir un effort de la part des vérificateurs de s'assurer de bien indiquer la nature et les limites de leur travail de vérification afin de réduire le risque de poursuites éventuelles de la part des lecteurs des états financiers.

CHAPITRE DIX - Lisibilité du rapport du vérificateur

L'objectif de ce chapitre est de déterminer si la lisibilité du rapport du vérificateur varie entre les pays.

Paul Robert, dans son dictionnaire intitulé «Le Petit Robert» définit la lisibilité comme étant la «possibilité d'interpréter, de comprendre».(34)

Ainsi, si nous appliquons cette définition à la lisibilité du rapport du vérificateur, nous pouvons définir celle-ci comme étant la possibilité pour le lecteur des états financiers d'interpréter et de comprendre le rapport du vérificateur.

Pour évaluer de façon objective le degré de lisibilité dans un rapport, plusieurs mesures ont été suggérées dans la documentation disponible. Nous allons, dans ce qui suit, discuter sommairement des plus connues.

L'importance de l'étude de cet aspect vient de ce que la lisibilité du rapport du vérificateur est un des facteurs déterminants de la compréhensibilité de celui-ci.

Nous chercherons principalement à déterminer quel est le niveau de lisibilité du rapport du vérificateur et à établir s'il existe des différences à l'intérieur d'un même pays, d'un pays à l'autre et entre les regroupements de pays.

Nous discuterons d'abord des mesures de lisibilité et des méthodes retenues aux fins de cette recherche. Une fois ceci terminé, nous nous attarderons brièvement aux recherches antérieures et à leur conclusion.

Finalement, nous rendrons compte des résultats de notre analyse selon les méthodes que nous avons retenues.

La suite du chapitre sera structurée comme suit :

- i) **Mesure de lisibilité**

- ii) Recherches antérieures
- iii) Analyse de la lisibilité du rapport du vérificateur selon les pays
- iv) Comparaison de la lisibilité du rapport du vérificateur entre les pays
- v) Analyse de la lisibilité du rapport du vérificateur selon les deux modèles comptables
- iv) Conclusion

1. Mesure de lisibilité

Comme le mentionnait J.K. Courtis (1986) :

«Une formule de lisibilité est une méthode quantitative servant à prédire si un passage narratif sera compréhensible pour un auditoire cible. Le succès d'une formule à fournir de l'information prévisionnelle utile dépend de son habileté à mesurer les éléments de rédaction qui sont liés à la compréhension du lecteur. Ces éléments peuvent se rattacher au contenu, au style, au format et à la disposition du texte.».(17)

L'auteur ajoute ce qui suit au regard de la lisibilité :

«Le dénombrement des deux simples variables de longueur de mots et de longueur de phrases est suffisant pour faire de relativement bons pronostics de lisibilité. Il appert que la longueur des mots est liée à la vitesse de reconnaissance et que la longueur des phrases est liée à l'étendue de la mémoire.».(17)

Toutefois, il fait aussi les mises en garde suivantes :

«La complexité de la phrase est probablement le véritable facteur crucial de la difficulté. À ce propos, Klare (1975) signale que la longueur de la phrase est en relation logique avec la complexité de celle-ci, et est beaucoup plus facile à compter. De plus, Klare avertit que des

recherches ont démontré que les variables étaient de bons indices de difficulté mais qu'il n'était pas démontré qu'elles causaient de la difficulté.

Les formules de lisibilité procurent au mieux des estimations générales de difficulté. Par exemple, elles n'examinent pas la relation entre les connaissances conceptuelles du lecteur et le contenu conceptuel du texte.

Les formules de lisibilité n'examinent pas non plus la façon dont les nouveaux concepts sont introduits et ne considèrent pas le niveau de motivation du texte. De plus, elles n'examinent pas les autres facteurs nécessaires à la rétention du lecteur, soit l'organisation et le renforcement.».(17)

Néanmoins, plusieurs recherches furent effectuées sur la mesure de lisibilité au cours des quarante-cinq dernières années.

À ce sujet, le tableau 15 nous indique les auteurs de ces études ainsi que les méthodes de mesure de lisibilité retenues par ceux-ci.

Nous pouvons constater au tableau 15, que les méthodes de mesure de lisibilité «Dale-Chall» et «Cloze» ne furent que peu utilisées par les chercheurs.

Les deux méthodes de mesure de lisibilité les plus utilisées présentement par les chercheurs dans le domaine de la comptabilité sont celles de «Flesch Reading Ease» et «Gunning Fog Index» et ceci, particulièrement en vertu de leur facilité d'utilisation et d'interprétation.(24)

Ainsi, aux fins de notre recherche, nous avons retenu uniquement les méthodes «Flesch Reading Ease» et «Gunning Fog Index» et nous faisons, dans ce qui suit, une brève analyse de ces deux méthodes.

Tableau 15 - Recherches sur la mesure de lisibilité et les méthodes retenues

Flesch Reading Ease

- Pashalian et Crissy (1950)
- Soper et Dolphin (1964)
- Smith et Smith (1971)
- Still (1972)
- Brenner et Winters (1975)
- Dolphin et Wagley (1977)
- Healy (1977)
- Razek, Stearns et Villère (1979)
- Barnett et Leoffler (1979)
- Razek, Stearns et Lacho (1980)
- Pound (1981)
- J.K. Courtis (1986)

Gunning Fog Index

- Parker (1982)
- J.K. Courtis (1986)

Dale-Chall

- Smith et Smith (1971)
- Worthington (1978)
- Barnett et Leoffler (1979)

Cloze

- Adelberg (1979 et 1982)
- Adelberg, Razek et De Santi (1982)

Source: (2), (6), (17), (22) et (38)

1.1 Méthode «Flesch Reading Ease»

Comme mentionné précédemment, la formule «Flesch Reading Ease», sur la facilité de lecture, fut sélectionnée à cause de sa popularité dans les recherches liées à la mesure de lisibilité et de sa facilité d'utilisation et d'interprétation. Cette formule est directe et facile à appliquer.

Formule «Flesch Reading Ease»(17)

206.835 - 0.846 sm - 1.015 mp

où sm = nombre de syllabes par 100 mots

mp = nombre de mots par phrase (moyenne)

La grille d'évaluation de la facilité de lecture suggérée par Flesch figure au tableau 16. Cette grille présente des standards prédéterminés contre lesquels les résultats obtenus avec l'application de la formule peuvent être comparés pour obtenir une indication de compréhension du texte soumis au lecteur ciblé.

**Tableau 16 - Modèle d'évaluation de lisibilité
de «Flesch Reading Ease»**

Facteur de lisibilité	Niveau de difficulté	Niveau d'éducation requis	Type de revues comparables
0 - 30	très difficile	diplôme universitaire de deuxième cycle	scientifiques
30 - 50	difficile	diplôme universitaire de premier cycle	académiques
50 - 60	assez difficile	dixième à douzième année	de choix
60 - 70	normal	huitième à neuvième année	sommaires
70 - 80	assez facile	septième année	romans faciles
80 - 90	facile	sixième année	romans à sensations
90 - 100	très facile	cinquième année	bandes dessinés

Source: (17)

Si le facteur de lisibilité est inférieur à 50, le rapport du vérificateur est compréhensible uniquement pour les lecteurs possédant un diplôme universitaire. De plus, si le facteur de lisibilité est supérieur à 50, alors le rapport du vérificateur est compréhensible pour la majorité des lecteurs des états financiers.

Ainsi, comme nous pouvons le constater, plus le facteur de lisibilité est faible, plus le lecteur visé doit posséder un niveau d'éducation élevé pour bien comprendre le texte.

À ce sujet, il importe de signaler qu'un récent sondage sur le profil des actionnaires canadiens a révélé, qu'en 1989, environ 42% de ceux-ci possédaient un diplôme universitaire.(24)

1.2 Méthode «Gunning Fog Index»

La méthode d'indicateur de difficulté de lecture «Gunning's Fog Index» fut appliquée à titre de deuxième formule de lisibilité essentiellement pour vérifier les résultats de la méthode «Flesch Reading Ease».

Les deux indices mesurent des attributs de mots et de phrases très semblables.

Néanmoins, au lieu de compter le nombre de syllabes, Gunning propose de compter seulement les mots de trois syllabes ou plus.

Formule «Gunning Fog Index»(17)

0.4 (mp + pmp)

où mp = nombre de mots par phrase (moyenne)

pmp = pourcentage de mots polysyllabiques (3 syllabes ou plus)

Les indicateurs de lisibilité pour les différents types de documentation figurent au tableau 17.

**Tableau 17 - Modèle d'évaluation de lisibilité
de «Gunning Fog Index»**

Catégorie	Facteur d'indication
ouvrages techniques	19.5
documents scientifiques	17.0
journaux	13.7
manuels d'instructions	12.6
magazines généraux	9.7
revues pour enfants	8.6

Source: (17)

Ainsi, comme nous pouvons le constater, plus le facteur de lisibilité est élevé plus le niveau de difficulté du texte est élevé.

Si le facteur de lisibilité est supérieur à 14, il est probable que le texte soit ignoré par le lecteur, à moins que celui-ci ait un intérêt, une motivation ou une éducation particulière.(24)

De plus, si le facteur de lisibilité est supérieur ou égal à 17, le degré de difficulté du texte correspond à celui de documentation scientifique ou d'ouvrages techniques et est ainsi accessible à moins de lecteurs d'états financiers.(24)

À cette étape-ci de l'étude, il importe de préciser qu'il existe présentement sur le marché certains logiciels d'analyse de lisibilité tel que «Right Writer».(38)

Comme le mentionnaient Harris et Jacobson (1979), «ces logiciels parviennent à estimer (avec un taux de corrélation de .98) le nombre de syllabes dans un texte, en comptant le nombre de lettres dans celui-ci et en divisant ce total par 3.1127.».(22)

Ainsi, le décompte des syllabes à l'aide de logiciels d'analyse de lisibilité est en fonction d'estimations seulement, alors que le décompte manuel est plus exact (s'il est fait de façon précise et appliquée).

En conséquence, nous avons préféré aux fins de notre étude, d'effectuer tous les calculs reliés aux méthodes «Flesch Reading Ease» et «Gunning Fog Index» à l'aide d'un décompte manuel.

Ceci étant dit, nous ferons maintenant une brève analyse des recherches antérieures sur la lisibilité qui furent effectuées selon les méthodes «Flesch Reading Ease» ou «Gunning Fog Index».

2. Recherches antérieures

Dans cette section, nous avons résumé les grandes lignes de quelques-unes des plus importantes recherches antérieures portant sur la lisibilité du rapport annuel et du rapport du vérificateur qui furent effectuées à l'aide des méthodes de mesure de lisibilité «Flesch Reading Ease» et «Gunning Fog Index».

En 1950, Pashalian et Crissy ont analysé la lisibilité du rapport annuel de 1949 publié par vingt-six sociétés américaines selon la méthode «Flesch Reading Ease».(17)

Ils ont obtenu des résultats variant de 6 à 58 et une moyenne de 34.37 ce qui signifiait que le rapport annuel était, en moyenne, difficile à lire, voire même trop difficile pour que l'ensemble des lecteurs des états financiers puissent le comprendre.(17)

En 1964, ce sont Soper et Dolphin qui, eux aussi, analysèrent la lisibilité du rapport annuel selon la méthode «Flesch Reading Ease».(17)

Toutefois, ils étudièrent le rapport annuel de seulement vingt-cinq des vingt-six entreprises sélectionnées par Pashalian et Crissy.(17)

Ils ont obtenu un résultat moyen de 28.76 ce qui signifiait que le rapport annuel était, en moyenne, très difficile à lire.(17)

En 1971, Smith et Smith ont analysé, selon la méthode «Flesch Reading Ease», la lisibilité des notes aux états financiers de quarante-neuf des cinquante premières compagnies figurant à la liste des cinq cents plus importantes sociétés industrielles aux États-Unis pour 1969, répertoire dressé par la revue Fortune.(17)

Ils ont obtenu des résultats variant de 0 à 47.83 et une moyenne de 23.49, ce qui signifiait que les notes aux états financiers étaient, en moyenne, très difficiles à lire.(17)

En 1972, Still a pour sa part analysé, selon la méthode «Flesch Reading Ease», la lisibilité du message du président du conseil d'administration inclus dans le rapport annuel de cinquante entreprises du Royaume-Uni.(17)

Il a obtenu des résultats variant de 18 à 71.9 et une moyenne de 42.51, ce qui signifiait que le message du président du conseil d'administration était, en moyenne, difficile à lire et donc, probablement peu compris par la majorité des actionnaires et des employés.(17)

En 1977, Healy analysa, selon la méthode «Flesch Reading Ease», la lisibilité des notes aux états financiers de cinquante sociétés publiques de la Nouvelle-Zélande.(17)

Il a obtenu des résultats variant de 7.35 à 53.04 et une moyenne de 30.19, ce qui signifiait que les notes aux états financiers étaient, en moyenne, très difficiles à lire et qu'elles étaient ainsi probablement mal comprises ou tout simplement ignorées du lecteur des états financiers.(17)

Barnett et Leoffler, en 1979, ont analysé à l'aide de la méthode «Flesch Reading Ease» la lisibilité du rapport du vérificateur de 1975 des mêmes compagnies que Smith et Smith avaient analysées en 1971 (toutefois, ils ont inclus toutes les cinquante sociétés dans leur échantillon plutôt que seulement 49 comme l'avaient fait Smith et Smith).(6)

Ils ont obtenu des résultats variant de 0 à 41.8 et une moyenne de 18.12 ce qui signifiait que le rapport du vérificateur était, en moyenne, très difficile à lire.(6)

G.D. Pound a, lui aussi, analysé, en 1981, la lisibilité du rapport du vérificateur selon la méthode «Flesch Reading Ease» et a obtenu un résultat moyen de 31.24.(17)

Toutefois, mentionnons que son échantillon était composé du rapport du vérificateur de vingt-cinq sociétés publiques uniquement australiennes.(17)

Il est à noter que 65% des rapports du vérificateur analysés présentaient un facteur de lisibilité inférieur à 30, ce qui indiquait, encore une fois, que le rapport du vérificateur était très difficile à comprendre.(17)

En 1982, Parker se différencia des auteurs en analysant la lisibilité des notes aux états financiers et du message du président du conseil d'administration de dix compagnies publiques australiennes selon la méthode «Gunning Fog Index».(17)

Il a obtenu des résultats variant de 16.1 à 24.4 et une moyenne de 20.1 pour la lisibilité des notes aux états financiers et des résultats variant de 14 à 25.7 et une moyenne de 19.1 pour la lisibilité du message du président du conseil d'administration.(17)

Ainsi, le niveau de difficulté de lisibilité du message du président du conseil d'administration se compare à celui d'ouvrages scientifiques, alors que celui des notes aux états financiers se compare à celui d'ouvrages techniques.(17)

Finalement, en 1986, J.K. Courtis utilisa les méthodes «Flesch Reading Ease» et «Gunning Fog Index» afin d'analyser le message du président du conseil d'administration.(17)

Son échantillon fut constitué du rapport annuel, de 1982, de quarante-six sociétés canadiennes et du rapport annuel de 1983 de quatre-vingt-seize entreprises canadiennes.(17)

Les résultats obtenus par Courtis figurent au tableau 18 (pour l'interprétation de ces résultats, se reporter aux tableaux 16 et 17).

**Tableau 18 - Résultats de l'analyse de lisibilité
de J.K. Courtis**

<i>Méthode «Flesch Reading Ease»</i>				
	Message du président du conseil d'administration		Notes aux états financiers	
<u>Facteur de lisibilité</u>	<u>1982</u>	<u>1983</u>	<u>1982</u>	<u>1983</u>
	<u>%</u>	<u>%</u>	<u>%</u>	<u>%</u>
0 - 30	41	51	54	64
31-50	52	46	46	35
51-60	<u>7</u>	<u>3</u>	<u>0</u>	<u>1</u>
Moyenne	31.34	28.96	28.06	25.96

<i>Méthode «Gunning Fog Index»</i>				
<u>Facteur de lisibilité</u>	<u>%</u>	<u>%</u>	<u>%</u>	<u>%</u>
19.5 et plus	43	47	59	61
17.0 à 19.4	33	39	30	28
16.9 et moins	<u>24</u>	<u>14</u>	<u>11</u>	<u>11</u>
Moyenne	18.99	19.48	20.07	20.32

Source: (17)

Courtis mentionnait que les résultats de cette analyse indiquaient que les passages de narration des rapports financiers se lisaient avec un degré de difficulté qui s'avérait considérable, et que le langage utilisé était au-delà des compétences de la grande majorité des Canadiens et Canadiennes et de la majorité des actionnaires.(17)

Ainsi, comme le mentionnait Parker (1982), les résultats des recherches antérieures indiquent que, dans plusieurs pays, les lecteurs des états financiers ont beaucoup de difficulté à comprendre l'information incluse dans le rapport annuel.(17)

Notre analyse de lisibilité du rapport du vérificateur se distinguera des recherches antérieures du fait que nous appliquerons la méthode «Gunning Fog Index» en plus de la méthode «Flesch Reading Ease» (ce que Barnett et Leoffler et Pound n'ont pas fait) et nous analyserons le rapport du vérificateur de neuf pays (ce qui n'a pas été fait non plus dans les recherches antérieures).

De plus, précisons que notre analyse nous permettra d'apporter un éclairage additionnel sur la question de la lisibilité du rapport du vérificateur en milieu international.

3. Analyse de lisibilité du rapport du vérificateur selon les pays

Le but de cette analyse est de déterminer s'il existe des différences au sein des pays au regard de la lisibilité du rapport du vérificateur.

Cette analyse se fonde sur les données qui figurent aux annexes VII-a à VII-i et les résultats apparaissent aux tableaux 19 et 20.

À ce sujet, mentionnons tout d'abord que le tableau 19 indique la moyenne des calculs de la méthode «Flesch Reading Ease» ainsi que celle de la méthode «Gunning Fog Index» en plus d'indiquer le niveau de difficulté du rapport du vérificateur et d'éducation requis par le lecteur ainsi que le type de magazines comparables selon le tableau de Flesch (tableau 16) et le type d'ouvrages comptables selon le tableau de Gunning (tableau 17).

Mentionnons ensuite que le tableau 20 indique les résultats de l'analyse de variance entre les pays à l'étude et renferme les informations suivantes :

- la moyenne au sein de chacun des pays;
- l'écart type au sein de chacun des pays;
- la moyenne pour tous les pays;
- l'écart type pour tous les pays;
- la valeur du F de la distribution de Fisher; et
- le niveau de signification du F de la distribution de Fisher.

Ces analyses seront présentées pour la méthode «Flesch Reading Ease» et celle de «Gunning Fog Index».

Finalement, précisons que les données qui figurent aux annexes VII-a à VII-i au regard des analyses «Flesch Reading Ease» et «Gunning Fog Index» ont été obtenues grâce à celles qui figurent aux annexes VI-a à VI-i.

Tableau 19 - Analyse de lisibilité du rapport du vérificateur

SOMMAIRE

Pays	Calcul Flesch Reading Ease	Niveau de difficulté selon Flesch	Niveau d'éducation requis selon Flesch	Type de magazines comparables selon Flesch	Calcul Gunning Fog Index	Type d'ouvrages comparables selon Gunning
Modèle anglo-américain						
Australie	13.78	très difficile	diplôme universitaire de deuxième cycle	scientifiques	25.68	techniques
Canada	14.01	très difficile	diplôme universitaire de deuxième cycle	scientifiques	21.28	techniques
États-Unis	10.91	très difficile	diplôme universitaire de deuxième cycle	scientifiques	22.36	techniques
Royaume-Uni	25.83	très difficile	diplôme universitaire de deuxième cycle	scientifiques	21.16	techniques
Modèle continental						
Allemagne	9.88	très difficile	diplôme universitaire de deuxième cycle	scientifiques	23.32	techniques
Belgique	14.84	très difficile	diplôme universitaire de deuxième cycle	scientifiques	23.24	techniques
France	17.06	très difficile	diplôme universitaire de deuxième cycle	scientifiques	22.52	techniques
Italie	13.82	très difficile	diplôme universitaire de deuxième cycle	scientifiques	25.28	techniques
Japon	9.67	très difficile	diplôme universitaire de deuxième cycle	scientifiques	25.24	techniques

Tableau 20 - Analyse de lisibilité du rapport du vérificateur

Résultats de l'analyse de variance entre les pays

Pays	Calcul de Flesch Reading Ease		Calcul de Gunning Fog Index	
	<u>Moyenne</u>	<u>Écart type</u>	<u>Moyenne</u>	<u>Écart type</u>
Australie	13.78	7.69	25.68	1.74
Canada	14.01	5.37	21.28	0.67
États-Unis	10.91	6.46	22.36	1.75
Royaume-Uni	25.83	10.69	21.16	1.06
Allemagne	9.88	7.72	23.32	4.11
Belgique	14.84	6.89	23.24	2.26
France	17.08	6.41	22.52	3.05
Italie	13.82	8.50	25.28	2.82
Japon	9.67	7.04	25.24	2.75
Tous les pays	14.42	8.59	23.34	2.86
Valeur de F	4.2453		4.8470	
Niveau de signification	0.0003		0.0001	

3.1 Méthode «Flesch Reading Ease»

Selon la première colonne du tableau 20, le rapport du vérificateur des entreprises japonaises est le plus difficile à lire (avec un résultat moyen de 9.67) selon le méthode «Flesch Reading Ease» (tableau 16) alors que celui des entreprises du Royaume-Uni est le plus facile à lire (avec un résultat moyen de 25.83).

Toutefois, comme nous pouvons le constater dans les deuxième, troisième et quatrième colonnes du tableau 19, le rapport du vérificateur de ces deux pays est, selon le tableau de Flesch (tableau 16), très difficile à lire, requiert que le lecteur possède un diplôme universitaire de deuxième cycle pour le comprendre et est comparable à des revues scientifiques.

Au sein de notre échantillon qui, tel que mentionné au chapitre deux, compte au total quatre-vingt-dix entreprises, quatre entreprises affichent un résultat moyen supérieur à 30 selon la méthode «Flesch Reading Ease», soit :

- l'entreprise britannique Haynes Publishing Group plc (36.6) (annexe VII-d);
- l'entreprise britannique Kleinwort Benson Group plc (36.3) (annexe VII-d);
- l'entreprise britannique WHSmith Group plc (33.4) (annexe VII-d); et
- l'entreprise australienne Henry Walker Group Limited (30.4) (annexe VII-a).

Ainsi, selon le tableau de Flesch, le rapport du vérificateur de ces quatre entreprises est difficile à lire, requiert que le lecteur possède un diplôme universitaire de premier cycle pour le comprendre, et est comparable à des revues académiques.

Pour ce qui est des divergences entre les entreprises au sein d'un même pays au regard du résultat de lisibilité du rapport du vérificateur selon la méthode «Flesch Reading Ease», mentionnons que le Canada présente le plus faible niveau de divergences (écart type de 5.37) alors que le Royaume-Uni accuse le plus haut niveau de divergences (écart type de 10.69).

À ce sujet, signalons que le Royaume-Uni affiche des résultats variant de 0 à 36.6 (annexe VII-d).

3.2 Méthode «Gunning Fog Index»

Cette analyse qui apparaît dans la deuxième colonne du tableau 20 démontre que le rapport du vérificateur des entreprises du Royaume-Uni est le plus difficile à lire (avec un résultat moyen de 21.16) selon la méthode «Gunning Fog Index» alors que celui des entreprises australiennes est le plus facile à lire (avec un résultat moyen de 25.68).

Néanmoins, comme nous pouvons le constater dans la sixième colonne du tableau 19, le rapport du vérificateur de ces deux pays est, selon le tableau de Gunning (tableau 17), comparable à des ouvrages techniques; soit le degré de difficulté le plus élevé.

Ici aussi, il importe de préciser qu'au sein de notre échantillon de quatre-vingt-dix entreprises, l'entreprise allemande Continental AG (annexe VII-e) et l'entreprise française CPR-Compagnie Parisienne de Réescompte (annexe VII-g) avec un résultat moyen de 18.4 affichent un résultat moyen inférieur à 19.5 selon la méthode «Gunning Fog Index».

À ce sujet, mentionnons que, selon le tableau de Gunning, le rapport du vérificateur de ces deux entreprises est comparable à des ouvrages scientifiques.

En ce qui a trait aux divergences entre les entreprises au sein d'un même pays au regard du résultat de lisibilité du rapport du vérificateur selon la méthode «Gunning Fog Index», précisons que le Canada présente le plus faible niveau de divergences (écart type de 0.67) alors que l'Allemagne accuse le plus haut niveau de divergences (écart type de 4.11).

Sur ce dernier point, il est à noter que l'Allemagne affiche des résultats variant de 18.4 à 33.2 (annexe VII-e).

4. Comparaison de lisibilité du rapport du vérificateur entre les pays

Le but de cette analyse est de déterminer s'il existe des différences significatives entre les moyennes affichées dans les différents pays au regard de la lisibilité du rapport du vérificateur.

Les résultats de cette analyse basée sur une analyse de variance apparaissent au tableau 20.

4.1 Méthode «Flesch Reading Ease»

Les résultats de cette analyse, qui figurent dans la première colonne du tableau 20, nous permettent de constater, qu'en moyenne, le rapport du vérificateur affiche un résultat de 14.42 selon la méthode «Flesch Reading Ease».

Ceci indique qu'en moyenne le rapport du vérificateur est, selon le tableau de Flesch (tableau 16), très difficile à lire, requiert que le lecteur possède un diplôme universitaire de deuxième cycle pour bien le comprendre, et est comparable à des revues scientifiques.

De plus, selon l'analyse de variance, il existe au moins un pays dont la moyenne des résultats selon la méthode «Flesch Reading Ease» est différente de celle des autres pays. Cette différence est statistiquement significative au seuil de 0.0003 avec une valeur de F de 4.2453.

4.2 Méthode «Gunning Fog Index»

Selon la deuxième colonne du tableau 20, nous pouvons constater, qu'en moyenne, le rapport du vérificateur affiche un résultat de 23.34 selon la méthode «Gunning Fog Index».

Ainsi, en moyenne, le rapport du vérificateur est, selon le tableau de Gunning (tableau 17), comparable à des ouvrages techniques, soit le degré de difficulté le plus élevé.

Enfin, il importe de préciser qu'il existe au moins un pays dont la moyenne des résultats selon la méthode «Gunning Fog Index» est différente de celle des autres pays et que cette différence est statistiquement significative au seuil de 0.0001 avec une valeur de F de 4.8470.

5. Analyse de lisibilité du rapport du vérificateur selon les deux modèles comptables

Le but de cette analyse est de déterminer si le regroupement des pays selon l'un des deux modèles comptables dominants donne des résultats différents au regard de la lisibilité du rapport du vérificateur.

Cette analyse dont les résultats apparaissent au tableau 21 semble indiquer les différences et les ressemblances suivantes :

Tableau 21 - Analyse de lisibilité du rapport du vérificateur

Résultats de l'analyse de variance entre les deux groupes de pays selon un même modèle comptable

Modèle	Calcul de Flesch Reading Ease		Calcul de Gunning Fog Index	
	<u>Moyenne</u>	<u>Écart type</u>	<u>Moyenne</u>	<u>Écart type</u>
Anglo-américain	16.13	9.48	22.62	2.28
Continental	13.06	7.74	23.92	3.15
Valeur de F	2.9099		4.8037	
Niveau de signification	0.0916		0.0310	

L'analyse de lisibilité du rapport du vérificateur selon la méthode «Flesch Reading Ease» semble indiquer que le rapport du vérificateur des entreprises au sein des pays regroupés selon le modèle anglo-américain affiche en moyenne, un résultat supérieur à celui des entreprises au sein des pays regroupés d'après le modèle continental (16.13 comparativement à 13.06).

Ceci indique, selon le tableau de Flesch (tableau 16), que le rapport du vérificateur des entreprises au sein des pays regroupés sous le modèle anglo-américain présente un niveau de difficulté de lisibilité (bien que maximal) inférieur à celui des entreprises au sein des pays regroupés d'après le modèle continental.

Selon la méthode «Flesch Reading Ease», le rapport du vérificateur des entreprises au sein des pays regroupés sous le modèle continental est plus uniforme au regard de la lisibilité que celui des entreprises au sein des pays regroupés d'après le modèle anglo-américain (écart type de 7.74 comparativement à 9.48).

L'analyse de lisibilité du rapport du vérificateur selon la méthode «Gunning Fog Index» semble indiquer que le rapport du vérificateur des entreprises au sein des pays regroupés selon le modèle anglo-américain affiche, en moyenne, un résultat inférieur à celui des entreprises des pays regroupés d'après le modèle continental (22.62 comparativement à 23.92).

Ainsi, selon le tableau de Gunning (tableau 17), le rapport du vérificateur des entreprises au sein des pays regroupés sous le modèle anglo-américain présente un niveau de difficulté de lisibilité (bien que maximal) inférieur à celui des entreprises au sein des pays regroupés d'après le modèle continental.

Selon la méthode «Gunning Fog Index», le rapport du vérificateur des entreprises au sein des pays regroupés sous le modèle anglo-américain est plus uniforme au regard de la lisibilité que celui des entreprises au sein des pays regroupés d'après le modèle continental (écart type de 2.28 comparativement à 3.15).

Il n'y a pas de différence significative entre les deux groupes de pays en ce qui concerne la lisibilité du rapport du vérificateur selon la méthode «Flesch Reading Ease» alors qu'il y en

a une selon la méthode «Gunning Fog Index». À ce sujet, précisons que cette différence est statistiquement significative au seuil de 0.0310 avec une valeur de F de 4.8037.

Tableau 22 - Résultats des recherches antérieures sur la lisibilité à l'aide des méthodes «Flesch Reading Ease» et «Gunning Fog Index»

Année	Chercheurs	Texte analysé	Résultat moyen méthode «Flesch Reading Ease»	Résultat moyen méthode «Gunning Fog Index»
1979	Barnett et Leoffler	Rapport du vérificateur	18.12	n/a
1981	Pound	Rapport du vérificateur	31.24	n/a
1964	Soper et Dolphin	Rapport annuel	28.76	n/a
1949	Pashalian et Crissy	Rapport annuel	34.37	n/a
1971	Smith et Smith	Notes aux états financiers	23.49	n/a
1986	Courtis	Notes aux états financiers - 1983	25.96	20.32
1986	Courtis	Notes aux états financiers - 1982	28.06	20.07
1977	Healy	Notes aux états financiers	30.19	n/a
1982	Parker	Notes aux états financiers	n/a	20.10
1986	Courtis	Message du président du conseil d'administration - 1983	28.96	19.48
1986	Courtis	Message du président du conseil d'administration - 1982	31.34	18.99
1972	Still	Message du président du conseil d'administration	42.51	n/a
1982	Parker	Message du président du conseil d'administration	n/a	19.10

Source: (17)

6. Conclusion

Selon les résultats de notre analyse de lisibilité du rapport du vérificateur, il semble que le niveau de lisibilité du rapport du vérificateur est plutôt bas dans tous les pays à l'étude.

Les résultats de notre analyse nous ont aussi permis de constater qu'il existe des différences au sein des pays au regard de la difficulté de lisibilité du rapport du vérificateur et ceci tant selon la méthode «Flesch Reading Ease» que d'après la méthode «Gunning Fog Index».

À ce sujet, le rapport du vérificateur le plus uniforme est celui du Canada et le plus varié est celui du Royaume-Uni selon la méthode «Flesch Reading Ease» et celui de l'Allemagne d'après la méthode «Gunning Fog Index».

Il nous a aussi été possible de constater qu'il existe des différences statistiquement significatives au regard de la lisibilité du rapport du vérificateur entre les résultats affichés dans les différents pays selon la méthode «Flesch Reading Ease» et d'après la méthode «Gunning Fog Index».

De plus, notre analyse de lisibilité du rapport du vérificateur nous a permis de conclure que le rapport du vérificateur des entreprises au sein des pays regroupés sous le modèle anglo-américain présente un niveau de difficulté de lisibilité inférieur à celui des entreprises au sein des pays regroupés d'après le modèle continental et ceci tant au regard de la méthode «Flesch Reading Ease» que de celle de «Gunning Fog Index».

Toutefois, gardons à l'esprit que même si le rapport du vérificateur des entreprises au sein des pays regroupés selon le modèle anglo-américain présente un niveau de difficulté de lisibilité inférieur à celui des entreprises au sein des pays regroupés d'après le modèle continental, ce niveau de difficulté est tout de même le plus élevé qui soit selon la méthode «Flesch Reading Ease» ainsi que d'après celle de «Gunning Fog Index».

Ceci indique donc que :

- i) selon la méthode «Flesch Reading Ease», le rapport du vérificateur est très difficile à lire, son lecteur doit posséder un diplôme universitaire de deuxième cycle pour bien le comprendre, et il présente un niveau de difficulté de lisibilité comparable à celui de revues scientifiques;
- ii) selon la méthode «Gunning Fog Index», le rapport du vérificateur présente un niveau de difficulté de lisibilité comparable à celui d'ouvrages techniques.

À ce sujet, un récent sondage sur le niveau de scolarité des actionnaires canadiens a démontré qu'environ 42% des 4.3 millions de Canadiens qui sont des actionnaires possèdent un diplôme universitaire de premier cycle.(24)

En conséquence, à la lumière des résultats de ce sondage et des résultats de notre analyse, au moins 58% des actionnaires canadiens ne posséderaient pas les connaissances suffisantes à la pleine compréhension du rapport du vérificateur.

Dans le même ordre d'idées, la comparaison des résultats de notre analyse de lisibilité du rapport du vérificateur avec les résultats des recherches antérieures sur la lisibilité à l'aide des méthodes «Flesch Reading Ease» et «Gunning Fog Index» (voir tableau 22) (notons toutefois que ces recherches ne concernaient pas un seul pays) nous permet de faire les constatations suivantes:

- i) pour l'ensemble de notre échantillon, le rapport du vérificateur affiche, selon la méthode «Flesch Reading Ease», un résultat moyen inférieur à celui des études de Barnett et Leoffler et de Pound (14.42 comparativement à 18.12 et 31.24 respectivement);
- ii) pour l'ensemble de notre échantillon, le rapport du vérificateur affiche, selon la méthode «Flesch Reading Ease», un résultat moyen (14.42) inférieur à celui de toutes les recherches antérieures sur la lisibilité du rapport annuel, des notes aux états financiers, et du message du président du conseil d'administration;

- iii) pour l'ensemble de notre échantillon, le rapport du vérificateur affiche, selon la méthode «Gunning Fog Index», un résultat moyen (23.34) supérieur à celui de toutes les recherches antérieures sur la lisibilité des notes aux états financiers et du message du président du conseil d'administration.

Compte tenu de ce qui précède, il semble que le niveau de lisibilité du rapport du vérificateur ait diminué avec les années et que le rapport du vérificateur soit plus difficile à lire que les autres parties du rapport annuel, dont plus précisément les notes aux états financiers et le message du président du conseil d'administration et ceci, tant selon la méthode «Flesch Reading Ease» que d'après celle de «Gunning Fog Index».

Nous devons donc nous rendre à l'évidence que le rapport du vérificateur est très difficile à lire et qu'un nombre très peu élevé de lecteurs des états financiers possèdent les connaissances suffisantes pour bien le comprendre et ce problème se manifeste dans tous les pays à l'étude. Il n'est donc pas surprenant que les utilisateurs des états financiers aient beaucoup de reproches à formuler contre le rapport du vérificateur et qu'il y ait tant de poursuites d'intentées contre les vérificateurs dans les pays où le système juridique y est propice.

CHAPITRE ONZE - Sommaire et principaux résultats

1. Importance de la vérification et du rapport du vérificateur

La vérification joue un rôle très important dans l'économie. La demande soutenue de services de vérification, notamment dans des milieux non réglementés, témoigne de cette importance.(41)

Le vérificateur indépendant a pour fonction d'attester la conformité des rapports comptables aux normes et règles en vigueur et de se prononcer sur la fiabilité et la fidélité des données qu'ils contiennent. Dans cette optique, les états financiers sont considérés comme un produit conjoint des administrateurs de l'entreprise et du vérificateur.

Dans la monographie publiée par l'Institut canadien des comptables agréés et intitulée : *Pour bien comprendre la vérification et le rapport du vérificateur*, l'auteur Martin Calpin définissait la vérification comme suit:

«La vérification fournit un degré raisonnable de certitude que les états financiers de l'entité présentent fidèlement la situation financière de celle-ci, les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière selon les principes comptables généralement reconnus (PCGR). La notion clé est celle du degré *raisonnable* de certitude. Le vérificateur ne fournit pas une certitude absolue, celle-ci étant impossible à atteindre en raison de la nécessité pour le vérificateur de faire appel à son jugement, de l'utilisation de sondages, des limites inhérentes au contrôle interne et du caractère généralement plutôt persuasif que concluant de l'information probante colligée par le vérificateur.»(10)

Dans leur livre intitulé : *l'Expert-comptable et la mission de vérification*, les auteurs Chevalier et Houle définissent la raison d'être de la vérification et du rapport du vérificateur en ces termes :

«La forme de cautionnement que procure la vérification indépendante des états financiers d'une entreprise constitue sa raison d'être fondamentale. Ce cautionnement n'est pas une assurance ou une garantie que les états financiers ne contiennent aucune erreur ou fraude.

Cependant, l'opinion du vérificateur sous-entend, sauf indication contraire, qu'à un certain niveau de confiance, il n'y a pas d'erreur ou de fraude importante.

Même si le travail du vérificateur ne garantit pas l'exactitude des états financiers, il n'en demeure pas moins que la vérification indépendante leur ajoute une certaine crédibilité.»(13)

2. Importance du rapport du vérificateur en milieu international

L'importance de bien comprendre les différents rapports du vérificateur à l'échelle internationale n'a jamais été aussi élevée que présentement.

«Le désir continu d'expansion des opérations jumelé aux innovations rapides au regard des télécommunications et des technologies d'information ainsi que les occasions offertes par la libéralisation de certains marchés économiques a engendré une croissance phénoménale des opérations financières au niveau international.»(16)

«Ceci a provoqué un accroissement de la demande pour de l'information financière fiable et comparable à l'échelle internationale afin de répondre aux besoins suivants :

- évaluer la performance et les résultats financiers des filiales étrangères et autres investissements étrangers;
- apprécier les mérites relatifs des diverses occasions d'investissements et acquisitions potentielles;
- permettre de planifier, de façon optimale, les transactions financières tant au niveau financier que fiscal;
- évaluer l'information financière concernant les compétiteurs étrangers.»(16)

«L'assurance que l'information financière contenue dans les états financiers est fiable est fournie par le vérificateur qui examine et émet une opinion sur celle-ci.»(14)

Ainsi, avec l'internationalisation des décisions et la globalisation des marchés, la compréhension, la comparabilité et la fiabilité du rapport du vérificateur prennent une importance de plus en plus grande.

Toutefois, il n'est pas rare d'entendre les utilisateurs d'états financiers et surtout les investisseurs internationaux dirent, qu'à leur avis, le rapport du vérificateur est très peu uniforme sur le plan international.

À ce sujet, on ne peut ignorer l'effet du contexte sur la comptabilité et le rapport du vérificateur.

Selon Alhashim et Arpan, le domaine de la comptabilité au sein d'un pays est influencé par plusieurs facteurs ambiants, tels que les composantes socioculturelles, les dispositions législatives et politiques et les conditions économiques.(1)

Il appert donc que les facteurs environnementaux d'un pays déterminent les besoins et les différentes utilités de la comptabilité et du rapport du vérificateur.

En dernier lieu, mentionnons aussi que, pour bien comprendre le domaine de la vérification et le rapport du vérificateur au sein d'un pays, le lecteur doit s'assurer de bien comprendre le contexte socio-économique de cette région du globe.

3. Norme de vérification internationale

Au niveau de la vérification en milieu international, le Comité international de normalisation de la vérification de la Fédération internationale des comptables a publié, en 1983, la *Norme de vérification internationale no. 13* «Le rapport du vérificateur sur les états financiers».

Cette norme a pour but «...de fournir au vérificateur des directives sur la forme et le fond du rapport à produire dans le cadre d'une vérification externe des états financiers d'une entreprise.»(29)

Au regard des éléments essentiels du rapport du vérificateur, il importe de souligner que cette norme précise ce qui suit au paragraphe 3 : «Il est souhaitable d'assurer une certaine uniformité quant à la forme et au fond du rapport du vérificateur, étant donné que cela en facilite la compréhension pour le lecteur.»

4. Recherches antérieures

Très peu d'études ont porté sur l'analyse du rapport du vérificateur.

En ce qui a trait à la forme et au contenu du rapport du vérificateur, Hussein, Bavishi et Gangolly ont effectué, en 1986, une étude sur les ressemblances et les divergences du rapport du vérificateur à l'échelle internationale.(23)

À cet effet, ceux-ci ont analysé les éléments définis par la *Norme de vérification internationale no. 13* portant sur le rapport du vérificateur sur les états financiers.

Mentionnons qu'aux fins de leur étude, les auteurs ont sélectionné 696 rapports du vérificateur provenant de 27 pays.

Concernant la mesure de lisibilité, quelques recherches ont porté sur la lisibilité des rapports annuels et d'autres se sont attardées à la lisibilité du rapport du vérificateur; soit celles de Barnett et Leoffler (1979) et celle de Pound (1981).

Aux fins de leur étude Barnett et Leoffler ont sélectionné comme échantillon le rapport du vérificateur des cinquante premières compagnies figurant à la liste des cinq cents plus importantes sociétés industrielles aux États-Unis, pour 1969, établie par la revue *Fortune*.(6)

G.D. Pound a, quant à lui, sélectionné aléatoirement un échantillon de 120 rapports du vérificateur parmi les rapports annuels publiés par les compagnies américaines.(33)

Finalement, mentionnons qu'aucune étude, à notre connaissance, n'a procédé à l'étude de ces aspects du rapport du vérificateur dans une perspective internationale.

5. Objectifs de cette recherche

Notre objectif principal était d'étudier, d'analyser et de procéder à une comparaison entre les rapports du vérificateur à l'échelle internationale.

Parmi les objectifs spécifiques de cette recherche, notons principalement:

- i) l'analyse de la comparabilité du cadre réglementaire de vérification à l'échelle internationale;
- ii) l'analyse du contenu du rapport du vérificateur sur le plan international; et
- iii) l'analyse de lisibilité du rapport du vérificateur dans plusieurs régions du globe à l'échelle internationale.

Nous nous proposons entre autres d'analyser en détail, pour chacun des pays à l'étude, tous les aspects importants du rapport du vérificateur et du vérificateur lui-même et d'examiner de près les composantes touchant...

- i) le cadre réglementaire de vérification;
- ii) les caractéristiques, le rôle et les fonctions du vérificateur;
- iii) l'insertion du rapport du vérificateur au rapport annuel;
- iv) la longueur du rapport du vérificateur;
- v) les caractéristiques du rapport du vérificateur;
- vi) l'organisation du rapport du vérificateur;
- vii) les expressions clés utilisées au rapport du vérificateur; et
- viii) la lisibilité du rapport du vérificateur.

Il importe aussi de préciser que, sur la base des réponses à ces questions, nous avons cherché à établir s'il existait des différences à l'intérieur d'un pays, d'un pays à l'autre et entre les regroupements de pays.

Ainsi, parmi les contributions et utilités de cette recherche notons :

- i) une meilleure compréhension du rapport du vérificateur dans un contexte international;
- ii) un meilleur éclairage sur les problèmes que suscite la rédaction du rapport du vérificateur; et
- iii) l'harmonisation de la profession comptable et du rapport du vérificateur à l'échelle internationale.

6. Plan de recherche et principaux résultats

Compte tenu de l'introduction, cette recherche comprend onze chapitres. Le chapitre deux traite des objectifs et du cadre méthodologique de la recherche. Le chapitre trois passe en revue le cadre réglementaire de la vérification dans les différents pays. Au chapitre quatre, on retrouve une comparaison internationale des caractéristiques, du rôle et des fonctions du vérificateur. Le chapitre cinq examine le point d'insertion du rapport du vérificateur au rapport annuel. Le chapitre six traite de la longueur du rapport du vérificateur. Au chapitre sept, nous avons étudié les caractéristiques du rapport du vérificateur. Au chapitre huit, nous nous sommes attardé à l'organisation du rapport du vérificateur. Dans le chapitre neuf, nous avons procédé à une analyse des expressions clés dans le rapport du vérificateur. Le chapitre dix examine de façon approfondie la lisibilité du rapport du vérificateur. Enfin, le onzième chapitre présente un sommaire de la recherche, une série de conclusion et des recommandations.

CHAPITRE TROIS - Cadre réglementaire de vérification dans les différents pays

Dans l'ensemble, nous avons remarqué qu'il existe des disparités majeures dans l'évolution des normes de vérification dans les divers pays. Par exemple, les États-Unis ont établi, depuis plusieurs décennies, des normes de vérification codées alors que le Royaume-Uni, bien qu'il possède depuis longtemps une profession d'expertise comptable bien établie, n'a procédé à la codification des normes de vérification que depuis quelques années.

Dans tous les pays étudiés, les normes de vérification se composent généralement de normes générales, de critères concernant le travail de vérification et d'exigences relevant du rapport du vérificateur. Toutefois, dans certains pays, certaines normes générales ont été exclues des normes de vérification codées, mais ont été incluses dans des décrets professionnels.

En ce qui touche le cadre de vérification, nous pouvons noter que dans les pays qui adhèrent au modèle anglo-américain, le système juridique découle du droit commun, la profession d'expertise comptable joue un rôle important au regard de la comptabilité et de la vérification, et les normes de vérification y sont codées. À l'opposé, dans les pays qui adhèrent au modèle continental (sauf au Japon), le système juridique découle du droit romain, les domaines de la comptabilité et de la vérification sont fortement influencés par l'État et les normes de vérification n'y sont pas codées.

Dans tous les pays que nous avons étudiés, ce sont les actionnaires qui nomment les vérificateurs de la société à être vérifiée et le rapport du vérificateur s'adresse à ces actionnaires. De plus, la durée du mandat de vérification varie d'un pays à l'autre, mais ne dépasse pas six ans.

Compte tenu de toutes ces considérations, il appert que l'appartenance des pays à des modèles comptables différents affecte, de façon significative, les dimensions de la vérification.

À cet effet, nous avons pu constater que dans les pays où l'État exerce une forte influence sur le domaine de la vérification, on accorde beaucoup d'importance à l'observance des lois dans la présentation des états financiers.

En conséquence, comme le mentionnaient Stamp et Moonitz (1978) dans leur ouvrage, lorsque la loi est bien codée, comme c'est le cas en Allemagne, il est relativement facile de déterminer si le vérificateur a exécuté son mandat correctement. La loi elle-même détermine les exigences en matière d'exercice du jugement professionnel.

Ainsi, ceci constitue certainement un déterminant majeur dans le nombre peu élevé de poursuites intentées contre les vérificateurs allemands.

CHAPITRE QUATRE - Comparaison internationale des caractéristiques, du rôle et des fonctions du vérificateur

En ce qui a trait au vérificateur, tous les pays étudiés (sauf les États-Unis) exigent que ce dernier soit membre d'un organisme comptable professionnel, réussisse des examens d'une corporation comptable professionnelle et qu'il effectue un stage d'une durée variant de un à cinq ans, selon les pays.

Pour ce qui est des responsabilités du vérificateur, dans tous les pays étudiés, celui-ci doit émettre une opinion à savoir si les états financiers présentent une image juste et vraie de la situation financière de l'entreprise et de ses résultats d'exploitation (ou si les états financiers sont présentés fidèlement, selon les principes comptables généralement reconnus). Toutefois, en Allemagne, en Belgique et en France, le vérificateur doit aussi exprimer une opinion sur les informations fournies par la direction qui accompagnent les états financiers. De plus, à l'exception du Canada, des États-Unis et du Japon, le vérificateur doit faire mention dans son rapport si les états financiers respectent les lois du pays en cause.

En ce qui a trait à l'indépendance du vérificateur, tous les pays étudiés possèdent des normes établies, claires et précises à ce sujet, mais celles-ci diffèrent beaucoup d'un pays à l'autre. Par exemple, en Australie et en Italie, le vérificateur peut entretenir des relations matérielles avec son client ce qui n'est pas permis dans les autres pays.

Un autre exemple de divergences en matière d'indépendance relève du fait qu'en Allemagne, certaines banques sont propriétaires de cabinets d'expertise comptable qui

vérifient les entreprises auxquelles ces mêmes banques avancent des fonds et/ou de qui elles détiennent des actions.

Dans cet ordre d'idées, signalons qu'un domaine important de divergences en termes de notion d'indépendance consiste en la prestation par le vérificateur de services autres que la vérification. Dans ce domaine, la plupart des pays qui adhèrent au modèle comptable continental (sauf l'Allemagne qui permet la prestation de services de gestion et de fiscalité) ont tendance à désapprouver cette pratique plus que ne le font le Royaume-Uni et les États-Unis.

Ainsi, notre analyse des caractéristiques, du rôle et des fonctions du vérificateur nous a permis de constater qu'il existe des différences entre les vérificateurs des différents pays à l'étude et ceci, principalement au regard de la notion d'indépendance ce qui, à notre avis, ne devrait toutefois pas avoir beaucoup d'influence sur la comparabilité du rapport du vérificateur au niveau international.

CHAPITRE CINQ - Insertion du rapport du vérificateur au rapport annuel

Notre recherche nous a permis de constater que, dans tous les pays à l'étude, les entreprises structurent généralement leur rapport annuel de la façon suivante:

- premièrement, les points saillants;
- deuxièmement, le message du président du conseil d'administration;
- troisièmement, le rapport du président; et
- quatrièmement, le rapport de la direction.

Toutefois, il existe des divergences au regard du point d'insertion du rapport du vérificateur et des états financiers.

À cet effet, mentionnons qu'en majorité les entreprises au sein des pays regroupés selon le modèle anglo-américain insèrent le rapport du vérificateur avant les états financiers, alors que c'est l'inverse pour les entreprises au sein des pays regroupés d'après le modèle continental.

Ainsi, les résultats de notre analyse nous démontrent qu'il existe des divergences statistiquement significatives au sein d'un même pays, entre les pays et entre les deux modèles comptables dominants en ce qui a trait à la place qu'on réserve au rapport du vérificateur pour l'insérer au rapport annuel.

CHAPITRE SIX - Longueur du rapport du vérificateur

Nous avons pu constater qu'il existe des différences au sein des pays concernant la longueur du rapport du vérificateur. À ce sujet, le plus uniforme est celui des entreprises canadiennes et le plus varié est celui des entreprises italiennes.

Il nous a aussi été possible de constater qu'il existe des différences statistiquement significatives entre les moyennes affichées dans les différents pays à tous les niveaux de longueur du rapport du vérificateur.

De plus, nous avons été en mesure de remarquer que le regroupement des pays selon l'un des deux modèles comptables dominants donne des résultats statistiquement significatifs différents uniquement au regard du nombre de phrases que contient le rapport du vérificateur.

Toutefois, sur ce dernier point, précisons que le rapport du vérificateur des entreprises au sein des pays regroupés selon le modèle anglo-américain est plus uniforme que celui des entreprises au sein des pays regroupés d'après le modèle continental.

Finalement, l'étude de ce sujet nous a permis de nous rendre compte que le rapport du vérificateur des entreprises des pays regroupés selon le modèle anglo-américain est généralement plus long que celui des entreprises des pays regroupés d'après le modèle continental en ce qui a trait à la longueur de l'ensemble du rapport et de ses paragraphes, et que c'est l'inverse au regard de la longueur des phrases.

Ainsi, puisque le rapport du vérificateur des entreprises des pays regroupés selon le modèle anglo-américain est plus long (en ce qui concerne l'ensemble du rapport) et que le nombre

de poursuites intentées contre les vérificateurs des entreprises des pays regroupés selon le modèle anglo-américain est plus élevé, il semble que la croyance populaire voulant que plus un texte est long, plus la possibilité est grande que le lecteur éprouve de la difficulté à en interpréter correctement son contenu, soit justifiée.

CHAPITRE SEPT - Caractéristiques du rapport du vérificateur

Notre analyse nous a permis de faire les observations suivantes:

- seul le rapport avec opinion sans réserve semble faire l'unanimité à travers tous les pays;
- d'autres rapports comme le rapport de récusation ou le rapport avec réserve du type «à l'exception de» semblent recueillir plus ou moins d'unanimité;
- le rapport avec opinion défavorable semble largement en usage dans le groupe des pays suivant le modèle américain mais moins en usage dans le groupe des pays adhérant au modèle continental;
- le rapport d'opinion avec réserve de type «sans aucun type spécifié» est utilisé principalement en Australie, en Belgique et au Japon;
- finalement, le rapport d'opinion avec réserve de type «sujet à» est utilisé principalement aux États-Unis et au Royaume-Uni.

Le Canada est le seul pays qui respecte en tous points la *Norme de vérification internationale no. 13* au regard du type d'opinion exprimée par le vérificateur dans son rapport. Les autres pays dérogent à cette norme principalement concernant l'expression qui est utilisée dans l'opinion avec réserve.

Ainsi, il appert que la forme et le contenu du rapport du vérificateur varient entre les pays, rendant celui-ci du même coup moins comparable à l'échelon international.

CHAPITRE HUIT - Organisation du rapport du vérificateur

Les résultats de l'analyse de variance entre les pays ont permis de constater que le rapport du vérificateur contient en moyenne 1.06 page, 4.06 paragraphes, 1 paragraphe d'introduction, 1.40 paragraphe de délimitation, 0.91 paragraphe d'énoncé d'opinion et 0.75 autres types de paragraphes.

À ce sujet, précisons que l'Allemagne présente le rapport du vérificateur le plus court (en moyenne 1.2 paragraphe) alors que l'Italie rédige le plus long (en moyenne 5.8 paragraphes).

Lors de notre analyse, il nous a aussi été possible de constater que l'ordre de présentation du rapport du vérificateur des entreprises au sein des pays à l'étude est, en général, toujours le même (sauf pour la Belgique) soit:

- premièrement, le(s) paragraphe(s) d'introduction;
- deuxièmement, le(s) paragraphe(s) de délimitation;
- troisièmement, le(s) paragraphe(s) d'énoncé d'opinion; et
- quatrièmement, le(s) autre(s) paragraphe(s).

En ce qui a trait à la Belgique, la différence consiste en ce que les autres paragraphes précèdent le paragraphe d'énoncé d'opinion.

Les résultats de l'analyse de variance entre les deux groupes de pays selon le modèle comptable nous ont permis de constater que le rapport du vérificateur des entreprises au sein des pays regroupés sous le modèle anglo-américain contient en moyenne moins de pages, de paragraphes et de paragraphes d'autres types, mais plus de paragraphes d'introduction, de délimitation et d'énoncé d'opinion que celui des entreprises au sein des pays regroupés d'après le modèle continental.

De plus, il ressort qu'il existe peu de divergences au regard de l'organisation du rapport du vérificateur au sein des entreprises d'un même pays (sauf pour la Belgique et l'Italie au niveau du nombre de paragraphes) alors qu'il existe des divergences statistiquement significatives (à tous les niveaux) entre les pays et entre les pays regroupés selon le modèle

anglo-américain et ceux regroupés d'après le modèle continental (concernant le nombre de pages, de paragraphes d'introduction et de paragraphes d'énoncé d'opinion).

Il importe toutefois de préciser que malgré toutes ces divergences, toutes les entreprises des pays à l'étude (sauf la majorité des entreprises allemandes) respectent les exigences minimales de la *Norme de vérification internationale no. 13* «Le rapport du vérificateur sur les états financiers» en ce qui a trait à l'organisation du rapport type du vérificateur.

En Allemagne, huit des dix entreprises au sein de notre échantillon présentent un rapport du vérificateur contenant un seul paragraphe ce qui est à l'encontre des exigences minimales de la *Norme de vérification internationale no. 13*.

Pour conclure, mentionnons que nous croyons pouvoir affirmer, qu'en général, l'organisation du rapport du vérificateur selon la nature et le nombre de paragraphes varie beaucoup entre les pays; et que ceci peut avoir un effet significatif sur la compréhension et l'interprétation du rapport du vérificateur par les lecteurs d'états financiers à l'échelle internationale.

CHAPITRE NEUF - Analyse des expressions clés au rapport du vérificateur

Un fait important qui est ressorti de notre analyse de l'utilisation des expressions clés dans le rapport du vérificateur est qu'il semble y avoir deux types de regroupement d'expressions, soit:

- P.C.G.R. ou principes comptables du pays et *présentent fidèlement*; et
- Loi commerciale ou autre législation en vigueur et *image juste et vraie*.

Un autre fait important à signaler relève du fait que le rapport du vérificateur des entreprises australiennes se différencie de celui des autres pays à l'étude car il fait référence aux termes *présentent fidèlement* et *image juste et vraie*.

De plus, compte tenu des résultats de notre analyse, il ressort que l'utilisation des expressions clés dans le rapport du vérificateur est beaucoup plus uniforme entre les entreprises au sein d'un même pays pour les pays regroupés selon le modèle anglo-américain que pour les pays regroupés d'après le modèle continental.

Il nous a aussi été possible de constater qu'il existe un bon nombre de divergences au niveau de l'utilisation des expressions clés dans le rapport du vérificateur au sein des pays regroupés selon un même modèle comptable; mais qu'il en existe très peu, au total, entre les pays regroupés selon le modèle anglo-américain et ceux regroupés d'après le modèle continental.

Finalement, comme mentionné précédemment, il nous a aussi été possible de constater que le rapport du vérificateur de toutes les entreprises au sein des pays à l'étude faisait référence aux normes de vérification généralement reconnues ou aux normes de vérification du pays à l'étude. Ainsi, il semble y avoir un effort de la part des vérificateurs de s'assurer de bien indiquer la nature et les limites de leur travail de vérification afin de réduire le risque de poursuites éventuelles de la part des lecteurs des états financiers.

CHAPITRE DIX - Lisibilité du rapport du vérificateur

Selon les résultats de notre analyse de lisibilité du rapport du vérificateur, il semble que le niveau de lisibilité du rapport du vérificateur est plutôt faible dans tous les pays à l'étude.

Les résultats de notre analyse nous ont aussi permis de constater qu'il existe des différences au sein des pays au regard de la difficulté de lisibilité du rapport du vérificateur et ceci, tant selon la méthode «Flesch Reading Ease» que d'après la méthode «Gunning Fog Index».

À ce sujet, le rapport du vérificateur le plus uniforme est celui du Canada et le plus varié est celui du Royaume-Uni, selon la méthode «Flesch Reading Ease» et celui de l'Allemagne d'après la méthode «Gunning Fog Index».

Il nous a aussi été possible de constater qu'il existe des différences statistiquement significatives au regard de la lisibilité du rapport du vérificateur entre les résultats affichés

dans les différents pays selon la méthode «Flesch Reading Ease» et la méthode «Gunning Fog Index».

De plus, notre analyse de lisibilité du rapport du vérificateur nous a permis de constater que le rapport du vérificateur des entreprises au sein des pays regroupés selon le modèle anglo-américain présente un niveau de difficulté de lisibilité inférieur à celui des entreprises au sein des pays regroupés sous le modèle continental et ceci tant au regard de la méthode «Flesch Reading Ease» que celle de «Gunning Fog Index».

Toutefois, gardons à l'esprit que, même si le rapport du vérificateur des entreprises au sein des pays regroupés selon le modèle anglo-américain présente un niveau de difficulté de lisibilité inférieur à celui des entreprises au sein des pays regroupés selon le modèle continental, ce niveau de difficulté est tout de même le plus élevé qui soit selon la méthode «Flesch Reading Ease» ainsi que celle de «Gunning Fog Index».

Ceci indique donc que:

- i) selon la méthode «Flesch Reading Ease», le rapport du vérificateur est très difficile à lire, son lecteur doit posséder un diplôme universitaire de deuxième cycle pour bien le comprendre et il présente un niveau de difficulté de lisibilité comparable à celui de revues scientifiques.
- ii) selon la méthode «Gunning Fog Index», le rapport du vérificateur présente un niveau de difficulté de lisibilité comparable à celui d'ouvrages techniques.

À ce sujet, un récent sondage sur le niveau de scolarité des actionnaires canadiens a démontré qu'environ 42% des 4.3 millions de Canadiens qui sont des actionnaires possèdent un diplôme universitaire de premier cycle.(24)

En conséquence, à la lumière des résultats de ce sondage et des résultats de notre analyse, au moins 58% des actionnaires canadiens ne posséderaient pas les connaissances suffisantes pour bien comprendre le rapport du vérificateur.

Compte tenu de la comparaison des résultats de notre analyse de lisibilité du rapport du vérificateur aux résultats des recherches antérieures sur la lisibilité, il semble que le niveau de lisibilité du rapport du vérificateur ait diminué avec les années et que le rapport du vérificateur soit plus difficile à lire que les autres parties du rapport annuel, dont plus particulièrement les notes aux états financiers et le message du président du conseil d'administration et ceci tant selon la méthode «Flesch Reading Ease» que celle de «Gunning Fog Index».

7. Conclusion

Notre recherche nous a permis de constater qu'il existe des différences significatives entre le pays à l'étude tant au regard du cadre réglementaire de vérification qu'au niveau du contenu et de la lisibilité du rapport du vérificateur.

Nous avons aussi remarqué qu'en ce qui a trait au rapport du vérificateur, les entreprises au sein des pays regroupés selon le modèle anglo-américain présentent les divergences suivantes comparativement à celles au sein des pays regroupés d'après le modèle continental:

- leur rapport du vérificateur est inséré avant les états financiers plutôt qu'après;
- leur rapport du vérificateur est plus long et plus uniforme au regard de la longueur;
- leur rapport du vérificateur contient en moyenne moins de pages, de paragraphes et de paragraphes d'autres types, mais plus de paragraphes d'introduction, de délimitation et d'énoncé d'opinion;
- l'utilisation des expressions clés dans leur rapport du vérificateur est plus uniforme; et

- leur rapport du vérificateur représente un niveau de difficulté de lecture inférieur et ceci, tant selon la méthode «Flesch Reading Ease» que d'après la méthode «Gunning Fog Index».

À la lecture des résultats qui précèdent, nous serions en droit de nous interroger à savoir alors pourquoi il y a plus de poursuites contre les vérificateurs des entreprises au sein des pays regroupés selon le modèle anglo-américain, si leur rapport du vérificateur présente tous ces avantages, comparativement à celui des entreprises au sein des pays regroupés d'après le modèle continental.

Toutefois, gardons à l'esprit que, même si le rapport du vérificateur des entreprises au sein des pays regroupés selon le modèle anglo-américain représente un niveau de difficulté de lecture inférieur à celui des entreprises au sein des pays regroupés d'après le modèle continental, ce niveau de difficulté est tout de même le plus élevé qui soit selon la méthode «Flesch Reading Ease» ainsi que d'après la méthode «Gunning Fog Index».

De plus, il semble que le niveau de lisibilité du rapport du vérificateur ait diminué avec les années et que le rapport du vérificateur soit plus difficile à lire que les autres parties du rapport annuel, dont plus particulièrement les notes aux états financiers et le message du président du conseil d'administration et ceci tant selon la méthode «Flesch Reading Ease» que d'après celle de «Gunning Fog Index».

Nous devons donc nous rendre à l'évidence que le rapport du vérificateur est très difficile à lire, qu'un nombre très faible de lecteurs des états financiers possèdent les connaissances suffisantes pour bien le comprendre et ce problème se manifeste dans tous les pays à l'étude. Il n'est donc pas surprenant que les utilisateurs des états financiers aient beaucoup de reproches à formuler contre le rapport du vérificateur et qu'il y ait tant de poursuites d'intentées contre les vérificateurs dans les pays où le système juridique y est propice.

Il importe aussi de préciser que, dans les pays regroupés selon le modèle continental l'État exerce une forte influence sur le domaine de la vérification et on y accorde une grande importance à l'observance des lois dans la préparation des états financiers.

En conséquence, comme le mentionnait Stamp et Moonitz (1978), lorsque la Loi est bien codée, il est relativement facile de déterminer si le vérificateur a exécuté son mandat correctement. La Loi elle-même détermine les exigences en matière d'exercice du jugement professionnel.

Ainsi, à la lumière des résultats de cette recherche, certains avancerons probablement que la solution aux problèmes actuels des vérificateurs nord-américains réside dans une plus grande réglementation gouvernementale du domaine de la vérification.

Toutefois, nous sommes d'avis qu'avant qu'une telle démarche soit entreprise, des efforts devraient être déployés afin d'augmenter la lisibilité du rapport du vérificateur et d'indiquer plus clairement les modalités que le vérificateur doit suivre, l'assurance qu'il fournit et la responsabilité qu'il assume.

8. Conséquences et implications de l'étude

Pour terminer cette étude, nous allons nous attarder aux conséquences et aux implications de celle-ci pour les utilisateurs du rapport du vérificateur en milieu international, les normalisateurs et les vérificateurs.

8.1 Pour les utilisateurs du rapport du vérificateur en milieu international

Cette étude démontre que les utilisateurs du rapport du vérificateur en milieu international doivent être sensibilisés aux différences significatives entre les pays à plusieurs composantes du rapport du vérificateur; que celui-ci, dans tous les pays que nous avons étudiés, est très difficile à lire, et qu'un nombre très minime de lecteurs des états financiers possèdent les connaissances requises à sa bonne compréhension.

Ainsi, avant de prendre des décisions d'investissements en milieu international, les utilisateurs du rapport du vérificateur devraient s'informer du cadre réglementaire de vérification dans les différents pays où les entreprises dans lesquelles ils désirent

investir opèrent et s'assurer de bien comprendre ce que veut dire le rapport du vérificateur et non ce qu'il semble vouloir dire.

8.2 Pour les normalisateurs

Les résultats de cette étude démontrent que les normalisateurs ont encore beaucoup de travail à faire afin d'uniformiser le rapport du vérificateur au niveau international. Avec l'internationalisation des marchés, la demande croissante d'informations financières au niveau international et la diminution de la confiance des utilisateurs du rapport du vérificateur dans celui-ci, cet aspect d'uniformisation du rapport du vérificateur constituera le défi majeur que les normalisateurs auront à relever au cours des prochaines années.

8.3 Pour les vérificateurs

En ce qui concerne les vérificateurs, les résultats de cette étude démontrent que le message qu'ils veulent transmettre aux lecteurs du rapport du vérificateur est très difficile à capter et qu'un faible nombre de lecteurs possèdent les connaissances nécessaires pour bien le comprendre.

Ainsi, les vérificateurs devront s'attarder à faciliter la lecture du rapport du vérificateur s'ils veulent réduire les poursuites intentées contre eux dans les pays où le système juridique y est propice, et regagner la confiance des lecteurs du rapport du vérificateur.

Toutefois, ils doivent agir très rapidement car il ne serait pas surprenant de voir une plus grande réglementation gouvernementale dans le domaine de la vérification dans les pays où celui-ci est présentement régi par la profession comptable.

En terminant, nous souhaitons que cette modeste contribution serve d'amorce à d'autres études, à d'autres analyses plus poussées sur le rapport du vérificateur et à des réflexions par d'autres chercheurs sur l'impact de la lisibilité et de la comparabilité, à l'échelle internationale, du rapport du vérificateur sur la crédibilité de la profession comptable aux yeux des utilisateurs des états financiers.

BIBLIOGRAPHIE

1. ALHASHIM, Dhia D. et ARPAN, Jeffrey S. (1988) : «International Dimensions of Accounting», deuxième édition, Massachusetts, PWS-KENT Publishing Company.
 2. American Accounting Association (juin 1992) : «Accounting Horizons; Are Summary Annual Reports Successful?», pp. 28-37.
 3. American Institute of Certified Public Accountants (1972) : «Statements on Auditing Standards No. 1», Codification of Auditing Standards and Procedures.
 4. Auditing Standards, publié par The Business Accounting Deliberation Council, ministère des Finances, Japon, 1974.
 5. Australian Accountants - [encart de mise à jour] - (janvier/février 1977).
 6. BARNETT, A et LEOFFLER, K. (printemps 1979) : «Readability of Accounting and Auditing Messages», The Journal of Business Communication, pp. 49-59.
 7. BERNSTEIN, Leopold A. (1993) : «Financial Statement Analysis; Theory, Application, and Interpretation», cinquième édition, Illinois, Irwin, pp. 508-533.
 8. Bottom Line : «No Miracle Cure for Litigation "Epidemic"», décembre 1995, p. 17.
 9. Bottom Line : «U.S. Accountants' watchdog says auditors must take "prompt action" to restore confidence», mai 1993, p. 8.
 10. CALPIN, Martin (1990) : Pour bien comprendre la vérification et le rapport du vérificateur, sixième édition, Monographie, L'Institut canadien des comptables agréés, pp. 11 et 12.
 11. CA Magazine : Rétablir la confiance à l'égard de l'information financière, août 1993, pp. 12 et 13.
-

12. CAMPBELL, Leslie G. (1985) : «International Auditing», England, MacMillan Publishers Ltd.
13. CHEVALIER, Gilles et HOULE, Yvon (1984) : L'expert-comptable et la mission de vérification, McGraw-Hill, éditeurs, p. 53.
14. CHOI, Frederick D.S. (1991) : «Handbook of International Accounting», John Wiley & Sons, Inc.
15. Conseil de l'Institut des réviseurs d'entreprises : Normes générales de révision, pp. 173 à 191.
16. COOPERS & LYBRAND (INTERNATIONAL) (1991) : «1991 International Accounting Summaries; A Guide for Interpretation and Comparison», John Wiley & Sons, Inc.
17. COURTIS, J.K. (automne 1986) : «An Investigation into Annual Report Readability and Corporate Risk-Return Relationship», Accounting and Business Research, pp. 285-294.
18. ERNST & YOUNG (1995) : «Ernst & Young's International Business Series; Doing Business in Belgium», Ernst & Young International Ltd., pp. 30-73.
19. ERNST & YOUNG (1993) : «Ernst & Young's International Business Series; Doing Business in Italy», Ernst & Young International Ltd., pp. 29-76.
20. ERNST & YOUNG (1991) : «Ernst & Young's International Business Series; Doing Business in France», Ernst & Young International Ltd., pp. 29-85.
21. FAY, Jack R. (1992) : «Accounting certification, educational, and reciprocity requirements : An international guide», Quorum Books.
22. HARRIS, A. et JACOBSON, M.D. (février 1979) : «A Framework for Readability Research : Moving Beyond Herbert Spencer», Journal of Reading, pp. 390-398.

23. HUSSEIN, Mohamed E. A., BAVISHI, Vinod B. et GANGOLLY, Jagdish S. (automne 1986) : «International Similarities and Differences in the Auditor's Report», *Auditing : A Journal of Practice and Theory*, vol. 6, n° 1, pp. 124-133.
 24. L'Institut canadien des comptables agréés (1991) : «Information to be Included in the Annual Report to Shareholders - A Research Study», pp. 228-237.
 25. L'Institut canadien des comptables agréés (juillet 1988) : Rapport de la commission sur les attentes du public à l'égard de la vérification - sommaire, pp. 1-22.
 26. Manuel de l'ICCA : chapitre 5101.01.
 27. MEIGS, Walter B., WHITTINGTON, O. Ray et MEIGS, Robert F. (1985) : «Principles of Auditing», huitième édition, Illinois, Richard D. Irwin, Inc., p. 13.
 28. NAIR, R.D. et FRANK, W.K. (juillet 1980) : «The Impact of Disclosure and Measurement Practices on International Accounting Classifications», *Accounting Review*, pp. 329-335.
 29. NORME DE VÉRIFICATION INTERNATIONALE NO. 13 : Le rapport du vérificateur sur les états financiers , Comité international de normalisation de la vérification de la Fédération internationale des comptables, pp. 1-8.
 30. Ordre des comptables agréés du Québec, Message du président, février 1993.
 31. Ordres des comptables agréés du Canada et des Bermudes (1991) : Annales de l'Examen final uniforme de 1990, Toronto, L'Institut canadien des comptables agréés, p. 2.
 32. Ordres des comptables agréés du Canada et des Bermudes (1988) : Annales de l'examen final uniforme de 1987, Toronto, L'Institut canadien des comptables agréés, pp. 140-143.
 33. POUND, G.D. (mai 1981) : «A Note on Audit Report Readability», *Accounting and Finance*, pp. 45-55.
-

34. ROBERT, Paul (1986) : Le Petit Robert, Les Dictionnaires ROBERT-CANADA S.C.C., p. 1101.
 35. SOMMER, A.A. Jr. : «In The Public Interest : The Public Oversight Board Report», The Crisis in Auditing, Centre de recherche en comptabilité CGA de l'Université d'Ottawa, novembre 1994, p. 6.
 36. STAMP, Edward et MOONITZ, Maurice (1978) : «International Auditing Standards», London, Prentice-Hall International, Inc.
 37. Statement of Position by the Six Largest Firms in the United States : «The Liability Crisis in the United States : Impact on the Accounting Profession», août 1992, pp. 1 à 3.
 38. SUBRAMANIAN, Ram, INSLEY, Robert G. et BLACKWELL, Rodney D. (1993) : «Performance and Readability : A Comparaison of Annual Reports of Profitable and Unprofitable Corporations», The Journal of Business Communication, pp. 49-61.
 39. VANCE, Lawrence L. et BOUTELL, Wayne S. (1975) : «Principles of Auditing», United States of America, The Dryden Press, pp. 4 à 11.
 40. WALKER, Robert (février 1993) : Il est temps de réinventer la vérification, CA Magazine, p. 24.
 41. ZÉGHAL, D., (juin 1989) : Le marché de la vérification au Canada, La Fondation de recherche de l'Association des comptables généraux licenciés du Canada, Monographie de recherche, numéro 15, p.8.
-

ANNEXE I

Échantillon

Australie	Annexe I-a
Canada	Annexe I-b
États-Unis	Annexe I-c
Royaume-Uni	Annexe I-d
Allemagne	Annexe I-e
Belgique	Annexe I-f
France	Annexe I-g
Italie	Annexe I-h
Japon	Annexe I-i

ÉCHANTILLON

Australie

Nom de l'entreprise
Gio Australia Holdings Limited
Henry Walker Group Limited
Hudson Conway Limited
Molopo Australia Limited
Money Mining NL
Centro Properties Limited
The Ballarat Brewing Company Limited
The Broken Hill Proprietary Company Limited
Templeton Global Growth Fund Ltd.
Pacific Magazines & Printing Limited

ÉCHANTILLON

Canada

Nom de l'entreprise
Journey's End Corporation
PanCanadian Petroleum Limited
The Molson Companies Limited
McGraw-Hill Ryerson Limited
Les Boutiques San Francisco Incorporées
Le Groupe Vidéotron Ltée
Schneider Corporation
The Oshawa Group Limited
Foresbec Inc.
The Manitoba Telephone System

ÉCHANTILLON

États-Unis

Nom de l'entreprise
The Reader's Digest Association, Inc.
The Dow Chemical Company
The Coca-Cola Company
Armstrong World Industries, Inc.
Merisel, Inc.
Bindley Western Industries, Inc.
WMX Technologies, Inc.
U.S. Healthcare, Inc.
Supervalu Inc.
Leucadia National Corporation

ÉCHANTILLON

Royaume-Uni

Nom de l'entreprise
WHSmith Group plc
Lucas Industries plc
Leigh Interests plc
Matthew Clark plc
Nobo Group plc
Uni Chem plc
Kleinwort Benson Group plc
Haynes Publishing Group plc
The Alumasc Group plc
EVE Group plc

ÉCHANTILLON


Allemagne

Nom de l'entreprise
AGIV
Linde Group
Hella KG Hueck & Co.
Altana AG
Douglas Holding AG
Continental AG
Heidelberger Druckmaschinen AG
Geschäftsbericht AG
Henkel KGaA
Ruhrkohle AG

ÉCHANTILLON

Belgique

Nom de l'entreprise
C B R Group
Electrabel
Petrofina S.A.
N.V. Bekaert S.A.
Sidmar
GIB Group
Colruyt Group
Groupe Fabricom
Glaverbel S.A.
UCB Group



ÉCHANTILLON

France

Nom de l'entreprise
Eridania Béghin-Say
CPR - Compagnie Parisienne de Réescompte
Chargeurs
Institut Mérieux SA
Pernod Ricard
Strafor Facom
Euro Disney S.C.A
EBF Company
Société Nationale ELF Aquitaine
Labinal

ÉCHANTILLON

Italie

Nom de l'entreprise
Sasib S.p.A
Societa'Nordelettrica S.p.A - Sondel
Manifattura Lane G. Marzotto & Figli S.p.A
Benetton Group S.p.A
Sorin Biomedica S.p.A
Credito Italiano S.p.A
Cartiere Burgo S.p.A
Sogefi S.p.A
Montefibre S.p.A
IMI International S.A.

ÉCHANTILLON

Japon

Nom de l'entreprise
Nissho Iwai Corporation
Pioneer Electronic Corporation
Toppan Printing Company, Limited
Kyushu Electric Power Company, Incorporated
Hitachi, Ltd.
Sony Corporation
Sanyo Electric Co., Ltd.
Mitsui & Co., Ltd.
Mitsubishi Corporation
Sumitomo Corporation

ANNEXE II

Insertion du rapport du vérificateur au rapport annuel

Australie	Annexe II-a
Canada	Annexe II-b
États-Unis	Annexe II-c
Royaume-Uni	Annexe II-d
Allemagne	Annexe II-e
Belgique	Annexe II-f
France	Annexe II-g
Italie	Annexe II-h
Japon	Annexe II-i



Insertion du rapport du vérificateur au rapport annuel (ordre de présentation)

Annexe II-a

Pays: Australie

Compagnie	Points saillants	Message du président du Conseil d'administration	Rapport du président	Rapport de la direction	Rapport du vérificateur	Éléments financiers
Gio Australia Holdings Limited	1	2	3	4	5	6
Henry Walker Group Limited	2	1	3	4	5	6
Hudson Conway Limited	1	2	3	4	6	5
Molopo Australia Limited	2	1	3	4	6	5
Money Mining NL	2	1	3	4	5	6
Centro Properties Limited	1	2	3	4	6	5
The Ballarat Brewing Company Limited	1	2	3	4	6	5

Insertion du rapport du vérificateur au rapport annuel (ordre de présentation)

Annexe II-a
(suite)

Pays: Australie

Compagnie	Points saillants	Message du président du Conseil d'administration	Rapport du président	Rapport de la direction	Rapport du vérificateur	Notes financières
The Broken Hill Proprietary Company Limited	1	2	3	4	6	5
Templeton Global Growth Fund Ltd.	1	2	3	4	6	5
Pacific Magazines & Printing Limited	1	2	3	4	6	5
Moyenne	1.3	1.7	3	4	6.7	6.3

Insertion du rapport du vérificateur au rapport annuel (ordre de présentation)

Pays: Canada Annexe II-b

Compagnie	Points saillants	Message du président du Conseil d'administration	Rapport du président	Rapport de la direction	Rapport du vérificateur	États financiers
Journey's End Corporation	1	2	3	4	5	6
PanCanadian Petroleum Limited	1	2	3	4	5	6
The Molson Companies Limited	1	2	3	4	5	6
McGraw-Hill Ryerson Limited	1	2	3	4	5	6
Les Boutiques San Francisco Incorporées	1	2	3	4	5	6

Insertion du rapport du vérificateur au rapport annuel (ordre de présentation)

Annexe II-b
(suite)

Pays: Canada

Compagnie	Points saillants	Message du président du Conseil d'administration	Rapport du président	Rapport de la direction	Rapport du vérificateur	Exposés financiers
Le Groupe Vidéotron Ltée	1	2	3	4	5	6
Schneider Corporation	1	2	3	4	5	6
The Oshawa Group Limited	1	2	3	4	5	6
Foresbec Inc.	1	2	3	4	5	6
The Manitoba Telephone System	1	2	3	4	5	6
Moyenne	1	2	3	4	5	6

Insertion du rapport du vérificateur au rapport annuel (ordre de présentation)

Annexe II-c

Pays: États-Unis

Compagnie	Points saillants	Message du président du Conseil d'administration	Rapport du président	Rapport de la direction	Rapport du vérificateur	États financiers
The Reader's Digest Association, Inc.	1	2	3	4	6	5
The Dow Chemical Company	1	2	3	4	5	6
The Coca-Cola Company	1	2	3	4	6	5
Armstrong World Industries, Inc.	1	2	3	4	6	5
Merisel, Inc.	1	2	3	4	6	5
Bindley Western Industries, Inc.	1	2	3	4	6	5

Insertion du rapport du vérificateur au rapport annuel (ordre de présentation)

Annexe II-c
(suite)

Pays: _____ États-Unis

Compagnie	Points saillants	Message du président du Conseil d'administration	Rapport du président	Rapport de la direction	Rapport du vérificateur	États financiers
WMX Technologies, Inc.	2	1	3	4	5	6
U.S. Healthcare, Inc.	1	2	3	4	6	5
Supervalu Inc.	1	2	3	4	6	5
Leucadia National Corporation	1	2	3	4	6	5
Moyenne	1.1	1.9	3	4	5.8	5.2

Insertion du rapport du vérificateur au rapport annuel (ordre de présentation)

Pays: _____ Royaume-Uni

Annexe II-d

Compagnie	Points saillants	Message du président du Conseil d'administration	Rapport du président	Rapport de la direction	Rapport du vérificateur	États financiers
WHSmith Group plc	1	2	3	4	5	6
Lucas Industries plc	1	2	3	4	5	6
Leigh Interests plc	1	2	3	4	6	5
Matthew Clark plc	1	2	3	4	5	6
Nobo Group plc	1	2	3	4	5	6
Uni Chem plc	1	2	3	4	5	6

Insertion du rapport du vérificateur au rapport annuel (ordre de présentation)

Annexe II-d
(suite)

Pays: Royaume-Uni

Compagnie	Points saillants	Message du président du Conseil d'administration	Rapport du président	Rapport de la direction	Rapport du vérificateur	États financiers
Kleinwort Benson Group plc	1	2	3	4	5	6
Haynes Publishing Group plc	1	2	3	4	5	6
The Alumasc Group plc	1	2	3	4	5	6
EVE Group plc	1	2	3	4	5	6
Moyenne	1	2	3	4	5.1	5.9

Insertion du rapport du vérificateur au rapport annuel (ordre de présentation)

Annexe II-e

Pays: Allemagne

Compagnie	Points saillants	Message du président du Conseil d'administration	Rapport du président	Rapport de la direction	Rapport du vérificateur	États financiers
AGIV	1	2	3	4	6	5
Linde Group	1	2	3	4	6	5
Hella KG Hueck & Co.	1	2	3	4	6	5
Altana AG	1	2	3	4	6	5
Douglas Holding AG	1	2	3	4	5	6

Insertion du rapport du vérificateur au rapport annuel (ordre de présentation)

Annexe II-e
(suite)

Pays: _____Allemagne

Compagnie	Points saillants	Message du président du Conseil d'administration	Rapport du président	Rapport de la direction	Rapport du vérificateur	Notes financières
Continental AG	1	2	3	4	6	5
Heidelberger Druckmaschinen AG	1	2	3	4	6	5
Geschäftsbericht AG	1	2	3	4	6	5
Henkel KGaA	1	2	3	4	6	5
Ruhrkohle AG	1	2	3	4	6	5
Moyenne	1	2	3	4	6,9	5,1

Insertion du rapport du vérificateur au rapport annuel (ordre de présentation)

Annexe II-f

Pays: Belgique

Compagnie	Points saillants	Message du président du Conseil d'administration	Rapport du président	Rapport de la direction	Rapport du vérificateur	États financiers
C B R Group	1	2	3	4	6	5
Electrabel	1	2	3	4	6	5
Petrofina S.A.	1	2	3	4	6	5
N.V. Bekaert S.A.	1	2	3	4	6	5
Sidmar	1	2	3	4	6	5
GIB Group	1	2	3	4	6	5
Colruyt Group	1	2	3	4	6	5
Groupe Fabricom	1	2	3	4	6	5

Insertion du rapport du vérificateur au rapport annuel (ordre de présentation)

Annexe II-f
(suite)

Pays: _____ Belgique _____

Compagnie	Pages saillantes	Message du président du Conseil d'administration	Rapport du président	Rapport de la direction	Rapport du vérificateur	États financiers
Glaverbel S.A.	1	2	3	4	6	5
UCB Group	1	2	3	4	6	5
Moyenne	1	2	3	4	6	5

Insertion du rapport du vérificateur au rapport annuel (ordre de présentation)

Annexe II-g

Pays: France

Compagnie	Points saillants	Message du président du Conseil d'administration	Rapport du président	Rapport de la direction	Rapport du vérificateur	États financiers
Eridania Béghin-Say	1	2	3	4	6	5
CPR - Compagnie Parisienne de Réescompte	1	2	3	4	6	5
Chargeurs	1	2	3	4	6	5
Institut Mérieux SA	1	2	3	4	6	5
Pernod Ricard	1	2	3	4	6	5
Strafor Facom	1	2	3	4	6	5
Euro Disney S.C.A	1	2	3	4	6	5

Insertion du rapport du vérificateur au rapport annuel (ordre de présentation)

Annexe II-g
(suite)

Pays: _____ France

Compagnie	Points saillants	Message du président du Conseil d'administration	Rapport du président	Rapport de la direction	Rapport du vérificateur	États financiers
EBF Company	1	2	3	4	6	5
Société Nationale ELF Aquitaine	1	2	3	4	6	5
Labinal	1	2	3	4	6	5
Moyenne	1	2	3	4	6	5

Insertion du rapport du vérificateur au rapport annuel (ordre de présentation)

Annexe II-h

Pays: _____ Italie _____

Compagnie	Points saillants	Message du président du Conseil d'administration	Rapport du président	Rapport de la direction	Rapport du vérificateur	États financiers
Sasib S.p.A.	1	2	3	4	6	5
Societa' Nucleonica S.p.A. - Sondel	1	2	3	4	6	5
Manifattura Lane G. Marzotto & Figli S.p.A.	1	2	3	4	6	5
Benetton Group S.p.A.	1	2	3	4	6	5
Sorin Biomedica S.p.A.	1	2	3	4	6	5
Credito Italiano S.p.A.	1	2	3	4	6	5
Cartiere Burgo S.p.A.	1	2	3	4	6	5

Insertion du rapport du vérificateur au rapport annuel (ordre de présentation)

Annexe II-h
(suite)

Pays: _____ Italie _____

Compagnie	Points saillants	Message du président du Conseil d'administration	Rapport du président	Rapport de la direction	Rapport du vérificateur	Événements financiers
Sozefti S.p.A	1	2	3	4	6	5
Montefibre S.p.A	1	2	3	4	6	5
IMI International S.A.	1	2	3	4	5	6
Moyenne	1	2	3	4	5,9	5,1

Insertion du rapport du vérificateur au rapport annuel (ordre de présentation)

Annexe II-i

Pays: Japon

Compagnie	Points saillants	Message du président du Conseil d'administration	Rapport du président	Rapport de la direction	Rapport du vérificateur	États financiers
Nissho Iwai Corporation	1	2	3	4	6	5
Pioneer Electronic Corporation	1	2	3	4	6	5
Toppan Printing Company, Limited	1	2	3	4	6	5
Kyushu Electric Power Company, Incorporated	1	2	3	4	6	5
Hitachi, Ltd.	1	2	3	4	6	5

Insertion du rapport du vérificateur au rapport annuel (ordre de présentation)

Annexe II-i
(suite)

Pays: _____ Japon _____

Compagnie	Points saillants	Message du président du Conseil d'administration	Rapport du président	Rapport de la direction	Rapport du vérificateur	États financiers
Sony Corporation	1	2	3	4	6	5
Sanyo Electric Co., Ltd.	1	2	3	4	6	5
Mitsui & Co., Ltd.	1	2	3	4	6	5
Mitsubishi Corporation	1	2	3	4	6	5
Sumitomo Corporation	1	2	3	4	6	5
Moyenne	1	2	3	4	6	5

ANNEXE III

Longueur du rapport du vérificateur

Australie	Annexe III-a
Canada	Annexe III-b
États-Unis	Annexe III-c
Royaume-Uni	Annexe III-d
Allemagne	Annexe III-e
Belgique	Annexe III-f
France	Annexe III-g
Italie	Annexe III-h
Japon	Annexe III-i



Longueur du rapport du vérificateur

Annexe III-8

Pays: Australie

Compagnie	Nombre de mots au total	Nombre de mots par paragraphe	Nombre de mots par phrase	Nombre de paragraphes	Nombre de phrases	Nombre de phrases par paragraphe
Gio Australia Holdings Limited	385	77.0000	35.0000	5	11	2.2000
Henry Walker Group Limited	414	82.8000	37.6364	5	11	2.2000
Hudson Conway Limited	337	84.2500	37.4444	4	9	2.2500
Molopo Australia Limited	412	82.4000	37.4545	5	11	2.2000
Money Mining NL	354	88.5000	50.5714	4	7	1.7500
Centro Properties Limited	350	87.5000	38.8889	4	9	2.2500
The Ballarat Brewing Company Limited	341	85.2500	37.8889	4	9	2.2500

Longueur du rapport du vérificateur

Annexe III-a
(suite)

Pays: Australie

Compagnie	Nombre de mots au total	Nombre de mots par paragraphe	Nombre de mots par phrase	Nombre de paragraphes	Nombre de phrases	Nombre de phrases par paragraphes
The Broken Hill Proprietary Company Limited	371	74.2000	41.2222	5	9	1.8000
Templeton Global Growth Fund Ltd.	311	77.7500	38.8750	4	8	2.0000
Pacific Magazines & Printing Limited	361	72.2000	36.1000	5	10	2.0000
Moyenne	363.6000	81.1850	39.1082	4.5000	9.4000	2.0900

Longueur du rapport du vérificateur

Annexe III-b

Pays: Canada

Compagnie	Nombre de mots au total	Nombre de mots par paragraphe	Nombre de mots par phrase	Nombre de paragraphes	Nombre de phrases	Nombre de phrases par paragraphes
Journey's End Corporation	187	62.3333	23.3750	3	8	2.6667
PanCanadian Petroleum Limited	206	68.6667	25.7500	3	8	2.6667
The Molson Compagnies Limited	189	63.0000	23.6250	3	8	2.6667
McGraw-Hill Ryerson Limited	186	62.0000	23.2500	3	8	2.6667
Les Boutiques San Francisco Incorporées	186	62.0000	23.2500	3	8	2.6667

Longueur du rapport du vérificateur

Annexe III-b
(suite)

Pays: Canada

Compagnie	Nombre de mots au total	Nombre de mots par paragraphe	Nombre de mots par phrase	Nombre de paragraphes	Nombre de phrases	Nombre de phrases par paragraphe
Le Groupe Vidéotron Léve	189	63.0000	23.6250	3	8	2.6667
Schneider Corporation	191	63.6667	23.8750	3	8	2.6667
The Oshawa Group Limited	193	64.3333	24.1250	3	8	2.6667
Forebec Inc.	186	62.0000	23.2500	3	8	2.6667
The Manitoba Telephone System	183	61.0000	22.8750	3	8	2.6667
Moyenne	189.6000	63.2000	23.7000	3.0000	8.0000	2.6667

Longueur du rapport du vérificateur

Annexe III-c

Pays: États-Unis

Compagnie	Nombre de mots au total	Nombre de mots par paragraphe	Nombre de mots par phrase	Nombre de paragraphes	Nombre de phrases	Nombre de phrases par paragraphe
The Reader's Digest Association, Inc.	230	76.6667	25.5556	3	9	3.0000
The Dow Chemical Company	249	62.2500	24.9000	4	10	2.5000
The Coca-Cola Company	268	67.0000	24.3636	4	11	2.7500
Armstrong World Industries, Inc.	328	82.0000	29.8182	4	11	2.7500
Merisel, Inc.	218	72.6667	24.2222	3	9	3.0000
Bindley Western Industries, Inc.	208	104.0000	34.6667	2	6	3.0000

Longueur du rapport du vérificateur

Annexe III-c
(suite)

Pays: États-Unis

Compagnie	Nombre de mots au total	Nombre de mots par paragraphe	Nombre de mots par phrase	Nombre de paragraphes	Nombre de phrases	Nombre de phrases par paragraphe
WMX Technologies, Inc.	260	65.0000	26.0000	4	10	2.5000
U.S. Healthcare, Inc.	244	61.0000	24.4000	4	10	2.5000
Supervalu Inc.	225	75.0000	32.1429	3	7	2.3333
Leucadia National Corporation	319	79.7500	29.0000	4	11	2.7500
Moyenne	254.9000	74.5333	27.5069	3.5000	9.4000	2.7083

Longueur du rapport du vérificateur

Annexe III-d

Pays: Royaume-Uni

Compagnie	Nombre de mots au total	Nombre de mots par paragraphe	Nombre de mots par phrase	Nombre de paragraphes	Nombre de phrases	Nombre de phrases par paragraphe
WHSmith Group plc	273	54.6000	30.3333	5	9	1.8000
Lucas Industries plc	269	53.8000	33.6250	5	8	1.6000
Leigh Interests plc	250	50.0000	27.7778	5	9	1.8000
Matthew Clark plc	225	45.0000	28.1250	5	8	1.6000
Nobo Group plc	234	46.8000	29.2500	5	8	1.6000
Uni Chem plc	260	52.0000	37.1429	5	7	1.4000

Longueur du rapport du vérificateur

Annexe III-d
(suite)

Pays: Royaume-Uni

Compagnie	Nombre de mots au total	Nombre de mots par paragraphe	Nombre de mots par phrase	Nombre de paragraphes	Nombre de phrases	Nombre de phrases par paragraphe
Kleinwort Benson Group plc	264	52.8000	33.0000	5	8	1.6000
Haynes Publishing Group plc	244	48.8000	30.5000	5	8	1.6000
The Alumasc Group plc	271	54.2000	30.1111	5	9	1.8000
EVE Group plc	267	53.4000	33.3750	5	8	1.6000
Moyenne	255.7000	51.1400	31.3240	5.0000	8.2000	1.6400

Longueur du rapport du vérificateur

Annexe III-e

Pays: Allemagne

Compagnie	Nombre de mots au total	Nombre de mots par paragraphe	Nombre de mots par phrase	Nombre de paragraphes	Nombre de phrases	Nombre de phrases par paragraphe
AGIV	75	75.0000	25.0000	1	3	3.0000
Linde Group	87	87.0000	29.0000	1	3	3.0000
Hella KG Hueck & Co.	104	52.0000	20.8000	2	5	2.5000
Altana AG	92	92.0000	30.6667	1	3	3.0000
Douglas Holding AG	79	79.0000	26.3333	1	3	3.0000

Longueur du rapport du vérificateur

Annexe III-e
(suite)

Pays: _____ Allemagne

Compagnie	Nombre de mots au total	Nombre de mots par paragraphe	Nombre de mots par phrase	Nombre de paragraphes	Nombre de phrases	Nombre de phrases par paragraphe
Continental AG	69	69.0000	23.0000	1	3	3.0000
Heidelberger Druckmaschinen AG	66	66.0000	22.0000	1	3	3.0000
Geschäftsbericht AG	74	74.0000	24.6667	1	3	3.0000
Henkel KGaA	97	97.0000	32.3333	1	3	3.0000
Ruhrkohle AG	108	54.0000	27.0000	2	4	2.0000
Moyenne	85.1000	74.5000	26.0800	1.2000	3.3000	2.8500

Longueur du rapport du vérificateur

Annexe III-f

Pays: Belgique

Compagnie	Nombre de mots au total	Nombre de mots par paragraphe	Nombre de mots par phrase	Nombre de paragraphes	Nombre de phrases	Nombre de phrases par paragraphe
C B R Group	248	62.0000	35.4286	4	7	1.7500
Electrabel	222	31.7143	27.7500	7	8	1.1429
Petrofina S.A.	234	33.4286	26.0000	7	9	1.2857
N.V. Bekaert S.A.	350	116.6667	38.8889	3	9	3.0000
Sidmar	256	36.5714	25.6000	7	10	1.4286
GIB Group	267	44.5000	26.7000	6	10	1.6667
Colruyt Group	195	39.0000	27.8571	5	7	1.4000
Groupe Fabricom	299	49.8333	42.7143	6	7	1.1667

Longueur du rapport du vérificateur

Annexe III-f
(suite)

Pays: Belgique

Compagnie	Nombre de mots au total	Nombre de mots par paragraphe	Nombre de mots par phrase	Nombre de paragraphes	Nombre de phrases	Nombre de phrases par paragraphe
Glaverbel S.A.	208	69.3333	34.6667	3	6	2.0000
UCB Group	254	36.2857	31.7500	7	8	1.1429
Moyenne	253.3000	51.9333	31.7356	5.5000	8.1000	1.5983

Longueur du rapport du vérificateur

Annexe III-g

Pays: France

Compagnie	Nombre de mots au total	Nombre de mots par paragraphe	Nombre de mots par phrase	Nombre de paragraphes	Nombre de phrases de phrases	Nombre de phrases par paragraphe
Eridania Béghin-Say	150	30.0000	21.4286	5	7	1.4000
CPR - Compagnie Parisienne de Réescompte	162	32.4000	23.1429	5	7	1.4000
Chargeurs	269	67.2500	26.9000	4	10	2.5000
Institut Mérieux SA	212	70.6667	26.5000	3	8	2.6667
Pernod Ricard	195	32.5000	32.5000	6	6	1.0000
Strafor Facom	136	34.0000	27.2000	4	5	1.2500
Euro Disney S.C.A	208	41.6000	41.6000	5	5	1.0000

Longueur du rapport du vérificateur

Annexe III-g
(suite)

Pays: _____ France

Compagnie	Nombre de mots au total	Nombre de mots par paragraphe	Nombre de mots par phrase	Nombre de paragraphes	Nombre de phrases	Nombre de phrases par paragraphes
EBF Company	150	30.0000	30.0000	5	5	1.0000
Société Nationale ELF Aquitaine	123	61.5000	41.0000	2	3	1.5000
Labinal	175	58.3333	25.0000	3	7	2.3333
Moyenne	178,0000	45,8250	29,5271	4,2000	6,3000	1,6050

Longueur du rapport du vérificateur

Annexe III-h

Pays: Italie

Compagnie	Nombre de mots au total	Nombre de mots par paragraphe	Nombre de mots par phrase	Nombre de paragraphes	Nombre de phrases	Nombre de phrases par paragraphe
Sasib S.p.A.	174	43.5000	34.8000	4	5	1.2500
Societa' Nordelettrica S.p.A. - Sondel	451	64.4286	32.2143	7	14	2.0000
Manifattura Lane G. Marzotto & Figli S.p.A.	529	75.5714	37.7857	7	14	2.0000
Benetton Group S.p.A.	666	96.1429	35.0526	7	19	2.7143
Sorin Biomedica S.p.A.	334	47.7143	41.7500	7	8	1.1429
Credito Italiano S.p.A.	401	80.2000	30.8462	5	13	2.6000
Cartiere Burgo S.p.A.	282	56.4000	47.0000	5	6	1.2000

Longueur du rapport du vérificateur

Annexe III-h
(suite)

Pays: _____ Italie

Compagnie	Nombre de mots au total	Nombre de mots par paragraphe	Nombre de mots par phrase	Nombre de paragraphes	Nombre de phrases	Nombre de phrases par paragraphe
Sogefi S.p.A	348	69.6000	43.6000	5	8	1.6000
Montefibre S.p.A	470	58.7500	31.3333	8	15	1.8750
IMI International S.A.	297	99.000	42.4286	3	7	2.3333
Moyenne	385.2000	69.0307	37.6711	5.8000	10.9000	1.8715

Longueur du rapport du vérificateur

Annexe III-i

Pays: Japon

Compagnie	Nombre de mots au total	Nombre de mots par paragraphe	Nombre de mots par phrase	Nombre de paragraphes	Nombre de phrases	Nombre de phrases par paragraphe
Nissho Iwai Corporation	342	114.000	42.7500	3	8	2.6667
Pioneer Electronic Corporation	309	77.2500	28.0909	4	11	2.7500
Toppan Printing Company, Limited	195	65.0000	48.7500	3	4	1.3333
Kyushu Electric Power Company, Incorporated	234	78.0000	46.8000	3	5	1.6667
Hitachi, Ltd.	354	70.8000	29.5000	5	12	2.4000

Longueur du rapport du vérificateur

Annexe III-i
(suite)

Pays: Japon

Compagnie	Nombre de mots au total	Nombre de mots par paragraphe	Nombre de mots par phrase	Nombre de paragraphes	Nombre de phrases	Nombre de phrases par paragraphe
Sony Corporation	345	69.0000	28.7500	5	12	2.4000
Sanyo Electric Co., Ltd.	296	74.0000	29.6000	4	10	2.5000
Mitsui & Co., Ltd.	300	75.0000	30.0000	4	10	2.5000
Mitsubishi Corporation	308	77.0000	34.2222	4	9	2.2500
Sumitomo Corporation	181	60.3333	36.2000	3	5	1.6667
Moyenne	288.4000	76.0383	35.4683	3.8000	8.6000	2.2133

ANNEXE IV

Organisation du rapport du vérificateur

Australie	Annexe IV-a
Canada	Annexe IV-b
États-Unis	Annexe IV-c
Royaume-Uni	Annexe IV-d
Allemagne	Annexe IV-e
Belgique	Annexe IV-f
France	Annexe IV-g
Italie	Annexe IV-h
Japon	Annexe IV-i



Organisation du rapport du vérificateur (répartition par paragraphe)

Annexe IV-a

Pays: Australie

Campagne	Nombre de pages	Nombre de paragraphes	Nombre de paragraphes(s) d'introduction/rang		Nombre de paragraphes(s) de délimitation/rang		Nombre de paragraphes(s) d'énoncé d'opinion/rang	
			1	premier	3	deuxième, troisième et quatrième	1	cinquième
Gio Australia Holdings Limited	1	5	1	premier	3	deuxième, troisième et quatrième	1	cinquième
Henry Walker Group Limited	1	5	1	premier	3	deuxième, troisième et quatrième	1	cinquième
Hudson Conway Limited	1	4	1	premier	2	deuxième et troisième	1	quatrième
Molopo Australia Limited	1	5	1	premier	3	deuxième, troisième et quatrième	1	cinquième
Money Mining NL	1	4	1	premier	2	deuxième et troisième	1	quatrième
Centro Properties Limited	1	4	1	premier	2	deuxième et troisième	1	quatrième
The Ballarat Brewing Company Limited	1	4	1	premier	2	deuxième et troisième	1	quatrième

Organisation du rapport du vérificateur (répartition par paragraphe)

Annexe IV-a
(suite)

Pays: _____ Australie

Compagnie	Nombre de pages	Nombre de paragraphes	Nombre de paragraphe(s) d'introduction/rang		Nombre de paragraphe(s) de délimitation/rang		Nombre de paragraphe(s) d'énoncé d'opinion/rang	
			1	premier	3	deuxième, troisième et quatrième	1	cinquième
The Broken Hill Proprietary Company Limited	1	5	1	premier	3	deuxième, troisième et quatrième	1	cinquième
Templeton Global Growth Fund Ltd.	1	4	1	premier	2	deuxième et troisième	1	quatrième
Pacific Magazines & Printing Limited	1	5	1	premier	3	deuxième, troisième et quatrième	1	cinquième
Moyenne	1	4.5	1	premier	2.5	deuxième, troisième et/ou quatrième	1	quatrième ou cinquième

Organisation du rapport du vérificateur (répartition par paragraphe)

Annexe IV-b

Pays: _____ Canada _____

Campagne	Nombre de pages	Nombre de paragraphes	Nombre de paragraphes(s) d'introduction/rang		Nombre de paragraphes(s) de délimitation/rang		Nombre de paragraphe(s) d'énoncé d'opinion/rang	
			1	premier	1	deuxième	1	troisième
Journey's End Corporation	1	3	1	premier	1	deuxième	1	troisième
PanCanadian Petroleum Limited	1	3	1	premier	1	deuxième	1	troisième
The Molson Compagnies Limited	1	3	1	premier	1	deuxième	1	troisième
McGraw-Hill Ryerson Limited	1	3	1	premier	1	deuxième	1	troisième
Les Boutiques San Francisco Incorporées	1	3	1	premier	1	deuxième	1	troisième

Pays: _____ Canada _____

Annexe IV-b
(suite)

Organisation du rapport du vérificateur (répartition par paragraphe)

Compagnie	Nombre de pages	Nombre de paragraphes	Nombre de paragraphes(s) d'introductions/rang		Nombre de paragraphes(s) de délimitations/rang		Nombre de paragraphes(s) d'énoncé d'opinion/rang	
			1	premier	1	deuxième	1	troisième
Le Groupe Vidéotron Ltée	1	3	1	premier	1	deuxième	1	troisième
Schneider Corporation	1	3	1	premier	1	deuxième	1	troisième
The Oshawa Group Limited	1	3	1	premier	1	deuxième	1	troisième
Foresbec Inc.	1	3	1	premier	1	deuxième	1	troisième
The Manitoba Telephone System	1	3	1	premier	1	deuxième	1	troisième
Moyenné	1	3	1	premier	1	deuxième	1	troisième

Organisation du rapport du vérificateur (répartition par paragraphe)

Annexe IV-c

Pays: États-Unis

Compagnie	Nombre de pages	Nombre de paragraphes	Nombre de paragraphes(s) d'introduction/rang		Nombre de paragraphes(s) de délimitation/rang		Nombre de paragraphes(s) d'opinion/rang		Nombre de paragraphes(s) pour changement de pratique comptable/rang	
			1	premier	1	deuxième	1	troisième		0
The Reader's Digest Association, Inc.	1	3	1	premier	1	deuxième	1	troisième	0	aucun
The Dow Chemical Company	1	4	1	premier	1	deuxième	1	troisième	1	quatrième
The Coca-Cola Company	1	4	1	premier	1	deuxième	1	troisième	1	quatrième
Armstrong World Industries, Inc.	1	4	1	premier	1	deuxième	1	troisième	1	quatrième
Merisel, Inc.	1	3	1	premier	1	deuxième	1	troisième	0	aucun
Bindley Western Industries, Inc.	1	2	0.4	premier	0.3	premier	0.3	premier	1	deuxième

Organisation du rapport du vérificateur (répartition par paragraphe)

Annexe IV-c
(suite)

Pays: États-Unis

Compagnie	Nombre de pages	Nombre de paragraphes	Nombre de paragraphes(s) d'introduction/rang		Nombre de paragraphes(s) de délimitation/rang		Nombre de paragraphes(s) d'opinion/rang		Nombre de paragraphes(s) pour changement de pratiques comptable/rang	
			1	premier	1	deuxième	1	troisième		
WMX Technologies, Inc.	1	4	1	premier	1	deuxième	1	troisième	1	quatrième
U.S. Healthcare, Inc.	1	4	1	premier	1	deuxième	1	troisième	1	quatrième
Supervalu Inc.	1	3	1	premier	1	deuxième	1	troisième	0	aucun
Leucadia National Corporation	1	4	1	premier	1	deuxième	1	troisième	1	quatrième
Moyenne	1	3.5	0.94	premier	0.93	deuxième	0.93	troisième	0.7	quatrième

Organisation du rapport du vérificateur (répartition par paragraphe)

Pays: Royaume-Uni

Annexe IV-d

Compagnie	Nombre de pages	Nombre de paragraphes	Nombre de paragraphes(s) d'introduction/rang		Nombre de paragraphes(s) de délimitation/rang		Nombre de paragraphes(s) d'énoncé d'opinion/rang	
			2	premier et deuxième	2	troisième et quatrième	1	cinquième
WHSmith Group plc	1	5	2	premier et deuxième	2	troisième et quatrième	1	cinquième
Lucas Industries plc	1	5	2	premier et deuxième	2	troisième et quatrième	1	cinquième
Leigh Interests plc	1	5	2	premier et deuxième	2	troisième et quatrième	1	cinquième
Matthew Clark plc	1	5	2	premier et deuxième	2	troisième et quatrième	1	cinquième
Nobo Group plc	1	5	2	premier et deuxième	2	troisième et quatrième	1	cinquième
Uni Chem plc	1	5	2	premier et deuxième	2	troisième et quatrième	1	cinquième

Organisation du rapport du vérificateur (répartition par paragraphe)

Annexe IV-d
(suite)

Pays: Royaume-Uni

Compagnie	Nombre de pages	Nombre de paragraphes	Nombre de paragraphes(s) d'introduction/rang		Nombre de paragraphes(s) de délimitation/rang		Nombre de paragraphes(s) d'énoncé d'opinion/rang	
			2	premier et deuxième	2	troisième et quatrième	1	cinquième
Kleinwort Benson Group plc	1	5	2	premier et deuxième	2	troisième et quatrième	1	cinquième
Haynes Publishing Group plc	1	5	2	premier et deuxième	2	troisième et quatrième	1	cinquième
The Alumasc Group plc	1	5	2	premier et deuxième	2	troisième et quatrième	1	cinquième
EVE Group plc	1	5	2	premier et deuxième	2	troisième et quatrième	1	cinquième
Moyenne	1	5	2	premier et deuxième	2	troisième et quatrième	1	cinquième

Organisation du rapport du vérificateur (répartition par paragraphe)

Pays: Allemagne Annexe IV-e

Compagnie	Nombre de pages	Nombre de paragraphes	Nombre de paragraphe(s) d'introduction/rang		Nombre de paragraphe(s) de délimitation/rang		Nombre de paragraphe(s) d'énoncé d'opinion/rang	
AGIV	1	1	0.4	premier	0.3	premier	0.3	premier
Linde Group	1	1	0.4	premier	0.3	premier	0.3	premier
Hella KG Hueck & Co.	1	2	1	premier	0.5	deuxième	0.5	deuxième
Altana AG	1	1	0.4	premier	0.3	premier	0.3	premier
Douglas Holding AG	1	1	0.4	premier	0.3	premier	0.3	premier
Continental AG	1	1	0.4	premier	0.3	premier	0.3	premier
Heidelberger Druckmaschinen AG	1	1	0.4	premier	0.3	premier	0.3	premier

Organisation du rapport du vérificateur (répartition par paragraphe)

Annexe IV-e
(suite)

Pays: _____ Allemagne

Compagnie	Nombre de pages	Nombre de paragraphes	Nombre de paragraphe(s) d'introduction/rang		Nombre de paragraphe(s) de délimitation/rang		Nombre de paragraphe(s) d'énoncés d'opinion/rang	
Geschäftsbericht AG	1	1	0.4	premier	0.3	premier	0.3	premier
Henkel KGaA	1	1	0.4	premier	0.3	premier	0.3	premier
Ruhrkohle AG	1	2	1	premier	0.5	deuxième	0.5	deuxième
Moyenne	1	1.2	0.52	premier	0.34	premier	0.34	premier

Organisation du rapport du vérificateur (répartition par paragraphe)

Annexe IV-f

Pays: _____ Belgique

Compagnie	Nombre de pages	Nombre de paragraphes	Nombre de paragraphes(s) d'introduction/rang		Nombre de paragraphes(s) de délimitation/rang		Nombre de paragraphes(s) d'opinion/rang		Nombre de paragraphes(s) sur vérification spécifique/rang	
C B R Group	1	4	0.5	premier	1.5	premier et deuxième	1	quatrième	1	troisième
Electrabel	1	7	1	premier	3	deuxième, troisième et quatrième	1	septième	2	cinquième et sixième
Petrofina S.A.	1	7	1	premier	3	deuxième, troisième et quatrième	1	septième	2	cinquième et sixième
N.V. Bekaert S.A.	1	3	0.5	premier	1.5	premier et deuxième	0.5	troisième	0.5	troisième
Sidmar	1	7	1	premier	3	deuxième, troisième et quatrième	1	septième	2	cinquième et sixième
GIB Group	1	6	1	premier	1	deuxième	1	sixième	3	troisième, quatrième et cinquième
Colruyt Group	1	5	1	premier	1	deuxième	1	cinquième	2	troisième et quatrième
Groupe Fabricom	1	6	1	premier	1.5	troisième et/ou sixième	1.5	deuxième et/ou sixième	2	quatrième et cinquième

Pays: Belgique

Annexe IV-f
(suite)

Organisation du rapport du vérificateur (répartition par paragraphe)

Compagnie	Nombre de pages	Nombre de paragraphes	Nombre de paragraphes(s) d'introduction/rang		Nombre de paragraphes(s) de délimitation/rang		Nombre de paragraphes(s) d'énoncé d'opinion/rang		Nombre de paragraphes(s) d'énoncé d'opinion sur vérification spécifique/rang	
			0.5	premier	0.5	premier	1	troisième	1	deuxième
Claverbel S.A.	1	3	0.5	premier	0.5	premier	1	troisième	1	deuxième
UCB Group	1	7	1	premier	4	deuxième, troisième, quatrième et sixième	0.5	septième	1.5	cinquième et/ou septième
Moyenne	1	5.5	0.85	premier	2	deuxième et troisième	0.95	cinquième ou sixième	1.7	quatrième et/ou cinquième

Organisation du rapport du vérificateur (répartition par paragraphe)

Pays: France Annexe IV-g

Compagnie	Nombre de pages	Nombre de paragraphes	Nombre de paragraphes(s) d'introduction/rang		Nombre de paragraphes(s) de délimitation/rang		Nombre de paragraphes(s) d'énoncé d'opinion/rang		Nombre de paragraphes(s) énoncé d'opinion sur vérification spécifique/rang	
Eridania Béghin-Say	1	5	1	premier	1	deuxième	1	troisième	2	quatrième et cinquième
CPR - Compagnie Parisienne de Réescompte	1	5	1	premier	1	deuxième	1	troisième	2	quatrième et cinquième
Chargeurs	1	4	1	premier	1	deuxième	1	troisième	1	quatrième
Institut Mérieux SA	1	3	1	premier	1	deuxième	1	troisième	0	aucun
Pernod Ricard	1	6	1	premier	1	deuxième	1	troisième	3	quatrième, cinquième et sixième
Strafor Facom	1	4	1	premier	0.5	deuxième	0.5	deuxième	2	troisième et quatrième
Euro Disney S.C.A	1	5	1	premier	1	deuxième	1	troisième	2	quatrième et cinquième

Organisation du rapport du vérificateur (répartition par paragraphe)

Annexe IV-g
(suite)

Pays: France

Compagnie	Nombre de pages	Nombre de paragraphes	Nombre de paragraphes(s) d'introduction/rang		Nombre de paragraphes(s) de délimitation/rang		Nombre de paragraphes(s) d'énoncé d'opinion/rang		Nombre de paragraphes(s) énoncés d'opinion sur vérifications spécifiques/rang	
			1	premier	1	deuxième	1	troisième	2	quatrième et cinquième
EBF Company	1	5	1	premier	1	deuxième	1	troisième	2	quatrième et cinquième
Société Nationale ELF Aquitaine	1	2	0.5	premier	0.5	premier	1	deuxième	0	aucun
Labinal	1	3	1	premier	1	deuxième	1	troisième	0	aucun
Moyenne	1	4.2	0.95	premier	0.9	deuxième	0.95	troisième	1.4	quatrième et/ou cinquième

Organisation du rapport du vérificateur (répartition par paragraphe)

Annexe IV-h

Pays: Italie

Compagnie	Nombre de pages	Nombre de paragraphes	Nombre de paragraphes(s) d'introduction/rang		Nombre de paragraphes(s) de délimitation/rang		Nombre de paragraphes(s) d'opinion/rang		Nombre de paragraphes(s) pour changement de pratique comptable et autres/rang	
			1	premier	2	deuxième et troisième	1	quatrième		0
Sasib S.p.A	1	4	1	premier	2	deuxième et troisième	1	quatrième	0	aucun
Societa Nordelettrica S.p.A - Sondel	2	7	1	premier	3	deuxième, quatrième et cinquième	1	troisième	2	sixième et septième
Manifattura Lane G. Marzotto & Figli S.p.A	1	7	1	premier	3	deuxième, troisième et sixième	1	cinquième	2	quatrième et septième
Benetton Group S.p.A	1	7	1	premier	2	deuxième et septième	1	troisième	3	quatrième, cinquième et sixième
Sorin Biomedica S.p.A	2	7	1	premier	4	deuxième, troisième et cinquième	1	sixième	1	septième
Credito Italiano S.p.A	2	5	1	premier	1	deuxième	1	troisième	2	quatrième et cinquième
Cartiere Burgo S.p.A	1	5	1	premier	2	deuxième et troisième	1	quatrième	1	cinquième

Organisation du rapport du vérificateur
(répartition par paragraphe)

Pays: Italie

Compagnie	Nombre de pages	Nombre de paragraphes	Nombre de paragraphe(s) d'introduction/rang		Nombre de paragraphe(s) de délimitation/rang		Nombre de paragraphe(s) d'opinion/rang		Nombre de paragraphe(s) pour changement de pratique comptable et autre/rang	
Sogefi S.p.A	2	5	1	premier	2	deuxième et troisième	1	cinquième	1	quatrième
Montefibre S.p.A	2	8	1	premier	2	deuxième et troisième	1	quatrième	4	cinquième, sixième, septième et huitième
IMI International S.A.	1	3	0.5	premier	0.5	premier	1	troisième	1	deuxième
Moyenne	1.5	5.8	0.95	premier	2.15	deuxième et troisième	1	quatrième	1.7	cinquième et/ou sixième

Organisation du rapport du vérificateur (répartition par paragraphe)

Annexe IV-i

Pays: Japon

Compagnie	Nombre de pages	Nombre de paragraphes	Nombre de paragraphes(s) d'introduction/rang		Nombre de paragraphes(s) de délimitation/rang		Nombre de paragraphes(s) d'énoncé d'opinion/rang		Nombre de paragraphes(s) pour changement de pratiques comptables et autres/rang	
			0.5	premier	0.5	premier	1	deuxième	1	troisième
Nissho Iwai Corporation	1	3	0.5	premier	0.5	premier	1	deuxième	1	troisième
Pioneer Electronic Corporation	1	4	1	premier	1	deuxième	1	quatrième	1	troisième
Toppan Printing Company, Limited	1	3	0.5	premier	0.5	premier	1	deuxième	1	troisième
Kyushu Electric Power Company, Incorporated	1	3	0.5	premier	0.5	premier	1	deuxième	1	troisième
Hitachi, Ltd.	1	5	1	premier	1	deuxième	1	quatrième	2	troisième et cinquième
Sony Corporation	1	5	1	premier	1	deuxième	1	quatrième	2	troisième et cinquième

Organisation du rapport du vérificateur (répartition par paragraphe)

Annexe IV-1
(suite)

Pays: Japon

Compagnie	Nombre de pages	Nombre de paragraphes	Nombre de paragraphes(s) d'introduction/rang		Nombre de paragraphes(s) de délimitation/rang		Nombre de paragraphes(s) d'énoncé d'opinion/rang		Nombre de paragraphes(s) pour changement de pratique comptable et autre/rang	
Sanyo Electric Co., Ltd.	1	4	1	premier	1	deuxième	1	quatrième	1	troisième
Mitsui & Co., Ltd.	1	4	1	premier	1	deuxième	1	troisième	1	quatrième
Mitsubishi Corporation	1	4	1	premier	1	deuxième	1	troisième	1	quatrième
Sumitomo Corporation	1	3	0.5	premier	0.5	premier	1	deuxième	1	troisième
Moyenne	1	3.8	0.8	premier	0.8	deuxième	1	troisième	1.2	quatrième

ANNEXE V

Utilisation des expressions clés au rapport du vérificateur

Australie	Annexe V-a
Canada	Annexe V-b
États-Unis	Annexe V-c
Royaume-Uni	Annexe V-d
Allemagne	Annexe V-e
Belgique	Annexe V-f
France	Annexe V-g
Italie	Annexe V-h
Japon	Annexe V-i

Utilisation des expressions clés au rapport du vérificateur

Annexe V-a

Pays: Australie

Compagnie	Corporation Law	Australian Accounting Concepts and Standards	Australian Auditing Standards	Présentement fidèlement/ Present fairly	Image juste et vraie/ True and fair view
Gio Australia Holdings Limited	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Henry Walker Group Limited	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Hudson Conway Limited	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Molopo Australia Limited	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Money Mining NL	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Centro Properties Limited	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
The Ballarat Brewing Company Limited	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI

Utilisation des expressions clés au rapport du vérificateur

Annexe V-a
(suite)

Pays: Australie

Compagnie	Corporation Law	Australian Accounting Concepts and Standards	Australian Auditing Standards	Present statements/ Present fairly	Image juste et vraie/ True and fair view
The Broken Hill Proprietary Company Limited	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Templeton Global Growth Fund Ltd.	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Pacific Magazines & Printing Limited	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Moyenne	10/10 - OUI	10/10 - OUI	10/10 - OUI	10/10 - OUI	10/10 - OUI

Utilisation des expressions clés au rapport du vérificateur

Annexe V-b

Pays: Canada

Compagnie	Corporation Law	P.C.G.R./ G.A.A.P.	N.V.G.R./ G.A.A.S.	Présentement fidèlement/ Present fairly	Image juste et vraie/ True and fair view
Journey's End Corporation	NON	OUI	OUI	OUI	NON
PanCanadian Petroleum Limited	NON	OUI	OUI	OUI	NON
The Molson Compagnies Limited	NON	OUI	OUI	OUI	NON
McGraw-Hill Ryerson Limited	NON	OUI	OUI	OUI	NON
Les Boutiques San Francisco Incorporées	NON	OUI	OUI	OUI	NON

Utilisation des expressions clés au rapport du vérificateur

Annexe V-b
(suite)

Pays: _____ Canada _____

Compagnie	Corporation Law	P.C.G.R./ G.A.A.P.	N.V.G.R./ G.A.A.S.	Présentent fidèlement/ Present fairly	Image juste et vraie/ True and fair view
Le Goupe Vidéotron Ltée	NON	OUI	OUI	OUI	NON
Schneider Corporation	NON	OUI	OUI	OUI	NON
The Oshawa Group Limited	NON	OUI	OUI	OUI	NON
Foresbec Inc.	NON	OUI	OUI	OUI	NON
The Manitoba Telephone System	NON	OUI	OUI	OUI	NON
Moyenne	10/10 - NON	10/10 - OUI	10/10 - OUI	10/10 - OUI	10/10 - NON

Utilisation des expressions clés au rapport du vérificateur

Annexe V-c

Pays: États-Unis

Compagnie	Corporation Law	P.C.G.R./ G.A.A.P.	N.V.G.R./ G.A.A.S.	Présentent fidèlement/ Present fairly	Image juste et vraie/ True and fair view
The Reader's Digest Association, Inc.	NON	OUI	OUI	OUI	NON
The Dow Chemical Company	NON	OUI	OUI	OUI	NON
The Coca-Cola Company	NON	OUI	OUI	OUI	NON
Armstrong World Industries, Inc.	NON	OUI	OUI	OUI	NON
Merisel, Inc.	NON	OUI	OUI	OUI	NON
Bindley Western Industries, Inc.	NON	OUI	OUI	OUI	NON

Utilisation des expressions clés au rapport du vérificateur

Annexe V-c
(suite)

Pays: _____ États-Unis _____

Compagnie	Corporation Law	P.C.G.R./ G.A.A.P.	N.V.G.R./ G.A.A.S.	Présentent fidèlement/ Present fairly	Image juste et vraie/ True and fair view
WMX Technologies, Inc.	NON	OUI	OUI	OUI	NON
U.S. Healthcare, Inc.	NON	OUI	OUI	OUI	NON
Supervalu Inc.	NON	OUI	OUI	OUI	NON
Leucadia National Corporation	NON	OUI	OUI	OUI	NON
Moyenne	10/10 - NON	10/10 - OUI	10/10 - OUI	10/10 - OUI	10/10 - NON

Utilisation des expressions clés au rapport du vérificateur

Annexe V-d

Pays: Royaume-Uni

Compagnie	Companies Act 1985	P.C.G.R./ G.A.A.P.	Auditing Standards	Présents/ fidèlement/ Present fairly	Image juste et vraie/ True and fair view
WHSmith Group plc	OUI	NON	OUI	NON	OUI
Lucas Industries plc	OUI	NON	OUI	NON	OUI
Leigh Interests plc	OUI	NON	OUI	NON	OUI
Matthew Clark plc	OUI	NON	OUI	NON	OUI
Nobo Group plc	OUI	NON	OUI	NON	OUI
Uni Chem plc	OUI	NON	OUI	NON	OUI

Utilisation des expressions clés au rapport du vérificateur

Annexe V-d
(suite)

Pays: Royaume-Uni

Compagnie	Comptables Act 1985	P.C.G.R./ G.A.A.P.	Auditing Standards	Présentent fidèlement/ Present fairly	Image juste et vraie/ True and fair view
Kleinwort Benson Group plc	OUI	NON	OUI	NON	OUI
Haynes Publishing Group plc	OUI	NON	OUI	NON	OUI
The Alumasc Group plc	OUI	NON	OUI	NON	OUI
EVE Group plc	OUI	NON	OUI	NON	OUI
Moyenne	10/10 - OUI	10/10 - NON	10/10 - OUI	10/10 - NON	10/10 - OUI

Utilisation des expressions clés au rapport du vérificateur

Annexe V-e

Pays: Allemagne

Compagnie	German Legal Provisions	P.C.G.R./ G.A.A.P.	Professional Standards	Présents fidèlement/ Present fairly	Image juste et vraie/ True and fair view
AGIV	OUI	OUI	OUI	NON	OUI
Linde Group	OUI	OUI	OUI	NON	OUI
Hella KG Hueck & Co.	OUI	OUI	OUI	NON	OUI
Altana AG	OUI	OUI	OUI	NON	OUI
Douglas Holding AG	OUI	OUI	OUI	NON	OUI
Continental AG	OUI	OUI	OUI	NON	OUI
Heidelberger Druckmaschinen AG	OUI	OUI	OUI	NON	OUI

Utilisation des expressions clés au rapport du vérificateur

Annexe V-e
(suite)

Pays: Allemagne

Compagnie	German Legal Provisions	P.C.G.R./ G.A.A.P.	Professional Standards	Présence fidèlement/ Present fairly	Image juste et vraie/ True and fair view
Geschäftsbericht AG	OUI	OUI	OUI	NON	OUI
Henkel KGaA	OUI	OUI	OUI	NON	OUI
Ruhrkohle AG	OUI	OUI	OUI	NON	OUI
Moyenne	10/10 - OUI	10/10 - OUI	10/10 - OUI	10/10 - NON	10/10 - OUI

Utilisation des expressions clés au rapport du vérificateur

Annexe V-f

Pays: Belgique

Compagnie	Legal Requirements	P.C.G.R./ G.A.A.P.	General Auditing Standards and Recommendations	Présentent fidèlement/ Present fairly	Image juste et vraie/ True and fair view
C B R Group	OUI	NON	OUI	OUI	NON
Electrabel	OUI	NON	OUI	NON	OUI
Petrofina S.A.	OUI	NON	OUI	NON	OUI
N.V. Bekaert S.A.	OUI	OUI	OUI	OUI	NON
Sidmar	OUI	NON	OUI	NON	OUI
GIB Group	OUI	NON	OUI	NON	OUI
Colruyt Group	OUI	NON	OUI	NON	OUI
Groupe Fabricom	OUI	NON	OUI	NON	OUI

Utilisation des expressions clés au rapport du vérificateur

Annexe V-f
(suite)

Pays: _____ Belgique

Compagnie	Legal Requirements	P.C.G.R./ G.A.A.P.	General Auditing Standards and Recommendations	Présents/ fidèlement/ Present fairly	Image juste et vraie/ True and fair view
Glaverbel S.A.	OUI	OUI	OUI	OUI	NON
UCB Group	OUI	OUI	OUI	OUI	NON
Moyenne	10/10 - OUI	7/10 - NON 3/10 - OUI	10/10 - OUI	6/10 - NON 4/10 - OUI	6/10 - OUI 4/10 - NON

Utilisation des expressions clés au rapport du vérificateur

Annexe V-g

Pays: France

Compagnie	Corporation Law	P.C.G.R./ G.A.A.P.	Auditing Standards of the profession	Présents fidèlement/ Present fairly	Image juste et vraie/ True and fair view
Eridania Béghin-Say	OUI	NON	OUI	OUI	NON
CPR - Compagnie Parisienne de Réescmpte	OUI	NON	OUI	NON	OUI
Chargeurs	OUI	OUI	OUI	OUI	NON
Institut Mérieux SA	NON	OUI	OUI	OUI	NON
Pernod Ricard	OUI	NON	OUI	OUI	NON
Strafor Facom	OUI	NON	OUI	NON	OUI
Euro Disney S.C.A	OUI	NON	OUI	OUI	NON

Utilisation des expressions clés au rapport du vérificateur

Annexe V-g
(suite)

Pays: _____ France _____

Compagnie	Corporation Law	P.C.G.R./ G.A.A.P.	Auditing Standards of the profession	Présentent fidèlement/ Present fairly	Image juste et vraie/ True and fair view
EBF Company	OUI	NON	OUI	NON	OUI
Société ELF Aquitaine	NON	NON	OUI	OUI	NON
Labinal	NON	OUI	OUI	OUI	NON
Moyenne	7/10 - OUI 3/10 - NON	7/10 - NON 3/10 - OUI	10/10 - OUI	7/10 - OUI 3/10 - NON	7/10 - NON 3/10 OUI

Utilisation des expressions clés au rapport du vérificateur

Annexe V-h

Pays: _____ Italie _____

Compagnie	Corporation Law	Accounting Principles Established by I.A.P./I.A.S.C.	Established Auditing Standards	Presented faithfully/ Present fairly	Image juste et vraie/ True and fair view
Sasib S.p.A	NON	OUI	OUI	NON	OUI
Societa'Nurdelettrica S.p.A - Sondel	NON	OUI	OUI	NON	OUI
Manifattura Lane G. Marzotto & Figli S.p.A	NON	OUI	OUI	NON	OUI
Benetton Group S.p.A	NON	OUI	OUI	OUI	NON
Sorin Biomedica S.p.A.	NON	OUI	OUI	NON	OUI
Credito Italiano S.p.A	NON	OUI	OUI	NON	OUI
Cartiere Burgo S.p.A	NON	OUI	OUI	OUI	NON

Utilisation des expressions clés au rapport du vérificateur

Annexe V-h
(suite)

Pays: _____ Italie _____

Compagnie	Corporation Law	Accounting Principles Established by I.A.P./I.A.S.C.	Established Auditing Standards	Présentent fidèlement/ Present fairly	Image juste et vraie/ True and fair view
Sogefi S.p.A	NON	OUI	OUI	OUI	NON
Montefibre S.p.A	NON	OUI	OUI	NON	OUI
IMI International S.A.	NON	OUI	OUI	OUI	NON
Moyenne	10/10 - NON	10/10 - OUI	10/10 - OUI	6/10 - NON 4/10 - OUI	6/10 - OUI 4/10 - NON

I.A.P. = Italian Accounting Profession
I.A.S.C. = International Accounting Standards Committee

Utilisation des expressions clés au rapport du vérificateur

Annexe V-i

Pays: _____ Japon _____

Compagnie	Corporation Law	P.C.G.R./ G.A.A.P.	N.V.G.R./ G.A.A.S.	Présentement fidèlement/ Present fairly	Image juste et vraie/ True and fair view
Nissho Iwai Corporation	NON	OUI	OUI	OUI	NON
Pioneer Electronic Corporation	NON	OUI	OUI	OUI	NON
Toppan Printing Company, Limited	NON	OUI	OUI	OUI	NON
Kyushu Electric Power Company, Incorporated	NON	OUI	OUI	OUI	NON
Hitachi, Ltd.	NON	OUI	OUI	OUI	NON
Sony Corporation	NON	OUI	OUI	OUI	NON

Utilisation des expressions clés au rapport du vérificateur

Annexe V-i
(suite)

Pays: Japon

Compagnie	Corporation Law	P.C.G.R./ G.A.A.P.	N.V.G.R./ G.A.A.S.	Présentent fidèlement/ Present fairly	Énalléé julllé et vrulllé/ True and fair view
Sanyo Electric Co., Ltd.	NON	OUI	OUI	OUI	NON
Mitsui & Co., Ltd.	NON	OUI	OUI	OUI	NON
Mitsubishi Corporation	NON	OUI	OUI	OUI	NON
Sumitomo Corporation	NON	OUI	OUI	OUI	NON
Moyenne	10/10 - NON	10/10 - OUI	10/10 - OUI	10/10 - OUI	10/10 - NON

ANNEXE VI

Lisibilité du rapport du vérificateur

Australie	Annexe VI-a
Canada	Annexe VI-b
États-Unis	Annexe VI-c
Royaume-Uni	Annexe VI-d
Allemagne	Annexe VI-e
Belgique	Annexe VI-f
France	Annexe VI-g
Italie	Annexe VI-h
Japon	Annexe VI-i



Lisibilité du rapport du vérificateur

Annexe VI-a

Pays: Australie

Compagnie	Nombre de phrases	Nombre de mots	Nombre de syllabes	Nombre de mots polysyllabiques	Nombre de mots/phrases	Nombre de syllabes/100 mots	Nombre de mots polysyllabiques/100 mots
Gio Australia Holdings Limited	11	385	681	96	35	177	25
Henry Walker Group Limited	11	414	673	94	38	163	23
Hudson Conway Limited	9	337	621	79	37	184	23
Molopo Australia Limited	11	412	768	114	37	186	28
Money Mining NL	7	354	637	85	51	180	24
Centro Properties Limited	9	350	658	89	39	188	25
The Ballarat Brewing Company Limited	9	341	636	93	38	187	27
The Broken Hill Proprietary Company Limited	9	371	661	88	41	178	24

Lisibilité du rapport du vérificateur

Annexe VI-a
(suite)

Pays: Australie

Compagnie	Nombre de phrases	Nombre de mots	Nombre de syllabes	Nombre de mots polysyllabiques	Nombre de mots/phrases	Nombre de syllabes/100 mots	Nombre de mots polysyllabiques/100 mots
Templeton Global Growth Fund Ltd.	8	311	581	82	39	187	26
Pacific Magazines & Printing Limited	10	361	661	94	36	183	26

Lisibilité du rapport du vérificateur

Annexe VI-b

Pays: Canada

Compagnie	Nombre de phrases	Nombre de mots	Nombre de syllabes	Nombre de mots polysyllabiques	Nombre de mots/phrases	Nombre de syllabes/100 mots	Nombre de mots polysyllabiques/100 mots
Journey's End Corporation	8	187	362	53	23	194	28
PanCanadian Petroleum Limited	8	206	383	58	26	186	28
The Molson Companies Limited	8	189	365	53	24	193	28
McGraw-Hill Ryerson Limited	8	186	368	54	23	198	29
Les Boutiques San Francisco Incorporées	8	186	384	60	23	206	32
Le Groupe Vidéotron Ltée	8	189	377	60	24	199	32
Schneider Corporation	8	191	385	51	24	202	27

Lisibilité du rapport du vérificateur

Annexe VI-b
(suite)

Pays: _____ Canada

Compagnie	Nombre de phrases	Nombre de mots	Nombre de syllabes	Nombre de mots de mots polysyllabiques	Nombre de mots/phrases	Nombre de syllabes/100 mots	Nombre de mots polysyllabiques/100 mots
The Oshawa Group Limited	8	193	400	57	24	207	30
Foreabec Inc.	8	186	387	57	23	208	31
The Manitoba Telephone System	8	183	369	54	23	202	30

Lisibilité du rapport du vérificateur

Annexe VI-c

Pays: États-Unis

Compagnie	Nombre de phrases	Nombre de mots	Nombre de syllabes	Nombre de mots polysyllabiques	Nombre de mots/phrases	Nombre de syllabes/100 mots	Nombre de mots polysyllabiques/100 mots
The Reader's Digest Association, Inc.	9	230	448	61	26	195	27
The Dow Chemical Company	10	249	492	73	25	198	29
The Coca-Cola Company	11	268	533	76	24	199	28
Armstrong World Industries, Inc.	11	328	656	94	30	200	29
Merisel, Inc.	9	218	425	61	24	195	28
Bindley Western Industries, Inc.	6	208	410	59	35	197	28
WMX Technologies, Inc.	10	260	491	68	26	189	26

Lisibilité du rapport du vérificateur

Annexe VI-c
(suite)

Pays: États-Unis

Compagnie	Nombre de phrases	Nombre de mots	Nombre de syllabes	Nombre de mots polysyllabiques	Nombre de mots/phrases	Nombre de syllabes/100 mots	Nombre de mots polysyllabiques/100 mots
U.S. Healthcare, Inc.	10	244	496	70	24	203	29
Supervalu Inc.	7	225	459	67	32	204	30
Leucadia National Corporation	11	319	657	96	29	206	30

Lisibilité du rapport du vérificateur

Annexe VI-d

Pays: Royaume-Uni

Compagnie	Nombre de phrases	Nombre de mots	Nombre de syllabes	Nombre de mots de mots polysyllabiques	Nombre de mots/phrases	Nombre de syllabes/100 mots	Nombre de mots polysyllabiques/100 mots
WHSmith Group plc	9	273	462	59	30	169	22
Lucas Industries plc	8	269	462	56	34	172	21
Leigh Interests plc	9	250	443	58	28	177	23
Matthew Clark plc	8	225	492	52	28	219	23
Nobo Group plc	8	234	430	55	29	184	24
Uni Chem plc	7	260	459	54	37	177	21
Kleinwort Benson Group plc	8	264	428	58	33	162	22

Lisibilité du rapport du vérificateur

Annexe VI-d
(suite)

Pays: Royaume-Uni

Compagnie	Nombre de phrases	Nombre de mots	Nombre de syllabes	Nombre de mots de mots polysyllabiques	Nombre de mots/ phrase	Nombre de syllabes/ 100 mots	Nombre de mots polysyllabiques/ 100 mots
Haynes Publishing Group plc	8	244	401	49	31	164	20
The Alumasc Group plc	9	271	472	52	30	174	19
EVE Group plc	8	267	464	56	33	174	21

Lisibilité du rapport du vérificateur

Annexe VI-e

Pays: Allemagne

Compagnie	Nombre de phrases	Nombre de mots	Nombre de syllabes	Nombre de mots polysyllabiques	Nombre de mots/phrases	Nombre de syllabes/100 mots	Nombre de mots polysyllabiques/100 mots
AGIV	3	75	158	22	25	211	29
Linde Group	3	87	162	26	29	186	30
Hella KG Hueck & Co.	5	104	220	34	21	212	33
Altana AG	3	92	184	29	31	200	32
Douglas Holding AG	3	79	151	19	26	191	24
Continental AG	3	69	145	16	23	210	23
Heidelberger Druckmaschinen AG	3	66	249	40	22	377	61

Lisibilité du rapport du vérificateur

Annexe VI-e
(suite)

Pays: _____ Allemagne

Compagnie	Nombre de phrases	Nombre de mots	Nombre de syllabes	Nombre de mots de mots polysyllabiques	Nombre mots/ phrase	Nombre de syllabes/ 100 mots	Nombre de mots polysyllabiques/ 100 mots
Geschäftsbericht AG	3	74	140	21	25	189	28
Henkel KGaA	3	97	194	31	32	200	32
Ruhrkohle AG	4	108	214	32	27	198	30

Lisibilité du rapport du vérificateur

Annexe VI-f

Pays: _____ Belgique

Compagnie	Nombre de phrases	Nombre de mots	Nombre de syllabes	Nombre de mots polysyllabiques	Nombre de mots/phrases	Nombre de syllabes/100 mots	Nombre de mots polysyllabiques/100 mots
C B R Group	7	248	472	64	35	190	26
Electrabel	8	222	419	62	28	189	28
Petrofina S.A.	9	234	458	67	26	196	29
N.V. Bekaert S.A.	9	350	633	105	39	198	30
Sidmar	10	256	497	71	26	194	28
GIB Group	10	267	503	67	27	188	25
Colruyt Group	7	195	362	49	28	186	25
Groupe Fabricom	7	299	517	66	43	173	22
Glaverbel S.A.	6	208	401	54	35	193	26

Lisibilité du rapport du vérificateur

Annexe VI-g

Pays: _____ France _____

Compagnie	Nombre de phrases	Nombre de mots	Nombre de syllabes	Nombre de mots polysyllabiques	Nombre de mots/phrases	Nombre de syllabes/100 mots	Nombre de mots polysyllabiques/100 mots
Eridania Béghin-Say	7	150	285	42	21	190	28
CPR - Compagnie Parisienne de Réacompte	7	162	299	38	23	185	23
Chargeurs	10	269	504	69	27	187	26
Institut Mérieux SA	8	212	418	61	27	197	29
Pernod Ricard	6	195	372	52	33	191	27
Strafor Facom	5	136	257	36	27	189	26
Euro Disney S.C.A	5	208	356	48	42	171	23

Lisibilité du rapport du vérificateur

Annexe VI-g
(suite)

Pays: _____ France _____

Compagnie	Nombre de phrases	Nombre de mots	Nombre de syllabes	Nombre de mots de mots polysyllabiques	Nombre de mots/phrases	Nombre de syllabes/100 mots	Nombre de mots polysyllabiques/100 mots
EBF Company	5	150	283	36	30	189	24
Société Nationale ELF Aquitaine	3	123	226	38	41	184	31
Labinal	7	175	358	53	25	205	30

Lisibilité du rapport du vérificateur

Annexe VI-h

Pays: Italie

Compagnie	Nombre de phrases	Nombre de mots	Nombre de syllabes	Nombre de mots polysyllabiques	Nombre de mots/phrases	Nombre de syllabes/100 mots	Nombre de mots polysyllabiques/100 mots
Sasib S.p.A.	5	174	325	45	35	187	26
Societa' Nordelettrica S.p.A. - Sondel	14	451	806	102	32	179	23
Manifattura Lane G. Marzotto & Figh S.p.A.	14	529	1024	142	38	194	27
Benetton Group S.p.A.	19	666	1208	166	35	181	25
Sorin Biomedica S.p.A.	8	334	618	82	42	185	25
Credito Italiano S.p.A.	13	401	711	93	31	177	23
Cartiere Burgo S.p.A.	6	282	536	81	47	190	29

Lisibilité du rapport du vérificateur

Annexe VI-h
(suite)

Pays: _____ Italie _____

Compagnie	Nombre de phrases	Nombre de mots	Nombre de syllabes	Nombre de mots poly-syllabiques	Nombre de mots/ phrase	Nombre de syllabes/ 100 mots	Nombre de mots poly-syllabiques/ 100 mots
Sogefi S.p.A	8	348	631	92	44	181	26
Montefibre S.p.A	15	470	857	120	31	182	26
IMI International S.A.	7	297	519	75	42	175	25

Lisibilité du rapport du vérificateur

Annexe VI-i

Pays: Japon

Compagnie	Nombre de phrases	Nombre de mots	Nombre de syllabes	Nombre de mots polysyllabiques	Nombre de mots/phrases	Nombre de syllabes/100 mots	Nombre de mots polysyllabiques/100 mots
Nissho Iwai Corporation	8	342	665	89	43	194	26
Pioneer Electronic Corporation	11	309	620	87	28	201	28
Toppan Printing Company, Limited	4	195	373	51	49	191	26
Kyushu Electric Power Company, Incorporated	5	234	435	60	47	186	26
Hitachi, Ltd.	12	354	680	100	30	192	28
Sony Corporation	12	345	649	92	29	188	27
Sanyo Electric Co., Ltd.	10	296	570	88	30	193	30

Lisibilité du rapport du vérificateur

Annexe VI-I
(suite)

Pays: Japon

Compagnie	Nombre de phrases	Nombre de mots	Nombre de syllabes	Nombre de mots polyyllabiques	Nombre de mots/phrases	Nombre de syllabes/100 mots	Nombre de mots polyyllabiques/100 mots
Mitsui & Co., Ltd.	10	300	576	89	30	192	30
Mitsubishi Corporation	9	308	594	88	34	193	29
Sumitomo Corporation	5	181	326	46	36	180	25

ANNEXE VII

Lisibilité du rapport du vérificateur (Analyses «Flesch Reading Ease» et «Gunning Fog Index»)

Australie	Annexe VII-a
Canada	Annexe VII-b
États-Unis	Annexe VII-c
Royaume-Uni	Annexe VII-d
Allemagne	Annexe VII-e
Belgique	Annexe VII-f
France	Annexe VII-g
Italie	Annexe VII-h
Japon	Annexe VII-i

Lisibilité du rapport du vérificateur (Analysess «Flesch Reading Ease» et «Gunning Fog Index»)

Annexe VII-a

Pays: Australie

Compagnie	Calcul Flesch Reading Ease	Niveau de difficulté selon Flesch	Niveau d'éducation requis selon Flesch	Type de magazines comparables selon Flesch	Calcul Gunning Fog Index	Type d'ouvrages comparables selon Gunning
Gio Australia Holdings Limited	21.6	très difficile	diplôme universitaire de deuxième cycle	scientifiques	24.0	ouvrages techniques
Henry Walker Group Limited	30.4	difficile	diplôme universitaire de premier cycle	académiques	24.4	ouvrages techniques
Hudson Conway Limited	13.6	très difficile	diplôme universitaire de deuxième cycle	scientifiques	24.0	ouvrages techniques
Molopo Australia Limited	11.9	très difficile	diplôme universitaire de deuxième cycle	scientifiques	26.0	ouvrages techniques
Money Mining NL	2.8	très difficile	diplôme universitaire de deuxième cycle	scientifiques	30.0	ouvrages techniques
Centro Properties Limited	8.2	très difficile	diplôme universitaire de deuxième cycle	scientifiques	25.6	ouvrages techniques
The Ballarat Brewing Company Limited	10.1	très difficile	diplôme universitaire de deuxième cycle	scientifiques	26.0	ouvrages techniques
The Broken Hill Proprietary Company Limited	14.6	très difficile	diplôme universitaire de deuxième cycle	scientifiques	26.0	ouvrages techniques

Lisibilité du rapport du vérificateur

(Analyses «Flesch Reading Ease» et «Gunning Fog Index»)

Annexe VII-a
(suite)

Pays: _____ Australie

Compagnie	Calcul Flesch Reading Ease	Niveau de difficulté selon Flesch	Niveau d'éducation requis selon Flesch	Type de magazines comparables selon Flesch	Calcul Gunning Fog Index	Type d'ouvrages comparables selon Gunning
Templeton Global Growth Fund Ltd.	9.1	très difficile	diplôme universitaire de deuxième cycle	scientifiques	26.0	ouvrages techniques
Pacific Magazines & Printing Limited	15.5	très difficile	diplôme universitaire de deuxième cycle	scientifiques	24.8	ouvrages techniques
Moyenne	13.78	très difficile	diplôme universitaire de deuxième cycle	scientifiques	25.68	ouvrages techniques

Lisibilité du rapport du vérificateur

(Analyse «Flesch Reading Ease» et «Gunning Fog Index»)

Annexe VII-b

Pays: Canada

Compagnie	Calcul Flesch Reading Ease	Niveau de difficulté selon Flesch	Niveau d'éducation requis selon Flesch	Type de magazines comparables selon Flesch	Calcul Gunning Fog Index	Type d'ouvrages comparables selon Gunning
Journey's End Corporation	19.4	très difficile	diplôme universitaire de deuxième cycle	scientifiques	20.4	ouvrages techniques
PanCanadian Petroleum Limited	23.1	très difficile	diplôme universitaire de deuxième cycle	scientifiques	21.6	ouvrages techniques
The Molson Companies Limited	19.2	très difficile	diplôme universitaire de deuxième cycle	scientifiques	20.8	ouvrages techniques
McGraw-Hill Ryerson Limited	16.0	très difficile	diplôme universitaire de deuxième cycle	scientifiques	20.8	ouvrages techniques
Les Boutiques San Francisco Incorporées	9.2	très difficile	diplôme universitaire de deuxième cycle	scientifiques	22.0	ouvrages techniques
Le Groupe Vidéotron Ltée	14.1	très difficile	diplôme universitaire de deuxième cycle	scientifiques	22.4	ouvrages techniques

Lisibilité du rapport du vérificateur

(Analyses «Flesch Reading Ease» et «Gunning Fog Index»)

Annexe VII-b
(suite)

Pays: _____ Canada

Compagnie	Calcul Flesch Reading Ease	Niveau de difficulté selon Flesch	Niveau d'éducation requis selon Flesch	Type de magazines comparables selon Flesch	Calcul Gunning Fog Index	Type d'ouvrages comparables selon Gunning
Schneider Corporation	11.6	très difficile	diplôme universitaire de deuxième cycle	scientifiques	20.4	ouvrages techniques
The Oshawa Group Limited	7.4	très difficile	diplôme universitaire de deuxième cycle	scientifiques	21.6	ouvrages techniques
Foreabec Inc.	7.5	très difficile	diplôme universitaire de deuxième cycle	scientifiques	21.6	ouvrages techniques
The Manitoba Telephone System	12.6	très difficile	diplôme universitaire de deuxième cycle	scientifiques	21.2	ouvrages techniques
Moyenne	14.01	très difficile	diplôme universitaire de deuxième cycle	scientifiques	21.28	ouvrages techniques

Lisibilité du rapport du vérificateur

(Analyses «Flesch Reading Ease» et «Gunning Fog Index»)

Annexe VII-c

Pays: _____ États-Unis

Compagnie	Calcul Flesch Reading Ease	Niveau de difficulté selon Flesch	Niveau d'éducation requis selon Flesch	Type de magazines comparables selon Flesch	Calcul Gunning Fog Index	Type d'ouvrages comparables selon Gunning
The Reader's Digest Association, Inc.	15.5	très difficile	diplôme universitaire de deuxième cycle	scientifiques	21.2	ouvrages techniques
The Dow Chemical Company	14.0	très difficile	diplôme universitaire de deuxième cycle	scientifiques	21.6	ouvrages techniques
The Coca-Cola Company	14.1	très difficile	diplôme universitaire de deuxième cycle	scientifiques	20.8	ouvrages techniques
Armstrong World Industries, Inc.	7.2	très difficile	diplôme universitaire de deuxième cycle	scientifiques	23.6	ouvrages techniques
Merisel, Inc.	17.5	très difficile	diplôme universitaire de deuxième cycle	scientifiques	20.8	ouvrages techniques
Bindley Western Industries, Inc.	4.6	très difficile	diplôme universitaire de deuxième cycle	scientifiques	25.2	ouvrages techniques
WMX	20.6	très difficile	diplôme universitaire de deuxième cycle	scientifiques	20.8	ouvrages techniques

Lisibilité du rapport du vérificateur

(Analyse «Flesch Reading Ease» et «Gunning Fog Index»)

Annexe VII-c
(suite)

Pays: _____ États-Unis

Compagnie	Calcul Flesch Reading Ease	Niveau de difficulté selon Flesch	Niveau d'éducation requis selon Flesch	Type de magazines comparables selon Flesch	Calcul Gunning Fog Index	Type d'ouvrages comparables selon Gunning
U.S. Healthcare, Inc.	10.7	très difficile	diplôme universitaire de deuxième cycle	scientifiques	21.2	ouvrages techniques
Supervalu Inc.	1.8	très difficile	diplôme universitaire de deuxième cycle	scientifiques	24.8	ouvrages techniques
Leucadia National Corporation	3.1	très difficile	diplôme universitaire de deuxième cycle	scientifiques	23.6	ouvrages techniques
Moyenne	10.91	très difficile	diplôme universitaire de deuxième cycle	scientifiques	22.36	ouvrages techniques

Lisibilité du rapport du vérificateur
(Analysess «Flesch Reading Ease» et «Gunning Fog Index»)

Annexe VII-d

Pays: Royaume-Uni

Compagnie	Calcul Flesch Reading Ease	Niveau de difficulté selon Flesch	Niveau d'éducation requis selon Flesch	Type de magazines comparables selon Flesch	Calcul Gunning Fog Index	Type d'ouvrages comparables selon Gunning
WHSmith Group plc	33.4	difficile	diplôme universitaire de premier cycle	académiques	20.8	ouvrages techniques
Lucas Industries plc	26.8	très difficile	diplôme universitaire de deuxième cycle	scientifiques	22.0	ouvrages techniques
Leigh Interests plc	28.7	très difficile	diplôme universitaire de deuxième cycle	scientifiques	20.4	ouvrages techniques
Matthew Clark plc	0	très difficile	diplôme universitaire de deuxième cycle	scientifiques	20.4	ouvrages techniques
Nobo Group plc	21.7	très difficile	diplôme universitaire de deuxième cycle	scientifiques	21.2	ouvrages techniques
Uni Chem plc	19.5	très difficile	diplôme universitaire de deuxième cycle	scientifiques	23.2	ouvrages techniques
Kleinwort Benson Group plc	36.3	difficile	diplôme universitaire de premier cycle	académiques	22.0	ouvrages techniques

Lisibilité du rapport du vérificateur
(Analysess «Flesch Reading Ease» et «Gunning Fog Index»)

Annexe VII-d
(suite)

Pays: _____ Royaume-Uni

Compagnie	Calcul Flesch Reading Ease	Niveau de difficulté selon Flesch	Niveau d'éducation requis selon Flesch	Type de magazines comparables selon Flesch	Calcul Gunning Fog Index	Type d'ouvrages comparables selon Gunning
Haynes Publishing Group plc	36.6	difficile	diplôme universitaire de premier cycle	académiques	20.4	ouvrages techniques
The Alumasc Group plc	29.2	très difficile	diplôme universitaire de deuxième cycle	scientifiques	19.6	ouvrages techniques
EVE Group plc	26.1	très difficile	diplôme universitaire de deuxième cycle	scientifiques	21.6	ouvrages techniques
Moyenne	25.83	très difficile	diplôme universitaire de deuxième cycle	scientifiques	21.16	ouvrages techniques

Lisibilité du rapport du vérificateur

(Analysess «Flesch Reading Ease» et «Gunning Fog Index»)

Annexe VII-e

Pays: Allemagne

Compagnie	Calcul Flesch Reading Ease	Niveau de difficulté selon Flesch	Niveau d'éducation requis selon Flesch	Type de magazines comparables selon Flesch	Calcul Gunning Fog Index	Type d'ouvrages comparables selon Gunning
AGIV	3.0	très difficile	diplôme universitaire de deuxième cycle	scientifiques	21.6	ouvrages techniques
Linde Group	20.0	très difficile	diplôme universitaire de deuxième cycle	scientifiques	23.6	ouvrages techniques
Hella KG Hueck & Co.	6.2	très difficile	diplôme universitaire de deuxième cycle	scientifiques	21.6	ouvrages techniques
Altana AG	6.2	très difficile	diplôme universitaire de deuxième cycle	scientifiques	25.2	ouvrages techniques
Douglas Holding AG	18.9	très difficile	diplôme universitaire de deuxième cycle	scientifiques	20.0	ouvrages techniques
Continental AG	5.8	très difficile	diplôme universitaire de deuxième cycle	scientifiques	18.4	littératures scientifiques
Heidelberger Druckmaschinen AG	0	très difficile	diplôme universitaire de deuxième cycle	scientifiques	33.2	ouvrages techniques

Lisibilité du rapport du vérificateur

(Analyses «Flesch Reading Ease» et «Gunning Fog Index»)

Annexe VII-e
(suite)

Pays: _____ Allemagne

Compagnie	Calcul Flesch Reading Ease	Niveau de difficulté selon Flesch	Niveau d'éducation requis selon Flesch	Type de magazines comparables selon Flesch	Calcul Gunning Fog Index	Type d'ouvrages comparables selon Gunning
Geschäftsbericht AG	21.6	très difficile	diplôme universitaire de deuxième cycle	scientifiques	21.2	ouvrages techniques
Henkel KGaA	5.2	très difficile	diplôme universitaire de deuxième cycle	scientifiques	25.6	ouvrages techniques
Ruhrkohle AG	11.9	très difficile	diplôme universitaire de deuxième cycle	scientifiques	22.8	ouvrages techniques
Moyenne	9.88	très difficile	diplôme universitaire de deuxième cycle	scientifiques	23.32	ouvrages techniques

Lisibilité du rapport du vérificateur (Analyses «Flesch Reading Ease» et «Gunning Fog Index»)

Annexe VII-f

Pays: _____ Belgique

Compagnie	Calcul Flesch Reading Ease	Niveau de difficulté selon Flesch	Niveau d'éducation requis selon Flesch	Type de magazines comparables selon Flesch	Calcul Gunning Fog Index	Type d'ouvrages comparables selon Gunning
CB R Group	10.6	très difficile	diplôme universitaire de deuxième cycle	scientifiques	24.4	ouvrages techniques
Electrabel	18.5	très difficile	diplôme universitaire de deuxième cycle	scientifiques	22.4	ouvrages techniques
Petrofina S.A.	14.6	très difficile	diplôme universitaire de deuxième cycle	scientifiques	22.0	ouvrages techniques
N.V. Bekaert S.A.	0	très difficile	diplôme universitaire de deuxième cycle	scientifiques	27.6	ouvrages techniques
Sidmar	16.3	très difficile	diplôme universitaire de deuxième cycle	scientifiques	21.6	ouvrages techniques
GIB Group	20.4	très difficile	diplôme universitaire de deuxième cycle	scientifiques	20.8	ouvrages techniques
Colruyt Group	21.1	très difficile	diplôme universitaire de deuxième cycle	scientifiques	21.2	ouvrages techniques
Groupe Fabricom	16.8	très difficile	diplôme universitaire de deuxième cycle	scientifiques	26.0	ouvrages techniques

Lisibilité du rapport du vérificateur

(Analyses «Flesch Reading Ease» et «Gunning Fog Index»)

Annexe VII-f
(suite)

Pays: _____ Belgique

Compagnie	Calcul Flesch Reading Ease	Niveau de difficulté selon Flesch	Niveau d'éducation requis selon Flesch	Type de magazines comparables selon Flesch	Calcul Gunning Fog Index	Type d'ouvrages comparables selon Gunning
Glaverbel S.A.	8.0	très difficile	diplôme universitaire de deuxième cycle	scientifiques	24.4	ouvrages techniques
UCB Group	22.1	très difficile	diplôme universitaire de deuxième cycle	scientifiques	22.0	ouvrages techniques
Moyenne	14.84	très difficile	diplôme universitaire de deuxième cycle	scientifiques	23.24	ouvrages techniques

Lisibilité du rapport du vérificateur

(Analyses «Flesch Reading Ease» et «Gunning Fog Index»)

Annexe VII-g

Pays: _____ France _____

Compagnie	Calcul Flesch Reading Ease	Niveau de difficulté selon Flesch	Niveau d'éducation requis selon Flesch	Type de magazines comparables selon Flesch	Calcul Gunning Fog Index	Type d'ouvrages comparables selon Gunning
Eridania Béghin-Say	24.8	très difficile	diplôme universitaire de deuxième cycle	scientifiques	19.6	ouvrages techniques
CPR - Compagnie Parisienne de Réescampte	27.0	très difficile	diplôme universitaire de deuxième cycle	scientifiques	18.4	littératures scientifiques
Chargeurs	21.2	très difficile	diplôme universitaire de deuxième cycle	scientifiques	21.2	ouvrages techniques
Institut Mérieux SA	12.8	très difficile	diplôme universitaire de deuxième cycle	scientifiques	22.4	ouvrages techniques
Pernod Ricard	11.8	très difficile	diplôme universitaire de deuxième cycle	scientifiques	24.0	ouvrages techniques
Strafor Facom	19.5	très difficile	diplôme universitaire de deuxième cycle	scientifiques	21.2	ouvrages techniques
Euro Disney S.C.A	19.5	très difficile	diplôme universitaire de deuxième cycle	scientifiques	26.0	ouvrages techniques

Lisibilité du rapport du vérificateur

(Analyses «Flesch Reading Ease» et «Gunning Fog Index»)

Annexe VII-g
(suite)

Pays: France

Compagnie	Calcul Flesch Reading Ease	Niveau de difficulté selon Flesch	Niveau d'éducation requis selon Flesch	Type de magazines comparables selon Flesch	Calcul Gunning Fog Index	Type d'ouvrages comparables selon Gunning
EDF Company	16.5	très difficile	diplôme universitaire de deuxième cycle	scientifiques	21.6	ouvrages techniques
Société Nationale ELF Aquitaine	9.6	très difficile	diplôme universitaire de deuxième cycle	scientifiques	28.8	ouvrages techniques
Labinal	8.1	très difficile	diplôme universitaire de deuxième cycle	scientifiques	22.0	ouvrages techniques
Moyenne	17.08	très difficile	diplôme universitaire de deuxième cycle	scientifiques	22.52	ouvrages techniques

Lisibilité du rapport du vérificateur

(Analyses «Flesch Reading Ease» et «Gunning Fog Index»)

Annexe VII-h

Pays: _____ Italie

Compagnie	Calcul Flesch Reading Ease	Niveau de difficulté selon Flesch	Niveau d'éducation requis selon Flesch	Type de magazines comparables selon Flesch	Calcul Gunning Fog Index	Type d'ouvrages comparables selon Gunning
Sabib S.p.A.	13.1	très difficile	diplôme universitaire de deuxième cycle	scientifiques	24.4	ouvrages techniques
Società Nucleonica S.p.A - Sondel	22.9	très difficile	diplôme universitaire de deuxième cycle	scientifiques	22.0	ouvrages techniques
Manifattura Lane G. Marzotto & Figli S.p.A	4.1	très difficile	diplôme universitaire de deuxième cycle	scientifiques	26.0	ouvrages techniques
Benetton Group S.p.A	18.2	très difficile	diplôme universitaire de deuxième cycle	scientifiques	24.0	ouvrages techniques
Sorin Biomedica S.p.A.	7.7	très difficile	diplôme universitaire de deuxième cycle	scientifiques	26.8	ouvrages techniques
Credito Italiano S.p.A	25.6	très difficile	diplôme universitaire de deuxième cycle	scientifiques	21.6	ouvrages techniques
Cartiere Burgo S.p.A	0	très difficile	diplôme universitaire de deuxième cycle	scientifiques	30.4	ouvrages techniques

Lisibilité du rapport du vérificateur

(Analyses «Flesch Reading Ease» et «Gunning Fog Index»)

Annexe VII-h
(suite)

Pays: _____ Italie

Compagnie	Calcul Flesch Reading Ease	Niveau de difficulté selon Flesch	Niveau d'éducation requis selon Flesch	Type de magazines comparables selon Flesch	Calcul Gunning Fog Index	Type d'ouvrages comparables selon Gunning
Sogefi S.p.A	9.0	très difficile	diplôme universitaire de deuxième cycle	scientifiques	28.0	ouvrages techniques
Montefibre S.p.A	21.4	très difficile	diplôme universitaire de deuxième cycle	scientifiques	22.8	ouvrages techniques
IMI International S.A.	16.2	très difficile	diplôme universitaire de deuxième cycle	scientifiques	26.8	ouvrages techniques
Moyenne	18.82	très difficile	diplôme universitaire de deuxième cycle	scientifiques	25.28	ouvrages techniques

Lisibilité du rapport du vérificateur
(Analyses «Flesch Reading Ease» et «Gunning Fog Index»)

Annexe VII-j

Pays: Japon

Compagnie	Calcul Flesch Reading Ease	Niveau de difficulté selon Flesch	Niveau d'éducation requis selon Flesch	Type de magazines comparables selon Flesch	Calcul Gunning Fog Index	Type d'ouvrages comparables selon Gunning
Nissho Iwai Corporation	0	très difficile	diplôme universitaire de deuxième cycle	scientifiques	27.6	ouvrages techniques
Pioneer Electronic Corporation	8.4	très difficile	diplôme universitaire de deuxième cycle	scientifiques	22.4	ouvrages techniques
Toppan Printing Company, Limited	0	très difficile	diplôme universitaire de deuxième cycle	scientifiques	30.0	ouvrages techniques
Kyushu Electric Power Company, Incorporated	1.8	très difficile	diplôme universitaire de deuxième cycle	scientifiques	29.2	ouvrages techniques
Hitachi, Ltd.	14.0	très difficile	diplôme universitaire de deuxième cycle	scientifiques	23.2	ouvrages techniques
Sony Corporation	18.4	très difficile	diplôme universitaire de deuxième cycle	scientifiques	22.4	ouvrages techniques
Sanyo Electric Co., Ltd.	13.1	très difficile	diplôme universitaire de deuxième cycle	scientifiques	24.0	ouvrages techniques

Lisibilité du rapport du vérificateur

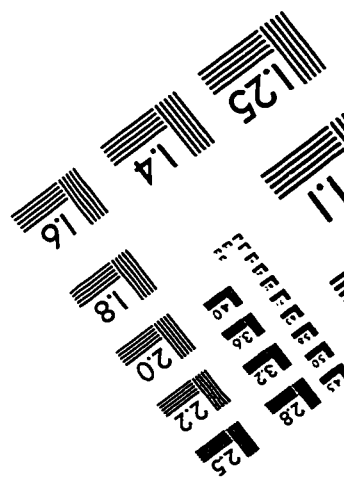
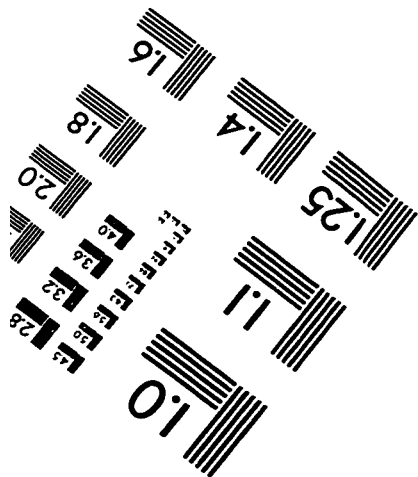
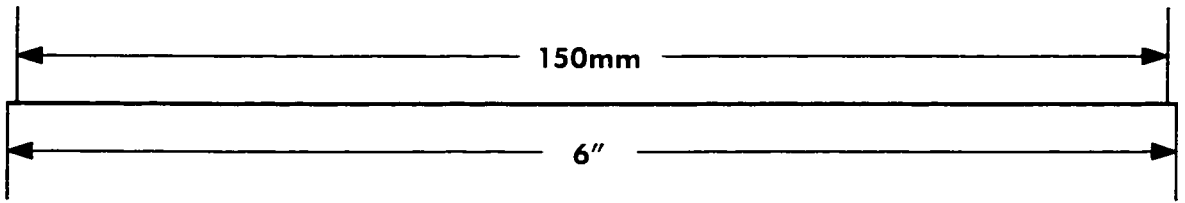
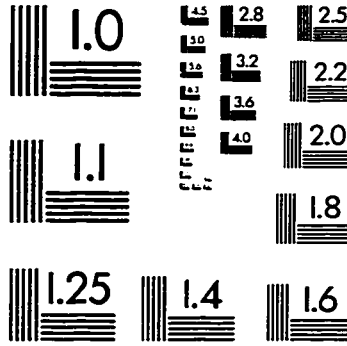
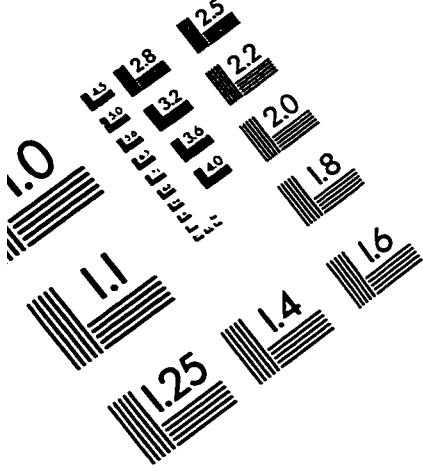
(Analyses «Flesch Reading Ease» et «Gunning Fog Index»)

Annexe VII-i
(suite)

Pays: _____ Japon _____

Compagnie	Calcul Flesch Reading Ease	Niveau de difficulté selon Flesch	Niveau d'éducation requis selon Flesch	Type de magazines comparables selon Flesch	Calcul Gunning Fog Index	Type d'ouvrages comparables selon Gunning
Mitsui & Co., Ltd.	14.0	très difficile	diplôme universitaire de deuxième cycle	scientifiques	24.0	ouvrages techniques
Mitsubishi Corporation	9.0	très difficile	diplôme universitaire de deuxième cycle	scientifiques	25.2	ouvrages techniques
Sumitomo Corporation	18.0	très difficile	diplôme universitaire de deuxième cycle	scientifiques	24.4	ouvrages techniques
Moyenne	9.67	très difficile	diplôme universitaire de deuxième cycle	scientifiques	25.24	ouvrages techniques

TEST TARGET (QA-3)



APPLIED IMAGE, Inc
1653 East Main Street
Rochester, NY 14609 USA
Phone: 716/482-0300
Fax: 716/288-5989

© 1993, Applied Image, Inc., All Rights Reserved